271 1944-1945 3

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Lucien Foulet, Études sur le vocabulaire abstrait de Froissart (deuxième article) : *Imaginer* 257
Suzanne Kravtchenko-Dobelmann, *L'Esposalizi de Nostra Dona*, drame provençal du XIIIe siècle 273
Alexandre Micha, Raoul de Houdenc est-il l'auteur du *Songe du Paradis* et de la *Vengeance Raguidel* ? 316
Géraud Lavergne, Fragments d'un poème pieux inédit du XIVe siècle. 361

MÉLANGES

Leo Spitzer, Notes aux « Mots rares des *Faictz et dictz* de Jean Molinet » (*Romania*, LXV, 9) 372
Pierre Breillat, Fragment d'un manuscrit du *Breviari d'Amor* 376
Philippe Lauer, Les plus anciennes mentions de Roland 381

COMPTES RENDUS

Mélanges J. Saulnier (M. R.) 386
Wace, *La Vie de saint Nicolas*, p. p. Einar Ronsjö (M. R.) 387

PÉRIODIQUES 390

CHRONIQUE 393

Les prochains fascicules contiendront :

L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
L. Foulet et C. Foulon, Les scènes de taverne et les comptes du tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel.
G. Gougenheim, Notes sur le vocabulaire de Robert de Clari et de Villehardouin.
E. Lambert, L'*Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pèlerinage de Compostelle.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Ch. J. Liebmann jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414).
M. Roques, *Roland à Saragosse* (*suite*).

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ÉTUDES
SUR
LE VOCABULAIRE ABSTRAIT DE FROISSART[1]

DEUXIÈME ARTICLE

IMAGINER

I

Le mot *imaginer* n'est pas ancien dans la langue. Il a été tiré tardivement d'un mot latin de basse époque. Les premiers exemples qu'on en ait relevés apparaissent dans les dernières années du XIII[e] siècle. Ils présentent le sens tout concret de « sculpter », « peindre », « décorer ». Dans l'emploi figuré, le mot n'est pas inconnu avant Froissart. Littré en cite un exemple de Machaut, mais c'est bien Froissart qui le premier a cherché à le façonner, à l'assouplir, à en faire un instrument commode au service de la pensée abstraite.

Voyons comment il s'y est pris. Il est visible tout d'abord que dans la plupart des cas il met dans le mot une nuance qui n'est pas celle que nous y mettons. Il est moins facile de définir cette nuance. Nous avons chance d'y parvenir, si nous remarquons que, suivant un de ses procédés les plus constants, il accole fréquemment *imaginer* à d'autres verbes, et que ces autres verbes qui sont modifiés dans leur sens par le mot *imaginer* et qui le modifient à leur tour peuvent nous fournir des indications assez précises sur la définition que nous cherchons.

De tous les verbes qui sont ainsi joints étroitement à *imaginer*, ceux qui reviennent le plus fréquemment sont *aviser* et *considérer*. Arrêtons-nous d'abord à *aviser*.

---

1. Voir une première étude dans notre tome LXVII, p. 145-216.

Aviser et *imaginer*.

Quant ce vint à l'endemain, aucun chevalier dou conte Derbi s'armèrent et montèrent as chevaus, et chevaucièrent autour de le ville dou plus priès qu'ils peurent, pour *aviser et imaginer* là où elle estoit plus faible. IV, 14.

Le verbe *aviser* a plusieurs sens assez distincts. Ici il est clair qu'il est pris au sens d'« apprécier », « estimer ». Cette estimation se fonde sur un examen soigneux des fortifications, qui en révélera le fort et le faible, ou ailleurs sur une observation attentive d'une armée ennemie qui permettra d'en évaluer l'importance et d'en reconnaître la disposition. *Imaginer*, c'est évaluer aussi, mais les éléments qui ne se laissent pas atteindre par une observation directe : c'est chercher à découvrir, selon les occasions, le plus ou moins d'ardeur qui anime l'adversaire, la façon dont il réagira devant une attaque, la tactique qui de sa part semble la plus probable. Il va de soi que ce double examen n'est pas toujours facile. Ainsi à la bataille de Crécy :

Il n'est nulz homs, tant fust presens à celle journée ne euist bon loisir d'*aviser et ymaginer* toute la besongne ensi que elle ala, qui en seuist ne peuist *imaginer* la verité, especialment de le partie des François, tant y eust povre arroy et ordenance en leurs conrois. III, 174.

Comment se fait-il que Froissart soit pourtant en mesure de nous rapporter avec autant de détails ce qui s'est passé ? Écoutons sa réponse :

Ce que j'en sçai, je le seuch le plus par les Englès qui *imaginèrent* bien leur covenant, et ossi par les gens monsigneur Jehan de Haynau qui fu tout-dis dalés le roy de France. III, 174.

Ainsi les Anglais ne sont peut-être pas parvenus à démêler le plan tel quel de l'attaque française — ce que traduirait *aviser* — mais par le désordre dont ils ont été les témoins, ils ont pu « reconstruire » tout de même ce qui s'est passé.

Imaginer c'est donc souvent se représenter, avec plus ou moins d'avance sur les faits, une tactique possible, quand il s'agit de soi-même, probable quand il s'agit des autres. Voici deux exemples qui illustrent bien cet emploi :

Si *avisa et imagina* li dis rois que li François ne pooient venir à lui ne approcier son host ne le ville de Calais, fors que par l'un des deux pas, ou par les dunes sus le rivage de le mer, ou par dessus là où il avoit grant fuison de fossés, de croleis et de marès. IV, 48.

Quant li contes Derbi et se route parfurent venu devant, il *avisèrent et imaginérent* moult bien comment ne par quel voie à leur avantage il le poroient assallir [la ville de Périgueux]. Si le veirent forte durement, si ques, tout consideret, il n'eurent mies conseil d'emploiier y leurs gens, mais se retraisent arrière sans riens faire. III, 58.

Aviser a en bien des cas le sens de « décider ». *Imaginer*, rapproché de *aviser* pris dans ce sens, indiquera la suite des considérations qui ont abouti à la décision :

Mais, quant il *imaginoient* le peril que il estoient là enclos et que de jour en jour on leur promettoit que, se de force pris estoient, il seroient tout mort sans merchi..... il *s'avisèrent* et entendirent as trettiés dou connestable. VIII, 88.

Aviser pourra être remplacé par des locutions apparentées, *ieter son avis*, par exemple :

Quant li rois Henris se veit..... ensi au dessus de toutes ses besongnes..... *si ymagina et jetta son avis*..... que il feroit un voiage sus le roy de Grenade. VI, 193.

Ici comme ailleurs, Froissart aime à varier l'expression. Il voudra, à l'occasion, mettre *aviser* en valeur, tout en maintenant à l'arrière-plan le travail de l' « imagination » qui a précédé l' « avis » :

Et *s'avisèrent* que il envoieroient une partie de leurs gens devant Brest et metteroient là le siège..... Si tretos que il eurent ce *imaginé*, il tinrent ce *conseil* à bon. VIII, 133.

Et en allèrent *aviser* le castiel et *veoir* par quel costé on le poroit assaillir et prendre. Tout *ymaginet*, il le trouvèrent merveilleusement fort, et disent que sans lonc siège il n'estoit miez à prendre. IX, 23.

Considérer et *imaginer*.

Considérer entre avec *imaginer* dans des locutions assez analogues à celles que forme avec le même *imaginer* le verbe *aviser*

pris au sens d' « apprécier ». Et à vrai dire il est tel cas où les deux mots semblent bien être de parfaits synonymes :

Au dire voir, quant li princes et si mareschal eurent bien *imaginé et consideré* le circuité et le force de Limoges, et il sceurent le nombre des gentilz hommes qui dedens estoient, si disent bien que par assaut il ne l'aroient jamais. VII, 245.

Et voici le même fait rapporté, plus brièvement, dans la version du manuscrit d'Amiens :

Quant li doy mareschal dou prinche, messires Guichars d'Angle et messires Estievenes de Grousentonne, eurent *aviset et ymaginet* le manniere de chiaus de dedens, il fissent logier leurs gens tout environ. VII, 423.

De même dans le passage suivant, on pourrait à « considerassent » substituer « avisassent » sans modifier notablement, semble-t-il, le sens de la phrase :

Li dis messires Pières ou ses gens couroient, priès tous les jours jusques as portes de Chaalons et autour de le cité. Si ne pooit estre que il ne *imaginassent et considerassent* là où il faisoit le plus fort et le plus foible. V, 152.

La plupart du temps on aura la formule « tout consideré et imaginé ». Dans ce cas, elle s'accompagnera généralement d'un mot comme *conseiller*, *regarder*, *trouver*, etc., qui indiquera la décision recommandée, ou (comme tout à l'heure dans le cas d'*aviser* pris dans le second sens) la décision prise :

Si vous *consillons*, et nous semble, *tout consideré et imaginé*, chiers sires, que ce seroit bon que de envoiier certains moiiens et sages trettieurs devers monsigneur Jehan de Montfort. VI, 178.

Et *regardèrent* l'un parmi l'autre, *tout consideré et imaginé* le poissance des François, que ce n'estoit mies bon d'yaus attendre. V, 189.

Mès, yaus *conseillié*, *tout consideré et bien imaginé* leur affaire et les trettiés les quels il avoient jurés à tenir as François, ill ne pooient *veoir* ne *trouver* par nulle voie de droit, que il fesissent aultre cose que d'yaus rendre. VIII, 99.

Quant cil de Bruges, d'Ippre et de Gand entendirent ces nouvelles, *si misent leurs consaulz ensamble* et *disent*, *tout imaginé et consideré*, que pourfitable ne leur estoit mie d'avoir la guerre et le hayne as Englès. VIII, 26.

Tout consideré et imaginé ou cas que (= étant donné que) il ne seroient conforté de chiaus de Hainbon, il n'estoient mies gens pour yaus tenir contre une tele host que li connestables de France avoit là devant yaus. Si *eurent conseil* que il tretteroient un accort as François, que il renderoient le ville et on les lairoit partir, salve leurs vies et le leur. VIII, 130.

Ici se place un développement très caractéristique de la manière de Froissart. « Imaginer », c'est une activité de l'esprit, fondée soit sur une observation par les sens des choses environnantes soit sur l'examen raisonné d'une situation donnée. Mais le mot est si souvent associé à « considérer » et à « aviser » pour les compléter et les élargir qu'il se colore peu à peu de leur nuance propre. Au premier stade, nous l'avons vu, on avise une forteresse et on imagine son pouvoir de résistance ; au second stade, on avise et on imagine une forteresse :

Là vint li princes armés de toutes pièces, montés sus un coursier noir, monsigneur Jehan Chandos dalés lui ; et commencièrent à *aviser et imaginer* le forterèce, et cogneurent assés que elle estoit bien prendable. V, 7.

Si passa li rois oultre ce pourpos, et entra en un aultre, que de faire assallir le fort chastiel d'Aindebourch à l'endemain ; mais ses gens, qui l'avoient *avisé et imaginé* tout environ à leur pooir, l'en respondirent que on s'en travilleroit en vain. IV, 154.

De même, en remplaçant *aviser* par *considérer* :

Si fist aviser et regarder par ses deux mareschaus..... le lieu et le place de terre où il ordonneroient leurs batailles. Li dessus dit chevaucièrent autour des camps, et *imaginèrent et considerèrent* bien le pays et leur avantage. III, 166.

Dans ces trois exemples, *aviser* et *considérer* sont encore là pour épauler *imaginer*, mais *imaginer* en viendra à lui tout seul à exprimer l'idée complexe que les deux verbes représentent à l'analyse :

A donc descendirent li signeur et *imaginèrent* le passage [un gué obstrué de pieux plantés par l'ennemi], et dissent : « Par ci, se nous volons aler oultre, nous faut passer, car ailleurs ne trouvons nous point de passage. » IX, 287.

Nous pouvons encore bien imaginer un gué, mais c'est

alors nous représenter par la pensée un gué qui n'est pas devant nous, un gué possible, ou rappeler du fond de notre mémoire un gué réel mais éloigné. Les héros de Froissart imaginent des murailles et des nappes d'eau qu'ils ont sous les yeux.

Si on ne tenait pas compte de ce fait, on risquerait d'interpréter à faux des passages comme le suivant :

> Or eurent là cil chevalier gascon un grant avis ; il *imaginèrent* tantost l'ordenance dou captal et comment cil de son lés avoient mis et assis son pennon sus un buisson, et le gardoient aucun des leurs, car il en voloient faire leur estandart. Si disent ensi : « Il est de necessité que, quant nos batailles seront assamblées, nous nos traions de fait et adreçons de grant volenté droit au pennon le captal, et nous mettons en painne dou conquerre ; se nous le poons avoir, nostre ennemi en perderont moult de leur force et seront en peril de estre desconfi. » VI, 116.

Il est tentant de traduire : « Ils devinèrent l'intention qui avait été celle des gens du captal en plantant ainsi son pennon « sur un buisson », en un lieu visible de toute sa « bataille ». Pourtant ce n'est pas ce que veut dire Froissart. Il nous a expliqué plus haut (p. 114-115), tout au long, l' « ordenance dou captal », comment le pennon flottant au vent sur le haut d'une colline servira de point de ralliement à tous ses hommes et marquera comme le quartier général de son armée. Ce dessein, les Français n'ont pas besoin de le deviner, il est clair pour eux comme pour les Navarrais. Ce que font les Français, c'est observer très attentivement cette disposition et démêler les possibilités qu'elle renferme. Ils savent où se tiendra le captal. Est-ce qu'une trentaine d'hommes résolus, pendant que d'autres attaqueront le pennon, ne pourraient pas se jeter sur le captal et s'en emparer ? Lui prisonnier, ce serait un coup terrible pour ses hommes, qui en perdroient leur ardeur et seraient plus faciles à vaincre. Voilà donc l'artifice qui se présente à l'esprit des Français, tandis qu'ils « imaginent l'ordenance du captal ». Et leur calcul, on peut le voir par la suite, réussit fort bien. Nous traduirons donc ainsi : Or les chevaliers gascons eurent là une grande idée. D'un coup d'œil attentif ils *observèrent* la disposition des gens du captal, le lieu où il avait fait planter son pennon, et comment il entendait visiblement

en faire l'étendard de son armée, et *ils se dirent en y réfléchissant* : « Prenons le captal, et nous aurons gagné la moitié du combat. » Notre traduction est un peu libre, mais elle rend le mouvement de la pensée grâce à une analyse de la signification du verbe *imaginer*.

Cet exemple, comme les précédents, nous fait voir toute la somme d'idées que Froissart fait rentrer dans le mot ainsi employé. Il y a là un passage surprenant et comme un saut brusque de l'abstrait au concret, ou mieux un mélange imprévu des deux. Nous doutons que pareille expérience, poussée à ce degré, ait jamais été tentée après Froissart.

II

Avec *aviser* et *considérer* nous avons des verbes qui sont sensiblement les égaux d'*imaginer*. Il nous reste à examiner des associations où la valeur des termes associés est inégale, où le partenaire d'*imaginer* est tantôt plus faible et tantôt plus fort que lui. Nous n'entendons pas prendre cette distinction à la rigueur, mais elle renferme un élément de vérité, et elle facilite l'examen des faits.

A. 1er cas : l'associé d'*imaginer* est plus faible. Ce sera le cas des verbes *penser*, *croire*, *dire*, — et jusqu'à un certain point de *voir* et *regarder*.

Penser et *imaginer*.

Si eut conseil secret à aucuns de ses amis, à trop de gens ne fu ce mies, que il s'embleroit d'yaus et se metteroit au retour. Tout ensi comme il le *pensa et imagina*, il le fist. VIII, 223.

Ces nouvelles vinrent au prince de Galles, qui pour le temps se tenoit à Bourdiaus, et *pensoit et imaginoit* nuit et jour comment à son honneur il poroit parfurnir ce voiage. VI, 214.

Adont les rafrena li Canonnes par biau langage, et leur dist : « Signeur, *penssés et imaginés* bien vostre fait, avant que vous entreprendés à faire nulle follie ne nul outrage. X, 186.

Penser n'ajoute pas grand' chose au sens d'*imaginer*. Il semble qu'il soit là surtout pour ajouter au poids phonétique du verbe principal. Ou encore c'est comme une espèce de déclic qui

attire notre attention sur le mot qui va venir, seul chargé d'assurer l'orientation de la phrase dans le droit chemin.

Croire et *imaginer*.

Or regardés la grant deablie que ce euist esté, se li rois de France euist esté desconfis en Flandres et la noble chevalerie qui estoit avoecques lui en che voiage. On puet bien *croire et imaginer* que toute gentillèce et noblèce euist esté morte et perdue en France. IX, 33.

Croire a un peu plus de valeur que *penser*, et il peut subsister dans une traduction qui ferait rendre à *imaginer* toute sa valeur : on peut bien croire, pour peu qu'on sache par la pensée pénétrer assez avant dans l'avenir, que..... Toutefois la phrase demeureroit presque entière si on supprimait *croire*.

La « pensée » ou la « croyance » peut avoir à se manifester au dehors de nous. *Dire* dans ce cas remplacera les deux infinitifs précédents :

Dire et *imaginer*.

Et furent en cel estat environ une heure, toudis combatant et poussant, et faissant d'armes ce que on en pooit par raison faire, que on ne seuist à *dire ne imaginer*, qui les veïst, liquel en aroient le milleur. IX, 248.

De quoi il leur desplaissi grandement, et en parlèrent ensamble et *dissent et imaginèrent* que il ne le leur feroit ja bien et que il n'estoit pas dignes ne merites de gouverner le monde. IX, 144.

Avec *voir* et *regarder* nous abordons des verbes qui ont déjà en face d'*imaginer* une personnalité plus marquée et forment comme une sorte de transition entre les verbes du premier groupe et ceux du second. Souvent ils rappellent *aviser*.

Voir et *imaginer*.

Là estoit li sires de Sempi qui trop loiaument s'aquita de estre gaite et escoutète des Flamens, car il estoit ou premier chef et aloit songneusement tout en tapissant *veoir et imaginer* leur convenant. XI, 20.

Voir pourrait ici être remplacé par *aviser*, mais il indique une exploration plus incommode et plus rapide, qui ne pourra pas donner lieu à un rapport très précis. Le mot conviendra

donc très bien quand il s'agira, non d'une reconnaissance devant l'ennemi, mais de la contemplation d'un beau spectacle :

Si vous di que c'estoit grans biautés dou *veoir et imaginer* ces signeurs de France et le riche arroy et richesse d'yaus. VIII, 58.

Là estoient encores sus ces mas ces estramières armoiies et ensegnies de leurs ensengnes qui baulioient au vent et venteloient et freteloient : c'estoit grans biautés dou *veoir et imaginer*. IV, 90.

Voir, c'est ici la vision pure et simple, qui pourra embrasser un large champ, mais restera à la surface. Un homme averti, un Froissart, verra dans cet ensemble une foule de détails dont chacun revêtira un sens à ses yeux, et qui viendront se placer dans un ample tableau, reconstitué dans la pensée à force de pénétration et de sympathie : c'est là ce qu'ajoute au premier verbe le second.

Regarder et *imaginer*.

Regarder, c'est soit jeter un coup d'œil sur quelque chose d'extérieur, soit percevoir avec les yeux de l'esprit, en somme tantôt « aviser », tantôt « considérer ». Mais dans les deux cas le mot s'efface devant *imaginer* qui va plus loin que le simple coup d'œil ou la simple perception et engage l'avenir :

Li connestables de France et li signeur qui là estoient, *regardèrent* la manière de che pas *et imaginèrent* bien que ce estoit cose impossible de passer par là, se li pons n'estoit refais. XI, 8.

Si *regardèrent et imaginèrent* li soutil homme d'armes qu'il se travilloient en vain et faisoient blecier sans raison et occire leurs gens, et que par tel assaut que de traire et de lancier on ne les aroit jamais. V, 11.

Quant li roi englès eut oy ces parolles, il y entendi volentiers, car il *regarda et ymagina* que se guerre au roy de France en seroit grandement embellie. II, 101.

L'ordre des deux verbes peut être interverti, sans que cela change notablement les choses :

Li signeur d'Engleterre et ses estrois consaulz *imaginèrent* pluiseurs coses, *et regardèrent* que la cité de Cambray estoit malement forte..... et que longe cose seroit de là tant sejourner et estre que il l'euissent conquis. I, 164.

Le verbe *imaginer* peut passer grammaticalement à l'arrière-plan, tout en restant le mot dominant de la phrase :

En ce conseil il y eut pluiseurs parolles retournées, et *regardoient* trop fort, *en imaginant* les aventures, de quel part confors leur poroit venir. VIII, 209.

« Dans ce conseil [tenu entre assiégeants] on échangea des impressions, et on passa en revue toutes les alternatives probables (« en imaginant les aventures ») pour voir (« regardoient ») de quelle part les assiégés pourraient trouver du secours.

B. 2e cas : l'associé d'*imaginer* est plus fort. Mettons ici d'abord des verbes qui expriment une émotion profonde, comme la crainte par exemple :

Quant le conte entendi ces nouvelles, si lui furent très dures, et bien i ot raison, et se commença grandement à *eshider et à imaginer* le péril où il se veoit. X, 230.

Si *se doubta* trop fort *et imagina* que, se par nul moiien dou monde pais se faissoit, entre le conte et la ville de Gaind, quels traitiés ne quels loiens de pais ne d'acord que il i eust, il convenoit que il i mesist la vie. X, 81.

Lisant ces phrases selon nos habitudes modernes, nous serons portés à croire que l' « émotion » a précédé l' « imagination » : Le comte de Flandre ou Pierre du Bois sont pris de peur et se mettent à réfléchir. Mais c'est le contraire que veut suggérer Froissart. Le comte voit clairement par ces nouvelles le péril où il va se trouver, et il est saisi d'épouvante. Pierre du Bois calcule que, si la paix se fait, quelles qu'en soient les conditions, il est un homme mort, et la peur le prend. Au fond, Froissart ne sépare pas le jeu de l'imagination des mouvements de la sensibilité : il n'y a là pour lui qu'une seule et unique notion, bien qu'elle soit exprimée par deux verbes, et c'est ce qui fait qu'il est indifférent à l'ordre dans lequel ils se suivent ; ici il les place au mieux des exigences de la construction, mais le sens domine de haut cet arrangement au fond secondaire. Néanmoins, c'est l'idée de danger à redouter, de crainte qui colore la locution.

Dans d'autres cas, peut-être plus intéressants, nous aurons des verbes, toujours de sens assez fort, qui nous ramèneront

au domaine propre d' « imaginer », à savoir exploration du présent en vue d'atteindre par avance le futur et d'agir sur lui. *Étudier* accompagne fréquemment *imaginer* :

Étudier et *imaginer*.

Ensi que cil François *estudioient et imaginoient* comment ne par quel tour, à leur plus grant avantage, les Englès envaïr et assallir il poroient, evous monsigneur Jehan Chandos et se route. VII, 200.

Sur les marces de Poito et de Touraine se tenoient messires Jehans de Buel, messires Guillaumes des Bordes..... à plus de douze cens combatans, qui *imaginoient et estudioient* nuit et jour comment il peuissent prendre, eschieller et embler villes, chastiaus et forterèces, en Poito. VII, 136.

Nous sommes chi enclos, et n'en poons partir ne issir fors par dangier, et sur ce j'ai moult *imaginé et estudiié* comment nous ferons et comment de chi à nostre honneur nous isterons. VIII, 91.

On peut encore « imaginer » même quand cette activité intérieure s'en va un peu au hasard, ou reste intermittente : « étudier » vient ajouter une idée d'application, de direction soutenue, de continuité dans l'effort.

Viser (et analogues) et *imaginer*.

Des verbes plus énergiques encore peuvent venir compléter l'idée de cet examen pénétrant d'un avenir probable que représente « imaginer » : ce seront des verbes comme *busier*, *soutillier*, *viser*, qui indiquent une ingéniosité alerte et comme l'acuité de ce travail intérieur :

Et si sentoit la ville de Calais si forte que, pour assaut ne pour escarmuce que ilz ne ses gens y feissent, il ne les pooient conquerre : dont il y *busioit et imaginoit* souvent. IV, 45.

Et saciés que li François, qui estoient devant Bretuel, ne sejournoient mies de *imaginer et soutillier* pluiseurs assaus, pour plus grever chiaus de le garnison. IV, 194.

Pluseurs fois eut en pensée que il le feroit ocire par ses frères, mais il ne parosoit pour le doutance dou conte. *Tant soutilla, visa et imagina* que il i trouva le chemin. IX, 160.

Imaginer ainsi placé nous semblerait volontiers un peu faible pour conclure cette triple et pittoresque description d'une acti-

vité mentale. Mais pour Froissart le verbe joint à des synonymes plus vigoureux y gagne un surcroît d'énergie. Et il ne faut ici non plus chercher aucune intention dans le fait que *imaginer* vient tantôt avant *soutillier*, tantôt après. Aujourd'hui, quand deux ou trois verbes sont joints, nous aimons à réserver la dernière place au plus fort, à celui qui nous laisse sur l'impression la plus vive. Mais cette pratique est-elle très antérieure au XVII[e] siècle, siècle de l'analyse, de la logique et des belles constructions bien équilibrées ? En tout cas, Froissart ne la connaît pas. Ses expressions redoublées, il ne les analyse pas, il les prend d'ensemble, elles forment un bloc, où la disposition des éléments répondra à un désir de variété ou à une commodité plus grande de construction plutôt qu'à un souci de logique ou de rhétorique.

III

Dans ces liaisons si fréquentes du verbe *imaginer*, nous avons vu toute la souplesse du mot chez Froissart, et les principales nuances qu'il peut prendre. Il ne nous en sera que plus facile d'en voir le sens dans les cas où il se présente seul. Nous les énumérerons rapidement, en distinguant les exemples où son régime est un substantif de ceux où ce régime est une proposition introduite par *que*.

A. Le régime est un substantif :

1. Le mot signifie « prévoir », « se représenter vivement (quelque chose qui vous attend) » :

Entre le roi Henri et le roi de Navare avoit aucuns sages vaillans hommes de l'un roiaume et de l'autre, prelas et barons, qui *ymaginoient* le grant peril et damaige qui entre iaux naistre en porroient, se par bataille s'entre encontroient. Si commenchièrent à traictier. IX, 116.

Et *imagina* tantos l'afaire enssi que il avint, car bien veoit que Ghisebrest Mahieu avoit en ce voiage aucune cose brasset contre lui au conte et contre ses compaignons, pour tant que li contes avoit fait si amiables responses. IX, 175.

2. « Examiner sous toutes ses faces », « se représenter vivement (quelque chose qui est devant vous) ».

Mais, quant il eurent tout l'afaire bien *imaginet*, il dissent que non feroient et que il se metteroient en grant peril de tous leurs fourbours ardoir. X, 98.

3. « Se représenter vivement (quelque chose qui se passe au loin) » :

Adonc estoient en Paris li dús de Normendie et si doy frère..... et tous li plus grans consaulz de France, qui *imaginoient* bien le voiage dou roy d'Engleterre, et comment il et ses gens fouloient et apovrissoient le royaume de France. VI, 1.

B. Le régime est une proposition introduite par *que* :

Nous retrouvons des emplois analogues aux précédents, parfois avec de légères nuances, qui demanderaient probablement à être rendues de façon différente en français moderne :

1. « Interpréter une situation donnée de façon à en prévoir les conséquences probables. » C'est un emploi très fréquent :

Si *imagina* li dis Yewains, qui fu uns moult apers et vaillans homs d'armes, que ceste assamblée dou captal se faisoit pour lever le siége et ruer jus le signeur de Pons et se route. VIII, 67.

Si *imaginèrent* tantost li sage homme d'Engleterre que li pays de Poito et de Saintonge se perderoit par cel afaire, et le remoustrèrent bien au roy et au duch de Lancastre. VIII, 47.

Se Puille et Calabre se perdoient pour deus ou pour trois ans, ossi legierement il le raroit, car il *imaginoit* que li dus d'Ango se useroit de finance à tenir si longuement telle somme de gens d'armes sour les camps, que il avoit amenet oultre. X, 174.

Quant chis cris fu espandus parmi l'ost, tout cessèrent. Adont *imaginèrent* aucun seigneur que li Englès partiroient par aucuns traictiés, puis que on avoit deffendu l'assaillir. XI, 149.

Dans tous ces cas une interprétation « prévoir » emporterait une idée trop affirmative. « Supposer » serait plus près de la nuance juste, — et on trouve, en effet, dans des phrases analogues le verbe *supposer* accolé à *imaginer* :

Li sage *supposèrent* et *imaginèrent* tantost que grans meschiés en nesteroit et mouteplieroit, se Diex proprement n'i metoit remède. VI, 69.

Toutefois, dans les quatre exemples cités plus haut, « supposer » serait à son tour un peu faible : « supposer comme très probable » serait plus exact. Au fond, ce qu'il y aurait encore de mieux, ce serait de conserver le mot de Froissart. Ne disons-nous pas (avec une légère nuance de familiarité, il est vrai) « J'imagine que les choses ne se passeront pas ainsi » ? C'est

donc à Froissart que nous devons cet emploi aujourd'hui si usuel, et les grammairiens qui, selon Littré, l'ont condamné tenaient bien peu de compte de l'histoire de la langue. Ils veulent que devant un *que* on dise toujours « s'imaginer » ; le Dictionnaire Hachette « Tout en un » reproduit encore cette condamnation. Mais Littré avait déjà rejeté cette décision, qu'il déclare avec raison « entachée d'arbitraire ». Nous ne savons pas de quand date au juste *s'imaginer* ; nous n'en avons pas rencontré d'exemples dans Froissart, Godefroy n'en donne aucun non plus, et les exemples de Littré ne le montrent qu'à partir du XVII^e^ siècle.

Peut-être l'emploi réfléchi est-il né au moment où on a commencé à se défier un peu de l'imagination. En effet, il est remarquable que chez Froissart on ne trouve nulle réserve à l'endroit de cette faculté de l'esprit. Pour lui, c'est une grande et haute qualité que de savoir imaginer. C'est qu'il y voit une activité éminemment tendue vers le pratique. Imaginer, c'est interpréter les apparences qui vous environnent de manière à ne pas être pris au dépourvu si elles démasquent soudain une réalité inquiétante, c'est en particulier prévoir ce qui peut vous arriver de fâcheux et par conséquent vous aider à vous mettre en garde, c'est enfin rechercher et trouver le biais qui vous permettra de damer le pion à votre adversaire. Froissart a vécu en pleine guerre de Cent Ans, à une époque où triomphent la violence et la ruse, où très peu de gens sont sûrs de l'heure présente et personne du lendemain, et l'imagination au sens où il l'entend est une nécessité pour quiconque veut être également prêt à la défense ou à l'attaque.

Mais, deux siècles et demi plus tard, passés les tempêtes du XVI^e^ siècle et les orages de la première moitié du XVII^e^ siècle, on estime plus la raison que l'imagination. L'imagination peut même apparaître parfois comme une sorte de licence qu'il faut réprimer, ou restreindre. N'est-ce pas cette attitude que viendrait refléter le verbe *s'imaginer*, que le *Petit Larousse* définit : « Se figurer une chose sans beaucoup de fondement » ? On sent que l'activité s'est retirée de ce nouvel emploi de l'imagination, qu'il y a là un peu de nonchalance ou d'oisiveté, et au fond qu'on pourrait mieux occuper son temps. Nous sommes loin de Froissart. C'est lui, mieux que tout autre (même les exemples

de Littré et de Godefroy en font foi), qui a vu les possibilités que recélait le verbe *imaginer*, et qui a su les dégager. Il l'a fait peut-être parfois un peu aventureusement pour notre goût de la logique et des distinctions bien nettes ; mais la grande différence ici entre nous et lui, c'est, on vient de le voir, l'évolution des mœurs et de la société qui l'y a mise. Rien ne fait mieux ressortir cette différence que l'emploi que nous faisons de l'adjectif *imaginatif*, comparé à l'usage de Froissart. Le mot est peu usité aujourd'hui, mais quand il l'est, en dehors peut-être de la langue technique de la philosophie, il a le sens que lui donne Littré : « Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. » Fertilité ! Qui ne sent ce qu'il peut tenir de défiance dans ce seul vocable ? Mais voyez les exemples suivants de Froissart :

Li connestables, qui moult *imaginatis* estoit, regarda que à present à lui traire ne ses gens devant Poitiers, il ne feroit riens..... et qu'il se trairoit devers le duch de Berri. VIII, 55.

Quant li contes de Flandres veï que che estoit acertes et que li rois de France le poursievoit de si priès, si ot avis de soi meïsmes, car il estoit mout *imaginatis*, que il remonsteroit ces manaches à ses bonnes villes. IX, 132.

Si fu durement melancolieus, et s'avisa de soi meismes, comme *sages et imaginatis* chevaliers que ces compagnes [les « Grandes Compagnies »] le poroient deshonnourer, car se de force il le prendoient, il le poroient delivrer au duc d'Osterice. VIII, 222.

[Les Grandes Compagnies refusent d'aller plus loin dans le duché d'Autriche, où les emmenait le sire de Couci pour en débarrasser le royaume de France. Ces routiers trouvent le pays trop pauvre, et on peut craindre qu'ils ne fassent un mauvais parti à leur chef temporaire. Il réussit à s'évader [« lui troisime »].]

Dans tous ces cas, l'adjectif implique prudence, fondée sur une vision pénétrante de la situation, et initiative qui accompagne cette prudence. Dans le dernier exemple le mot est joint à *sage*, ce qui éclaire bien le sens de *imaginatif*. C'est une association fréquente :

Aucun *sage signeur et imaginatif*..... qui estoient dou conseil le dit prince..... li avoient dit fiablement, quant il en avoit rusé et parlé à yaus..... « Monsigneur, vous avés oy dire et recorder par pluiseurs fois : Qui trop embrace, mal estraint. » VI, 201.

Si dist messires Perchevaus de Coulongne, qui fu uns *sages et imaginatis* chevaliers et bien enlangagiés. VIII, 91.

Le mot n'est pas seulement un compagnon fréquent de *sage*, on le trouve souvent aussi allié à d'autres termes qui désignent les plus hautes qualités du cœur, et en particulier la bravoure :

Messires Jehans Chandos, qui estoit preus chevaliers, *gentilz et nobles de coer*, et *de sens imaginatis*..... V. 27.

Li dus Henris de Lancastre, qui fu *vaillans* sires, *sages et imaginatis*..... VI, 51.

Li dus d'Ango..... estoit *sages et imaginaulx* [synonyme rare de « imaginatif »] et *de hault corage* et *de grant emprisse*. X, 156.

Li princes [de Galles], qui fu uns moult *vaillans homs et imaginatis* et *confortés en toutes ses besongnes*, respondi que ja si ennemi ne le trouveroient enfremé en ville ne en chastiel, et qu'il voloit issir as camps contre eulz. VIII, 229.

Songerions-nous toujours aujourd'hui à demander à nos chefs de guerre d'être « imaginatifs », en même temps que « sages et vaillants » et « de grant emprise » ?

L. FOULET.

L'ESPOSALIZI DE NOSTRA DONA

DRAME PROVENÇAL DU XIII^e SIÈCLE

I. Les manuscrits : description, classement, éditions. — Le mystère de l'*Esposalizi* nous est connu par deux manuscrits seulement. L'un est conservé à la Bibliothèque Laurentienne de Florence (fonds Libri 105), l'autre à la Bibliothèque Colombine de Séville. Le ms. Libri a été décrit par P. Meyer[1]. Celui de la Colombine, conservé sous la cote 7-2-34, fait partie d'un recueil factice d'opuscules variés, achetés par Hernandez Colón en Italie, sans qu'on sache si le recueil a été constitué par lui. La reliure, en parchemin, date du XVIII^e siècle. La dernière partie compte 36 feuillets numérotés d'une main moderne, elle contient deux textes provençaux : le *Gardacors*[2], fol. 1-19, et l'*Espozalizi*. Ces 36 feuillets sont en parchemin, ils mesurent 140 sur 85 millimètres.

L'*Espozalizi* commence au fol. 20. L'écriture est une écriture méridionale de la fin du XIII^e siècle. Le texte a été revu soigneusement, ainsi que le montrent les exponctuations. On remarque quelques initiales rubriquées en bleu et rouge. Les rubriques, marquées d'une initiale rouge, sont souvent soulignées de rubans bleus et rouges ; certains vers importants ont aussi une initiale et un ruban. On trouve au fol. 23 v° deux dessins très maladroits : une baguette fleurie et une main.

Il ne paraît pas que ces deux textes soient d'un même auteur :

1. P. Meyer, *De quelques mss de la collection Libri à Florence*, dans *Romania*, XIV (1885), p. 496.

2. Du *Gardacors* il n'avait été publié jusqu'à ces derniers temps que 42 vers par Fr. Michel et Rajna (voir Meyer, *loc. cit.*). Nous avons nous-même publié ce poème dans *Romania*, LXXII (1942), p. 53.

le style n'en est pas le même, comme l'a déjà reconnu P. Meyer [1]. Vraisemblablement, les deux mss de l'*Esposalizi* procèdent d'un même original où les deux textes étaient déjà réunis. Les leçons difficiles sont aux mêmes endroits, mais chacun résout les difficultés d'une manière différente, comme le montrent nos *notes critiques*. Nous trouvons peu de fautes identiques : il paraît donc qu'aucun n'a copié l'autre.

Quelle est la valeur de chacun ? La copie du ms. Libri est, comme l'indique P. Meyer, du début du XIV^e^ siècle, celle du ms. de la Colombine est nettement antérieure, nous avons daté l'écriture de la fin du XIII^e^ siècle et l'étude des graphies confirme l'examen paléographique. Les leçons du ms. de la Colombine sont meilleures. Enfin, ce ms. est complet, alors qu'il manque un ou deux fol. au ms. Libri. Pour ces diverses raisons, nous choisissons le ms. de la Colombine (*A*) comme base; nous l'avons transcrit d'après l'original. Nous citerons le ms. Libri (*B*) d'après l'édition qu'en a donnée P. Meyer en 1885 [2].

Lorsque P. Meyer publia pour la première fois l'*Espozalizi*, il ne connut du ms. de Séville que les 42 vers publiés par Rajna [3] et les 10 vers publiés par Fr. Michel [4]. Le ms. de Séville est demeuré inédit jusqu'à présent.

II. L'Œuvre. — Le mystère que nous publions serait d'un intérêt assez médiocre si les mystères provençaux du XIII^e^ siècle et du début du XIV^e^ siècle n'étaient très rares. Le sujet lui-même n'a pas été traité ailleurs à cette époque. Du théâtre du Nord on n'a conservé que des *Nativités* peut-être du XIII^e^ siècle [5]. Les thèmes du Mariage de Notre-Dame et de l'Annonciation ne se rencontrent à cette époque que dans notre mystère. Au

1. P. Meyer, *loc. cit.*, p. 497.

2. P. Meyer, *loc. cit.*, p. 496.

3. Pio Rajna, *Notice sur l'Esbozalizi de Nostra Dona*, dans *Giornale de Fil. rom.*, t. III, p. 106.

4. Francisque Michel, *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e^ série, t. VI (1886), p. 270 et ss.

5. G. Cohen, *Mystères et moralités du ms. 617 de Chantilly*, Paris, 1920. Le ms. est de la fin du XV^e^ siècle, mais d'après l'éditeur, le texte serait du XIII^e^.

XIV^e^ siècle, ces thèmes sont traités aussi dans des pièces françaises [1], qui ne sont sûrement pas des imitations du mystère provençal que nous publions ; ce sont plutôt des arrangements de poèmes narratifs français des XIII^e^ et XIV^e^ siècles. On peut, en effet, rapprocher l'*Espozalizi* notamment du *Roman de saint Fanuel* [2], suivi, en général, de poèmes traitant de l'histoire de la Vierge et de Jésus, dont une partie se retrouve dans ce mystère, comme nous le verrons.

Notre mystère a-t-il été joué ou n'est-ce qu'un poème dialogué ? Nous n'avons aucune indication à ce sujet. Il appartient aux drames semi-liturgiques [3] tout à fait primitifs. Le ton est grave ; si par sa naïveté l'auteur nous fait sourire, c'est involontairement. Il y a beaucoup de sobriété dans l'emploi du merveilleux. Le récit dans l'*Espozalizi* est d'une simplicité toute évangélique.

L'auteur de ce mystère est inconnu. Il n'était certes pas un savant ; la langue, le style et la composition sont d'une inspiration assez populaire.

Si l'on objectait que l'élément évangélique, très important dans cette œuvre, semble indiquer un lettré connaissant le latin, nous répondrions que les récits évangéliques de la Nativité sont parmi les plus connus et l'étaient aussi au moyen âge. Ensuite il faut se rappeler que le XIII^e^ siècle a eu au moins deux traductions de la Bible, l'une dite « la bible vaudoise », qui est en réalité une bible cathare, et l'autre une traduction, connue par plusieurs manuscrits, faite d'après une version latine répandue en Catalogne et dans le Midi de la France. Notre mystère est justement d'une région, celle de Montpellier, qui semble avoir été, comme celle de Toulouse, un centre

---

1. Jubinal, *Mystères inédits du XV^e^ siècle*, t. II, p. 1 à 78. — Ce mystère est intitulé *La Nativité de N.-S. Jésus-Christ*. A partir de la page 31, il y a des analogies lointaines avec notre mystère. Il n'y a pas de Visitation.

2. Camille Chabaneau, *Le romanz de saint Fanuel et de sainte Anne et de Nostre Dame et de Nostre Segnor et de ses apostres*, dans *Revue des langues romanes*, 3^e^ série, XIV (1885), pp. 118 et 157.

3. G. Cohen, *Le Théâtre au moyen age*. I. *Le Théâtre religieux*, Paris, 1928. — A la page 21 on trouvera l'explication du mot drame semi-liturgique et un aperçu sur le théâtre religieux français au XIII^e^ siècle.

de traductions bibliques au XIII^e siècle [1]. Il est difficile d'affirmer que notre auteur se soit servi de l'une ou de l'autre traduction : nous le montrons ci-dessous, néanmoins il n'est pas sans intérêt de savoir que l'auteur pouvait avoir à sa disposition des traductions en langue vulgaire et que le mystère a été écrit dans une région où circulaient ces versions.

III. Sources et analyse du texte. — L'auteur de l'*Espozalizi* semble avoir eu trois sortes de sources : les Évangiles canoniques (surtout celui de Luc), des Évangiles apocryphes et des poèmes français sur Marie et Jésus.

Dans la seconde et troisième partie du mystère, le récit suit de très près les Évangiles. On s'en rendra compte par l'analyse qui suit. Nous avons comparé notre texte aux deux traductions connues, celle de la Bible de Lyon [2] et celle du ms. de la Bibliothèque nationale *français* 6261 [3]. Rien n'indique que notre auteur ait vu plutôt l'une que l'autre de ces traductions. Nous avons collationné, nous-même, le ms. 6261. Le texte de la traduction provençale suivant d'assez près celui de la *Vulgate*, nous avons jugé inutile de la citer en note ; nous indiquons simplement les versets correspondant aux scènes du *Mystère*.

---

1. Voir l'article *Provençales (versions) de la Bible*, dans Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, t. I, col. 774, où sont résumés les deux articles de S. Berger sur les Bibles provençales et catalanes (*Romania*, XVIII, 1889, p. 353, et XIX, 1890, p. 377).

2. La Bible de Lyon est un texte cathare du milieu du XIII^e siècle de la région orientale de l'Aude, cf. P. Meyer, *Recherches linguistiques sur des versions provençales du Nouveau Testament*, et S. Berger, *Romania*, XVIII, p. 423 et 328. Ce manuscrit a été reproduit photolithographiquement par Clédat, *Le Nouveau Testament traduit au XIII^e s. en langue provençale suivi d'un rituel cathare*, Paris, 1888 (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon*, t. IV).

3. S. Berger, *Romania*, XIX, p. 377. Le ms. français 6261 renferme une version provençale de l'Évangile, chaque évangile est précédé d'un argument traditionnel. La traduction est antérieure à la fin du XIII^e siècle. Elle est fondée sur le texte latin en usage dans toute la France à cette époque. P. Meyer a retrouvé un fragment de Nouveau Testament provençal très voisin de ce texte et originaire du Var : cf. P. Meyer, *Fragment d'une version provençale inconnue du Nouveau Testament*, dans *Romania*, XVIII (1889), p. 430.

Les Évangiles apocryphes qui ont pu servir à l'auteur de l'*Espozalizi* sont le *Protoevangelium Jacobi* (en grec) et le *Pseudo-Matthei Evangelium* (en latin). Les Évangiles de l'Enfance [1] n'ont joué aucun rôle. Il n'est même pas prouvé que notre auteur ait connu directement ces deux sources. Il a pu connaître les récits des apocryphes à travers les poèmes français.

En effet, une partie de ces récits semble être tirée d'une suite de poèmes sur la vie de Jésus et de Marie [2] en français, très répandus au XIII^e^ siècle.

L'un d'eux traite de l'histoire de J.-C. jusqu'à la résurrection de Lazare ; on le retrouve dans le ms. 5201 de l'Arsenal, dans plusieurs mss de la Bibliothèque nationale (français 1533, fol. 26, 1768, fol. 103, 2815, fol. 199), dans le ms. 107 de Rennes, et dans le ms. 350 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier. De tous ces mss, c'est le dernier qui offre le plus d'analogie avec l'*Espozalizi*. Nous le citons d'après l'édition publiée par Chabaneau [3] sous le titre de *Romanz de saint Fanuel*. Ce ms. est d'une écriture méridionale du milieu du XIII^e^ siècle, il est probable que l'auteur de notre mystère a eu connaissance de ce texte même, car certains passages en sont traduits presque littéralement.

Nous donnerons l'analyse du mystère en indiquant, en note, la part respective des sources indiquées ci-dessus.

---

1. Nous avons consulté les évangiles apocryphes dans Ch. Michel, *Évangiles apocryphes*. I. *Protévangile de Jacques, Pseudo Matthieu, Évangile de Thomas*, Paris, 1911, et dans la même collection P. Peeters, *Évangiles apocryphes*. II. *Évangile de l'enfance*, Paris, 1914.

2. P. Meyer, *Notice sur le ms. de l'Arsenal 5201*, dans *Romania*, XVI (1887), p. 44 : « Je groupe sous le titre *Histoire de Jésus-Christ et de la Vierge Marie* une suite de poèmes originairement distincts et qui ont été ajoutés les uns aux autres de manière à embrasser la vie entière de Jésus et de Marie... Les copies qu'on possède offrent par place des rédactions totalement différentes, il reste à faire sur cet ensemble si compliqué un travail de classement qui jusqu'à présent n'a pas été commencé ». Cette remarque vaut encore aujourd'hui.

3. Cf. ci-dessus, p. 275, n. 2. La légende de saint Fanuel occupe les vers 1 à 850 et le poème sur Jésus-Christ les vers 851 à 2864. Un autre ms. renferme les mêmes poèmes, mais il est postérieur au ms. de Montpellier ; voir P. Meyer, *Notice du ms. 1137 de Grenoble renfermant divers poèmes sur saint Fanuel, sainte Anne, Marie et Jésus*, dans *Romania*, XVI (1887), p. 214.

Un ange apparaît à une assemblée de Juifs et proclame qu'il faut marier la Vierge avec un prud'homme de la lignée de Jessé. Marie est le nom de cette Vierge, qui est dans le temple priant toute la journée [1] (1 à 16). L'évêque, nommé Abiathar, remercie l'ange et envoie quatre prud'hommes chercher Marie dans le temple (17-46). L'un des Juifs prie Marie de venir parler à l'évêque. Après quelque résistance, elle se décide à les suivre (47-72). Marie arrive devant l'évêque qui lui annonce qu'on veut la marier. Elle répond qu'elle n'a cure de mari et qu'elle veut rester vierge [2].

L'évêque [3] passe outre et fait convoquer toute l'assemblée du peuple (73-126).

Un « envieux » [4] apparaît et se moque de Joseph qui déclare

---

1. Dans le *Protév. de Jacques* (VIII-4), Marie est dans le temple, elle a 12 ans, les prêtres se demandent qu'en faire. Le grand prêtre prie, l'ange lui apparaît, lui commande de rassembler le peuple et de faire ensuite l'épreuve de la baguette. Dans le ms. *français* 2815, Joseph étant venu demander Marie, l'évêque assemble le peuple et fait chercher la Vierge. Dans le *Romanz de saint Fanuel*, l'évêque prend l'initiative de marier la Vierge sans que Joseph vienne la demander après l'apparition de l'ange.

2. Dans le *Ps. Matth.* (VIII-1), la Vierge à l'âge de 12 ans refuse de se marier. Comme dans le *Protév. de Jacques* on convoque l'assemblée du peuple.

3. L'évêque Abiatar apparaît déjà dans le *Ps. Matth.* VII-1 ; VIII-4 ; XII-1 comme grand prêtre.

4. Le personnage de l'envieux ne se trouve pas dans les évangiles apocryphes, il apparaît dans les poèmes français du XIIIe siècle. C'est un personnage qui rend les dialogues plus familiers et donne une tournure dramatique au récit. Les paroles de l'envieux se trouvent avec de légères variantes dans le *Romanz de saint Fanuel...*, mss fr. 1533 et 1768 de la Bibl. Nat. à Paris et ms. 5201 de la Bibliothèque de l'Arsenal. Nous citons le passage d'après Chabaneau, *loc. cit.*, p. 121.

Ms. de Montpellier.		*Espozalizi*	
Une pucele l'apela,		*Un evejos dis a Josep :*	
Molt doucement l'y demenda,	1065	Amixc, digatz, fe quen devetz	
« Dont estes vos e de quel terre,			
Et que venistes vos ci guerre ? »		Cum avet nom ni d'aon etz	128
Ce dist Joseph : » Je(l) vos dirai			
De rien ne vos en mentirai,	1070	Ni que sai etz vengutz querer,	
Li evesques a toz mandez,			

n'être venu que pour voir à qui on marierait Marie ; l'évêque le fait taire, il annonce aux Juifs réunis pourquoi il les a fait venir et leur demande de prier Dieu pour qu'il désigne un époux digne de la Vierge (127-192).

L'évêque dit à chacun de prendre dans sa main une baguette sèche et déclare que celui dans la main de qui elle fleurira aura la Vierge pour femme [1]. Les Juifs se mettent à genoux, puis se

---

Les bachelers et les barbez
Et gi sui venuz voirement,
Por veoir le mariement
De la plus bele creature
C'onques peüst fere nature.
De molt bon hore fu homnez
Qui a tel dame vert mariez

Dame, ne por moi nel die mie
Que ja n'arai fame eu ma vie
Par foi, dist l'un molt me merveil,
Ou vos preistes cel conseill
Que si estes vex et chenus
Et por tel dame estes venus...
Alez vos ent, n'i estez mais ».

Fe quen devetz, digatz m'en ver.

Respos Josep a l'evejos :
Ja de mot no·us mentirai
Volonties senher o dirai...
E soi sai vengut veramen
Per vezer lo maridamen,
De la plus bela creatura
Qu'anc fezes ni formes natura ;
Molt sera cel benaüratz
Que d'aital dona sera molheratz
Mas per mi non o dia yeu ges
No o crezatz ni ens pesses
Que ja per molher non l'aurai

Ni a femna mais non jairai.

E l'evejos dis a Josep :
Mot me faitz vos meravilhar...
Que vos siatz aissi vengutz
Que tan fort etz vielhs e canutz...
Tot da penset e crezetz m'en.

1. Le ms. de Montpellier présente encore beaucoup d'analogies à cet endroit.

(L'évêque)
Or vos pri a toz et requier
Que vos m'aidiez hui a proier
Et sodes tout a genoillons
Del tot em grans afflictions
Que Damedix par sa doucer

Espozalizi
Ajudatz mi Dieu a pregar...
Baissatz vos totz en oracio
Et estaïtz en afflictio
Selh platz que deia demostrar
En aquest jorn e a vezer

relèvent et prennent chacun une baguette (193-216). A l'instigation de l'envieux, Joseph prend une baguette, qui fleurit [1] dans sa main (ce que le texte ne dit pas clairement) ; l'évêque lui dit qu'il épousera la Vierge (217-238). Joseph prend Marie, jure de vivre avec elle chastement et qu'elle restera vierge. L'évêque s'étonne de ce serment [2] qu'il entend pour la première fois (239-256).

Ici commence une seconde partie. Marie est dans sa maison (déjà mariée, d'après le contexte); l'ange Gabriel apparaît [3] et lui annonce qu'elle concevra un fils par la vertu du Saint-

---

Nos done veir hui en c'est forn
Qui dignes iert del espouser
La virge qui ci voi ester
Pui prenge chacun une verge
Quel qu'il voudra, ou verde ou [seche
Cil qui la verge portera,
En qui main ele florira,
Celui ara, ce vos afi,
La pucele sanz contredi »
Lor dienr tuit : Bien est a fere
Gentix eveque debonere.

De cui puscam far son plazer
E que sia son espos leial...
Una verga secca prenes,
Cascu de vos que aissi es,
E que la verga portara
E en son ponh lhi florira,
Aquel l'aura ben afizi,
La verges que vezetz aissi.

1. L'épreuve de la baguette se rencontre sous une forme un peu différente dans le *Ps. Matth.* (VIII, 5) : là, c'est une colombe qui prend son vol. Dans les récits français, un jeune homme donne aussi à Joseph la verge par dérision, elle fleurit entre ses mains. Le dessin qui est dans la marge au fol. 23 v° montre un rameau fleuri, ce qui ne laisse pas de doute à cet égard.

2. Le serment de Joseph ne se retrouve ni dans les évangiles apocryphes, ni dans les poèmes français du XIIIe siècle. On peut rapprocher ce trait de l'histoire de sainte Delphine et saint Elzéar qui vécurent, quoique mariés, comme Joseph et Marie, par suite d'un vœu. Voir Marthe Dulong, dans *Positions des thèses de l'École des chartes*, Paris, 1928, et l'édition qu'a donnée de ce texte le Dr Pansier, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, XII (1926).

3. Ici notre texte suit avant tout le récit évangélique ; dans les mss français, l'Annonciation est faite à Marie alors qu'elle est encore dans le Temple. Joseph, après avoir reçu la Vierge, part en voyage pour chercher des parents qui l'aideront à faire les frais de ses noces. Au retour il trouve sa femme enceinte. Le récit de l'Annonciation dans notre mystère suit d'assez près *Luc*, I, 26 à 38.

Esprit (257-358). Marie demandé à Joseph de lui permettre de rendre visite à sa cousine Élisabeth dans la montagne ; des demoiselles s'offrent à l'accompagner. Joseph le lui permet. Comme elle reste chez Élisabeth très longtemps, Joseph inquiet vient la chercher [1] ; ils vont se mettre en route quand Joseph s'aperçoit qu'elle est enceinte. — Lamentations de Joseph que l'ange Gabriel vient rassurer [2] (359-574).

Ici commence la troisième partie. Rien dans le texte ne nous avertit que les époux se rendent à Bethléem. Marie annonce que son terme approche. Joseph demande à « l'hôte » de les héberger pour la nuit [3]. L'hôte répond que tout est plein, puis, sur l'intervention de sa fille, il les loge dans l'étable [4] (575-608). La fille emmène Joseph et Marie dans l'étable. Marie lui demande son nom. Elle s'appelle Anastazia [5]. Marie lui promet que Dieu

---

1. Notre texte suit jusqu'à cet épisode de Joseph le récit de Luc, I, 39-56.

2. Matth., I, 18-21. — Dans les mss français, la Visitation se passe après les lamentations de Joseph ; suit le récit de la naissance de Jean-Baptiste. Il était évidemment plus naturel de faire venir Joseph chez Zacharie et d'imaginer la scène qui précède la découverte de l'état de sa femme.

3. Ici le mystère se rapproche de nouveau des poèmes français dont il différait notablement dans la seconde partie. Les deux récits suivent du reste, à cet endroit, celui de Luc et non les apocryphes (la sainte famille s'arrête dans une grotte, les bergers voient la clarté, mais ne viennent pas adorer).

4. Le *Romanz de saint Fanuel* est encore ici assez près de notre texte :

		Espozalizi	
Sire dist-elle, si savez :		Senher payre, a gran lezer	
En cele estable les metez	1476	Pogron en l'estable jazer	
Fille, fet-il, et je l'octroi		*Dis la payre a la filha :*	
Por ce que beles gens les voi		Filha, et yeu vos o autrei	
Menes les i, ses i couchiés		Per so car belas gens los vei	602
A vo rooir les aeisies.			
		Menatz lai los e los colgatz,	
		On mielhs poiretz los arrezatz.	

5. Anastazia se rencontre sous le nom Anestasse (fr. 1533), Agnetese (fr. 1533, Montp. 356), Anestaise (Grenoble 1137), Onestasse (*Roman de la Violette*, vers 52319) ; voir à ce sujet la note de l'éditeur au *Roman de la Violette* (p. p. Douglas Labaree Buffum, Paris, 1928, *Soc. des anc. textes français*, p. L, note 1). Le nom ne semble pas avoir été employé dans cette légende avant le moyen âge, mais on en retrouve l'origine dans les apocryphes

lui accordera la guérison de son infirmité. Les vers 638 et 641 nous apprennent en effet qu'elle est sans mains. Au moment de la naissance, Marie envoie Joseph la chercher ; dès qu'elle a tenu le Sauveur dans ses moignons, des mains lui poussent. Elle appelle son père qui croit d'abord qu'elle se moque de lui, puis se réjouit d'avoir une fille bonne à marier. Il lui ordonne de porter un repas à Marie (609-702). — L'ange apparaît aux bergers, dans une grande clarté. Les bergers s'étonnent et se demandent si c'est un mauvais présage. L'ange Gabriel leur annonce la venue du Sauveur sous la forme d'un enfant couché dans une crèche et enveloppé dans un drap ; le chœur des anges chante la gloire de Dieu. Un berger propose d'aller à Bethléem voir l'enfant, un autre d'apporter une offrande. La scène de l'adoration est commentée par l'un d'eux. La pièce se termine par le discours d'un d'entre eux qui rappelle tout ce qui a précédé : venue de l'ange Gabriel, chœur des anges, adoration des bergers devant l'enfant, et il rend grâce à Dieu d'avoir envoyé son fils sur la terre [1] (703-792).

En résumé, il paraît bien qu'une partie des détails apocryphes aient été connus de notre auteur à travers les poèmes français. Peut-être y a-t-il une source latine perdue, d'où dériveraient tous ces poèmes, où se trouvait la légende d'Anastasie, l'épisode de la baguette fleurie et le personnage de l'envieux. Ces détails, il est vrai, sont en germe dans les deux sources apocryphes que nous avons citées. Sur plusieurs points, notre mystère s'éloigne des poèmes français. Le prologue, le serment de Joseph n'ont aucune source connue. La seconde partie s'inspire directement de l'Évangile de Luc, et la troisième,

---

Protevangelium Jacobi et *Pseudo Matthei* : dans l'un il y a deux sages-femmes et dans l'autre une seule, Salomé, qui, incrédule, examine Marie ; pour la punir de son incrédulité, ses mains sont paralysées ; sur ses prières et après qu'elle a touché l'enfant, elle retrouve l'usage de ses mains. On retrouve *Anastazia* dans le *Chevalier au cygne*, le *Couronnement de Louis* et *Huon de Bordeaux*. Est-ce une création des romans français ? ou se trouve-t-elle dans une source latine inconnue ? Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas possible de répondre à cette question.

1. Dans les Évangiles apocryphes, la scène de l'adoration des Bergers manque. Les poèmes du moyen âge ont amplifié le récit de Luc.

tout en utilisant certains détails apocryphes (recherche du logis, Anastasie), reste assez près du récit de l'évangéliste.

Il est certain que l'auteur a eu connaissance du *Romanz de saint Fanuel...*, dans le texte du ms. de Montpellier ou dans un autre très proche. Les trois passages que nous avons cités en font foi. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que ce manuscrit est d'une écriture méridionale.

Au demeurant, l'auteur fait preuve d'une certaine originalité de composition et d'invention. Le théâtre méridional, par le choix du sujet et par la manière dont il le traite, reste donc très indépendant du théâtre du Nord à la même époque [1].

IV. LA LANGUE ET LA GRAPHIE [2]. — Il nous paraît dès l'abord que l'auteur n'était pas de la Provence [3] proprement dite, comme le croyait P. Meyer, mais du Languedoc [4] oriental,

---

1. A. Jeanroy, *Observations sur le théâtre méridional au moyen âge*, dans *Romania*, XXIII (1894), p. 526.

2. Nous ne donnons pas de dépouillements complets des formes, mais seulement un choix de celles qui offrent des caractéristiques intéressantes.

3. Les textes utilisés comme termes de comparaison sont pour la Provence les textes utilisés par M. Jeanroy dans son étude linguistique du *Jeu de sainte Agnès, drame provençal du XIV^e siècle*, Paris, 1931, p. XIV, note 1, en particulier la *Vie de sainte Douceline*, p. p. R. Gout (Paris, 1927), cf. Else Wehowski, *Die Sprache der Vida de la benaurada santa Doucelina*, Berlin, 1910 (*Romanische Studien*, t. VIII), et en outre pour la région d'Avignon P. Meyer, *Comptes de Peyre de Serras*, dans *Romania*, t. XIV, p. 536 (texte de la fin du XIV^e siècle), et P. Pansier, *Histoire de la langue provençale à Avignon du XII^e au XIX siècle*, Avignon, 1924-1933, 6 vol. in-8°.

4. Les textes de comparaison pour le Languedoc sont la Bible de Lyon, étudiée par P. Meyer, *Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament*, dans *Romania*, XVIII (1889), p. 423, les textes de Montpellier, *Petit Thalamus* et *Cartulaire des Guilhem* (XIII^e siècle), étudiés par Mushacke (*Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier, Franz. Studien*, 1884), les *Comptes de Montagnac* (arr. de Béziers) publiés par Vidal dans *Ann. du Midi*, XVII (1905), p. 517, et XVIII (1906), p. 69 et 196; — ces comptes sont des XIV^e et XV^e siècles. — Cf. R. Lamouche, *Essai de grammaire languedocienne (dialecte de Montpellier et de Lodève)*, Paris, 1902; pour la région de Béziers aussi le *Libre de Memorias de Jacme Mascaro*, p. P. Barbier, dans *Revue des langues romanes*, XXXIV (1890), p. 36 et 315, et XXXVIII (1895), p. 12 et 215. — Enfin nous avons utilisé, pour les départe-

d'une région située entre Nîmes, Montpellier et le sud de l'Aveyron. Il est probable que les copistes étaient plus rapprochés de la Provence, peut-être de la rive droite du Rhône.

Nous avons étudié d'une façon détaillée la graphie et la langue des deux manuscrits dans *Romania*, *loc. cit.*, p. 51.

Nous concluons que :

1° les graphies de *A* sont archaïques par rapport à *B*;

2° les graphies de *A* sont des graphies du XIII^e^ siècle.

Les copistes sont, comme nous venons de le dire, de la rive droite du Rhône.

Nous nous bornerons donc à étudier la langue de l'auteur à l'aide de *A* et *B* et surtout d'après les rimes.

Phonétique. — *Voyelles*. — Les terminaisons en *-ia* s'affaiblissent en *-ie*. D'après l'examen des rimes, ce phénomène est propre au copiste de *B* et ne doit pas être retenu comme caractéristique de l'auteur : *la folie* : *avia* 561/62 (*A*) ; *cie* : *sie* 8,63 (*B*).

Consonnes. — Le groupe *ct* latin est devenu *tch*. Ce trait élimine toute la partie du Languedoc située au sud-ouest de Béziers, à Béziers même cette forme est encore attestée (*Comptes de Montagnac, Jacme Mascaro*), mais dans la *Bible de Lyon*, qui est de l'est de l'Aude, le groupe *ct* > *it*: *fruh* (: *vencutz*) 277/72; *escrih* (: *ditz*) 314/15.

Le groupe *is* intervocalique de *maiso* est réduit à *y* : *mayo*, 463, 587. C'est un phénomène beaucoup plus circonscrit que le précédent : nous ne le trouvons pas dans les textes de la Provence proprement dite, mais dans la partie de l'Hérault qui confine à l'Aveyron [1] en particulier (*Anc. ch. prov.*, région du Lodévois, fin du XII^e^ siècle, *maio* 221, 5, 8, 9, 12). Ces formes ne sont pas signalées à Montpellier et dans la partie occidentale du Languedoc. Le ms. *B* les ignore, il a dans

---

ments du Gard, de l'Aveyron et de l'Hérault, Brunel, *Les plus anciennes chartes en langue provençale* (Paris, 1926), où sont publiés des documents de cette région, voisins de l'an 1200.

1. Ces formes se retrouvent dans la partie occidentale du Rouergue et en Albigeois, *Voyage au Purgatoire de saint Patrice*, p. p. Jeanroy et Vignaux, p. LIV (publié dans la Bibliothèque Méridionale). Si nous consultons *Les plus anc. ch.*, nous trouvons ces formes dans des chartes de la région de Millau et de Sainte-Affrique : *maio*, 249, 3, 5, 250, 3, 251, 1, 260, 4, 19, etc.

les deux cas cités plus haut *mayzon*, ce qui indique que le scribe était d'une région plus à l'est vers Nîmes.

Un autre trait du consonantisme peut aider à préciser la région où a été écrit ce mystère : *-n* caduc tombe assez fréquemment dans le texte *A* (voir *Gardacors*) et moins souvent dans *B*, ce qui prouve que l'auteur était d'une région où *-n* caduc n'était pas maintenu : *te* (: *be*, 368), *en te* (: *se soste*, 262), 288, *en te* (: *be*, 288, 290, 310), *re* (: *fe*, 530), *monhos* (: *vos*, 642), *vi* (: *mati*, 676), *vi* (: *atressi*, 696), etc. Le copiste de *A* n'est pas constant dans l'emploi de *-n* caduc, étant d'une région voisine de la Provence où *-n* est maintenu.

Nous avons plusieurs exemples du passage de *-m* à *-n* dans *A* : *quen*, 126, 130 (*que me*), *metan*, 184 ; *demandan*, 211 (: *infant*) (1re pers. du plur.), *lan* (= *la me*), 459, 523. Ce passage a été signalé par Tourtoulon et bien souvent ailleurs, *Notes sur le dialecte de Montpellier*, dans *Revue des langues romanes*, t. I, p. 49.

Morphologie. — *Déclinaison.* — Elle n'est plus bien observée par les deux mss. Dans certains cas les rimes nous montrent l'erreur des copistes : *messatges* (voc. plur.) : *vassalatge*, 79, 80 (acc. sing.). Si un manuscrit donne une leçon plus correcte pour la déclinaison, nous l'adoptons en indiquant l'autre aux variantes. Pour l'un et l'autre copiste la déclinaison n'est plus une discipline familière et presque mécanique, c'est un archaïsme.

Pronoms. — Nous avons donné les paradigmes des pronoms personnels dans l'étude du *Gardacors*. *A* semble employer concurremment *me* et *mi*, *te* et *tu*, mais à la rime il n'y a qu'un exemple de *mi* : *en mi* : *non vi*, 514. Les autres formes sont *me* et *te*, *en me* (: *ocre*, 352), *de me* (: *be*, 288), *be* : *a me*, 478, 72 *en te* : *se soste*, 262, *amb te* : *be*, 367, etc. Les formes employées par l'auteur étaient donc surtout en *-e*.

Pour les formes atones, les désinences en *i* et *e* sont mélangées, comme il est fréquent. Le pronom de la troisième personne accentué est *lui* pour les deux genres. La forme atone est *li*, *lhi* pour les deux genres. Le pluriel n'a que la forme *lor*. Les paradigmes des pronoms ne sont pas ceux de la Provence propre, ils se rapprocheraient plutôt de ceux du Rouergue. La région de Nîmes est la zone indécise où se rencontrent les deux formes en *-i* et en *-e*.

Verbes. — Présent de l'indicatif. La désinence de la première personne est *-i* : *azauti*, 68, *entendi*, 332, *doni*, 340, *falhi*, 539 (: *afi*, 540), etc. — Les formes en *-i* se trouvent aussi à Montpellier, dans une partie du Rouergue et dans toute la partie est de l'Hérault (voir chartes citées pour *mayo*). En Provence cette forme paraît assez rare, on ne la trouve que dans l'*Homélie sur sainte Madeleine*, texte du XV^e^ [1].

Troisième personne du pluriel. Il y a peu d'exemples, aucun n'est attesté par la rime. Les désinences latines *-ant* donnent régulièrement *-an* prés. de l'ind. *apelan*, 88, *menan*, 742, prés. du subj. *vengan*, 108, *fassan*, 598. Les désinences latines *-unt*, *-ent* sont représentées par des terminaisons *-o*, *on*, *pogron*, 600, *podo*, 595, 96, *auziro*, 504. — Les paradigmes des 3^e^ pers. du plur. nous rapprocheraient de la Provence proprement dite, mais on peut également trouver ces formes sur la rive droite du Rhône et dans tout le Languedoc [2]. Il est vrai que les formes étymologiques *-an* ne se sont pas conservées dans cette région de façon aussi précise qu'en Provence et qu'elles y sont plus ou moins mêlées aux formes en *-o*, *-on*.

Parfait, troisième personne du singulier. Pour les parfaits faibles venus de *-avit*, *-edit*, les désinences sont en *-et* : *comendet*, 445 ; *trobet*, 446 ; *repondet*, *passim* (*Bible de Lyon -ec* ; Languedoc oriental, Provence *-et*).

Vocabulaire. — Le texte ne nous fournit presque aucun mot qui ne soit connu. Nous n'avons relevé, au glossaire, que ceux qui ne sont pas contenus dans Lévy, *Petit dictionnaire provençal*, 2^e^ éd., 1923. Il faut signaler que les mots *grepia*, *clueh* et *sot*, avec les formes qu'ils ont dans notre texte, sont notées par Mistral comme appartenant au languedocien et au rouergat.

D'après ce qui précède, nous devons conclure que l'auteur du mystère a pu écrire cette pièce dans le troisième quart du XIII^e^ siècle. Pour la région, nous sommes orientés pour l'auteur vers une région du Languedoc oriental assez voisine du Rouergue, mais pas très éloignée de la région de Nîmes, région

1. P. Chabaneau, *Revue des langues romanes*, XXIV, p. 53-63.
2. Voir Mushacke, *loc. cit.* ; P. Meyer, dans *Étude sur la Bibl. de Lyon.*

de transition entre le languedocien et le provençal, ce qui explique les 3e pers. du plur. en *-an* (*-ant*) et l'hésitation au sujet des formes des pronoms accentués régimes, région assez vaste comprise entre Nîmes, Lodève et Montpellier (exclus).

V. VERSIFICATION. — La pièce est écrite en octosyllabes. Les rimes sont pauvres et peu variées. Çà et là, on trouve trois et jusqu'à cinq vers rimant ensemble, ou un vers sans rime sans qu'il paraisse manquer quelque chose au sens. Nous avons noté ces vers par des *bis* pour ne pas rompre la numérotation des rimes par quatre (54 *bis* trois rimes *-ia*, 104 *bis* cinq rimes *-atz*, 236 *bis* un vers sans rime, 310 *bis id.*; 456 *bis* trois rimes *-os*), etc.

Le décasyllabe apparaît aux vers 575, 576 et dans la dernière tirade peut-être parce qu'elle est plus solennelle (776 à la fin).

Les vers terminés par une rime féminine sont tantôt de huit, tantôt de neuf syllabes, vers 80/81, 83/84, 85/86, 47/48, etc., 9 syllabes.

Le provençal, comme l'espagnol, est assez libre dans l'emploi des formes enclitiques et proclitiques ; de plus, certaines particules tantôt comptent dans la mesure du vers et tantôt ne comptent pas.

Le scribe de *A* n'indique presque jamais l'élision, mais on doit la faire quand même dans des cas comme ceux-ci : *de Israelh, lo avesque*, 26, 22 *bis*, etc. Voir *Notes critiques*.

Pour l'enclise, certaines contradictions sont évidentes : *A* donne tantôt *eus*, tantôt *e vos*, mais il est certain que *e vos* dans plusieurs cas devait se prononcer en une seule syllabe. P. Meyer l'avait déjà noté à propos du vers 12 ; la même remarque vaut pour les vers 24, 49, 50, 82, 91, etc. Il y a élision évidente de la voyelle finale aux vers : 642 *serviz(i)a*, 650 *bon(a)aventura*, 791 *payre omnipoten*.

La synérèse des terminaisons atones *-ia* est en voie d'accomplissement. Dans quelques cas la diérèse doit être admise pour l'exactitude du mètre : *siat*, 32, 236, 575, 618, 671, *estaïtz*, 206. Chaque fois que nous corrigeons un vers faux, nous l'indiquons en note. Nous ne l'avons fait que dans les cas évidents comme l'élision de *e* atone devant une voyelle et la contraction de *non vos*. Dans la plupart des cas, *B* nous fournit la cor-

rection, car ce scribe indique plus régulièrement l'élision ou la contraction que le scribe de *A*.

VI. Traitement du texte. — Le ms. *A* est reproduit ici aussi exactement que possible. Nous n'avons corrigé que lorsque le sens ou la rime nous y obligeaient.

Quand *B* donne une leçon plus satisfaisante, nous corrigeons *A* par *B*. Nous indiquons dans les notes critiques toutes les modifications apportées à *A*.

VII. Bibliographie. — P. Meyer, *De quelques manuscrits de la collection Libri à Florence*, dans *Romania*, t. XIV (1885), p. 496.

P. Meyer, *Notice du ms. de l'Arsenal 5201*, dans *Romania*, t. XVI (1887), p. 24.

Pio Rajna, *Notice sur l'Espozalizi de Nostra Dona*, dans *Giornale de Fil. rom.*, t. III, p. 106.

Fr. Michel, *Rapport sur uue mission scientifique en Espagne*, dans *Archives des Missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. VI (1886), p. 270 et ss.

A. Jeanroy, *Observations sur le théâtre méridional au moyen âge*, dans *Romania*, t. XXIII (1894), p. 525 (à la p. 526 se trouve une note sur l'*Espozalizi*).

C. Chabaneau, compte rendu du rapport de Fr. Michel, dans *Revue des Langues romanes*, t. XVIII (1886), p. 199.

Suzanne Kravtchenko-Dobelmann.

LISTE DES PERSONNAGES [1]

[Un ange]..... 1
L'évêque Abiatar..... 17
Abraam, un Juif..... 41
Salomo ou Salamon, un Juif..... 47

1. Les chiffres indiquent les vers du début des rôles. — A cette liste il faut ajouter trois personnages muets, mais dénommés : Ben Judes, Salvat, Samuel, qui aux vers 24-25 sont désignés avec Salamon pour aller chercher Marie.

MARIA ..... 54 *bis*
YZAC, un Juif 57
LEVI, un Juif 69
SALUTAT, un Juif 73
Un groupe de Juifs 109
L'EVEJOS 127
JOZEP 131
L'ange GABRIEL 255
Les demoiselles qui accompagnent Maria 365
ÉLIZABETH 381
ZACARIAS 433
L'hôte 579
ANASTAZIA 583
Un 1er berger 693
Chœur des anges 707
Un 2e berger 719
Un 3e berger adorant 731
Un 4e berger 743

Aisso se apela l'Espozalizi de nostra dona sancta Maria verges e de Jozep.

Aujatz totz que say etz vengutz, [20]
Rixc e paures, grans e menutz :
Dieus vos comanda maridetz
Una verges qu'entre vos es ; 4
E manda vos quelh dezt baro,
Per espos e per companho,
Un prozom[e] de vostras gens
E tals que sia ben convinens, 8
De la razitz e del lhinatge
De Jesse et de son paratge ;
Maria a nom e per vertat
Aquesta de queus ay parlat ; 12
Et el temple, trobaretz la,
Horan tot jorn, qu'al res no fa,
E prega Dieu nostre senhor
Que la adumplisca de sa amor. 16

Leçons de A. — 4 que e. — 7 prozom — 12 de que vos.

Leçons de B. — 1 totz *manque.* — 11 veritat — 12 ieu ay — 13 ques el temple — 15 que pregua Dieus

L'avesque dels Juzieus respos :

Bels senher Dieus, grazitz ne sias
E benezitz et adoratz,
Quar vos es vengut a plazer
Que nos fassatz, senher, saber,
Qual est la verges ni que fa,
Ni cum a nom ni on esta,
E del lhinatge issamen.

Lo avesque dis als Juzieus :

En Salamon eus en Salvat
E Ben Judes e Samuel,
Filh de Dieu e filh d'Israelh, [v°]
Auzit avetz lo mandamen
Que a dih l'angel, vos auzen,
Per nulha res que el mon sia,
D'esta verges qu'a nom Maria.
Anatz, baros, ades anatz
E mens de .IIII. no siatz,
Et aduzetz me la donzela,
Gardatz que non vengatz ses ela
E pregatz la fort humilmens
Qu'am vos venga cortezamens
Car fort leu la deuretz trobar
Que no vos cal alres ponhar ;
Que al temple esta ades
Segon so que auzit aves.

Dis n'Abraham a l'avesque :

Senher, vostre comandamen
Farem ses tot alongamen,
E anarem lai volonties
De grat e de gran alegrier,
Car Dieus l'ama ni pessa d'ela,
Azorar fai aital donzela.

A. — 23-24 *ces deux vers ne riment pas, sans qu'il paraisse y avoir de lacune.* — 24 e vos — 26 de I. — 29 *Le sens de la phrase est complet sans ce vers.* — 30 que a — 39 que el — 45 la a. ; de ela

B. — 25 Ben Judas — 28 affag ; nos auzen — 29 *P. Meyer* : « *Après le dernier mot de ce vers, il y a dans le ms.* « non est », *je ne vois pas bien ce que cela veut dire, mais il paraît manquer ici quelque chose au sens.* » — 36 vengue corradamens

Salomo dis a Maria :

Amiga dona, Dieus vos sal
E vos gar d'ira e de mal.
Mossenhor l'avesque vos manda
E vos prega e vos comanda
Que vos anetz amb el parlar
E no vos cal de res duptar ;
Digatz nos, dona, ses falhia,
Se vos avetz a nom Maria.

Respondet Nostra Dona :

Que vos affar qui que yeu sia ?
Se Dieus vos sal, laissatz me estar
Car ieu no m'azaute de truffar.

Respondet Yzac Juzieu e dic :

Dona amiga, ges nous truffam
Ni mesorgas nous aportam ;
Be etz cela que nos querem,
E veramens nos o sabem ;
Be o sabem, per veritat,
Car enaissi nos es mandat.
Venetz an nos, no vos sia greu,
Car vostre pro sera per Dieu.

Respondet Nostra Dona :

Senhor, pueih tan fort o voletz,
Anem e tornatz m'en ades,
No me fassatz gaire estar,
Qu'yeu no m'azaute de muzar.

Levi lo Juzieu respo :

Dona, so dis, nous cal duptar
De l'avesques n'Abiatar,
El garda lo pobol d'Israel
Eus gardara lo rei del cel.

Aissi parla Salutatz Juzien :

Senher n'avesque, veus la donzela

A. — 48 de ira. — 56 (*rubrique*) Resyzac — 57 no vos — 68 que y. ; me a. — 71 de S. — 72 e vos

B. — 60 nos — 71 lo pobo de I.

Santa e verges, Dieu es amb ela,
Que vos nos mandetz amenar. [v°]
So es ela, se Dieus me gar ; 76
Santa humil la trobaretz
En totz sos fahs quan la veiretz.

L'avesque Abiatar respos :

Be siatz vengutz, fizel messatge,
Fort avetz fah bo vassalatge, 80
Car so per que y eratz mogutz
M'avetz menat, be siatz vengutz.

L'avesque dis a Maria :

Dona, be siatz vos venguda ;
Be us volgra aver conoguda 84
Sai en reires, senes falhia,
Yeu cre que aiatz nom Maria.

Respondet Nostra Dona :

Senher, o ieu be, veramens,
Aissi m'apelan meus parens. 88
Digatz me, senher vostr'albir
Per que m'avetz facha venir.

L'avesque Abiatar respos :

Dona yeu us ay facha venir,
Ges no vos vuelh de res mentir, 92
Dieus vol que vos marit aiatz,
E companho am que estiatz.

Respos Na Maria a l'avesque :

Senher, de marit non ay cura,
Tostemps serai casta e pura, 96
Se a Dieus platz lo meu senhor,
Lo meu paire que yeu azor.

Lo avesque respos : [22]

Laissetz estar non parletz mais,
So que dizetz vos es pantais, 100
Que Dieu o vol e mot lhi platz,

A. — 79 fizels messatges — 82 *lecture douteuse, on lit* y *et un mot effacé.* — 88 me apelan los meus — 89 vostre a . . . — 91 vos — 101 *P. Meyer note : « vers omis » ; il s'agit plutôt de trois vers rimant ensemble comme plus haut,* 52.

B. — 91 vos

Car enaissi nos es mandatz
E per l'angel denunciat.
Baros, anatz, per las cieutatz
E per los nostres avescatz
E cridatz fort en auta testa
Que vengan ad aquesta festa
Vielhs e joves, blancs e canutz,
E per res negu non o mutz.

Respondero los Juzieus a l'avesque :

Senher vostre comandamen
Farem ses tot alongamen,
Car totz aquels que no venran
Del cors justiciatz seran.

Dissieron ad un cascun :

Aujatz, senhors, et entendetz,
Aparelhatz vos totz ades,
D'una donzela convinent
Si deu far lo maridament,
Mosenher si vol cosselhar
E am trastotz ne vol parlar.
Anatz lai totz, non o mudetz,
Per nulha res no vonh laissetz.
Anatz, baros, totz o veiatz,
Negus per res non remangatz
Non remanga ni pauc ni grans [v°]
Jove ni vielhs tro a .c. ans
Movetz ades no i ponhetz
Que totz ades no i anetz.

Un evejos dis a Jozep :

Amixc digatz, fe quen devetz,
Cum avet nom ni d'aon etz ?
Ni que sai etz vengutz querer ?
Fe quen devetz, digatz m'en vet.

Respos Jozep a l'evejos :

Ja de mot nous mentirai,
Volonties, senher, o dirai,

A. — 117 acosselhar — 128 a nom — 131 no vos

B. — 104 bis e pueys per vostre — 108 pe r..., o *manque.* — 122 negin — 127 quem — 130 quem — 131 non vos

Jozep ai a nom, so sapiatz,
Dieus ajut ad aital solatz.
Ben a .x. jornhs que soi vengutz
De Betleem don soi mogutz.
E soi, sai vengutz veramen
Per vezer lo maridamen,
De la plus bela creatura
Qu'anc fezes ni formes natura ;
Mot sera cel benaüratz
Que d'aital dona sera molheratz,
Mas per mi non o dic yeu ges
No o crezatz ni ens pesses
Que ja per molher non l'aurai
Ni a femna mais non jairai.

E l'evejos dis a Jozep :

Mot me faitz vos meravilhar,
En prozom quan vos aug parlar
Que vos siatz aissi vengutz,
Que tan fort etz vielhs e canutz,
Per vezer la plus bela causa
Que sia el mon n'en la mar clauza.
E ja ne vo qual escondir
Ni aquestas paraulas dir ;
Que ja no l'auretz per molher,
Ni vostra etat non o quier :
Trop avetz dura la maissela.
No ves tanh donzela tan bela,
Tant avinent cum ela es.
Ja per aisso non sai estes,
E ades tost tornatz vos en
Tot da penset, e crezetz m'en.

Jozep respos a l'evejos :

Ja per re aisso no faray
Ny d'aquest cosselh nous creirai,
Entro que aia vist a prest
E que sapïa ben de cert

A. — 137 veramens — 138 maridamens — 140 que anc — 142 sera ben — 144 o pesset — 152 ni la — 158 no vos

B. — 133 ay nom — 135 que ieu soy — 144 nieuz o pesses — 146 am — 161 totz — 162 etotz da — 164 no vos

Cal de totz l'aura per molher.
Sapiatz que rei o compte es
O duc o autra potestat
O rei ; fort es be molheratz.
E per so que yeu la agues
No sai venc ni vos o pessetz,
Que ans o fih be per vezer
Lo matrimoni e per saber.

L'avesque Abiatar dis a l'evejos :

Baros, non es ges cortezia,
Ans es, sapiatz, gran vilania [v°]
Quels prozomes que son antixc,
Per los joves sian escarnitz.
Nolh digatz res, qu'yeu vos coman
Laissatz vos en d'aissi enant.

L'avesque dis al pobol :

Senhor, yeu vos ai fah venir
Car totz avetz ben auzit dir
Que Dieus vol que donem marit,
E non o metan en oblit,
Ad aquesta que vos vezetz,
Tan bela sa par non sabetz.
Ajudatz mi Dieu a pregar,
Selh platz, que deia demostrar
En aquest jorn et a vezer
De cui puscam far son plazer,
E que sia son espos leial
E bo marit e natural.

Lo cosselh fo fah.

Una verga secca prenes,
Cascu de vos que aissi es
E que la verga portara
E an son ponh lhi florira,
Aquel l'aura, ben afizi
La verges que vezetz aissi.

A. — 168 de aquest, no vos — 179 que yeu — 181 senhors aifans — fol. 23 v° *marge droite, dessin d'une baguette fleurie ; marge gauche, une main.* — 196 e son ponh

B. — 172 non say vengui — 197 o afi

Que per miracle si deu far
E a vos autres demostrar. [24]

Respondero los Juzieus :

Senher, fort be avetz parlat,
D'aquest affar e sermonat ;
Per trastotz vos o autreiam,
Que ben es dih, se Dieus vos am. 204

L'avesque comandet als Juzieus que preguesso :

Baissatz vos totz en oracio
Et estaïtz en afflictio,
E preguem Dieu qu'el nos fassa
Tal demostransa que a lui passa 208
Que el nos deia issauzir
De so que lhi volem querir
E so que nos lhi demandan
Qu'el nos autrey e prec l'infant. 212

L'avesque dis als Juzieus :

Levatz vos totz essems o eres,
Cascu una verga prenetz
E que vejam si florira
La verga ni Dieus o volra. 216

L'evejos dis a Jozep :

Amix tenetz esta vergueta,
Vos say que auretz la pizeleta,
E sera fort be maridada,
Mas no s'en tenra per pagada. 220

Respos Jozep a l'evejos :

Senher, fort m'auretz evergonhat
Et auretz fah mot gran peccat.
Penray la, pueis tan o voletz, [vº]
Mas ges per be non o dizetz. 224

L'avesque dis a Josep :

Senher Jozep, sai tornaretz,
La santa verges espozaretz

A. — 212 *sens incertain.*

B. — 206 estay — 211 *manque* — 212 *incomplet* que nos autrey e 11 — 213 o eres *manque.* — 217 vigneta — 221 enugat

Car Dieus o vol ben o sabem
Que los miracles y vezem.

Lo evejos dis a l'avesque :

Senhor, faitz le lhi espozar,
Car be o devetz uei mai far,
Car la verga lhi es florida,
So a vist la major partida
De nosautres que vos vezes
Faitz vos en sai per que fuges.

L'avesque dis a Jozep :

Amix, votra espoza nemenatz,
Anatz vos en, a Dieu siatz;
E amatz la mot humilmens
Et aiatz lhi bona companhia,
Sapiatz que nostre senhor l'ama.

Respos Jozep a l'avesque :

Senher, per cert be l'amaray,
A mon poder tan quan vieuray.
Nos era de un cor e de .I. talen,
Cast e verges que dos essemps,
Aissi o prometem a Dieu,
Auzen de totz, ela et yeu,
Que ela tenra verginitat
E yeu a ela castetat.

Respos l'avesque a Jozep :

Jozep, yeu auh be que dizetz,
Car novel orde establetz,
Que anc no vim ni auzim dir
Aquest orde, ni establir,
Que hom tengues verginitat
Am sa molher ni castetat.

Respos Jozep a l'avesque :

Senher, n'avesque ben tenrem
La promessa que facha avem,
A me o donat ma etat
E a la verges sa bontat.

B. — 234 *lacune jusqu'au vers* 372.

L'angel Gabriel dis a Maria :

Verges Maria, Dieus te sal,
Car iest del lhinatge real,
Tu iest verges de tot be plena,
Salut del mon iest et estela,
Humils per que Dieus es en te,
Per que tot lo mon se soste.
Dieus que fetz lo mon de nient
Venra en tu veraiament,
En tu penra humilitat,
Lo filh de Dieu de magestat,
De tu naissera hom e Dieu,
Reis es e senhor dels Juzieus. [v°]
La benedictio perpetuals
As de totas femnas carnals :
De tu dona naissera fruh
Don los dyables seran vencutz

Respos Maria a l'angel :

Amix, Dieu vos sal atreci.
Don etz vos vengutz enaissi ?
Ni de qual part sai etz intratz ?
Don etz ni que sai demandatz
Ni cum etz intratz soptamens
E senes mon comandamens ?
Ni cum dizetz qu'yeu cosseubrai ?
Car yeu paria de home non ay.
Cum naissera Dieu donc de mayre ?
Que es senhor de totz e payre.
Cum se vol tant humiliar ?
Tota me faitz meravilhar,
Mais tant est Dieu meravilhos
Que pot far so que s' vol de nos
Que sa sirventa, soy yeu be
E pot far so que s' vol de me.

L'angel dis a Maria :

Sanh Esperit venra en te
Que te azumplira de tot be.
En tu, dona, s'alumbrara
Sel Dieu quel mon rezemera ;

A. — 286 se v. — 288 se v.

E quan Dieu sera de tu natz,
Vers Dieu et hom sera apelatz.
Non duptes, dona, el naissemen,
Car Dieu es en tu veramen. 296
Per tu es dona rezemutz [26]
Tot lo mon que era perdutz.
Yeu soi a tu vengut del cel,
Messatge qu'ay nom Gabriel. 300

Dis Maria a l'angel :

Senher, cossi cossebrai yeu
Vergis ni enfantarai Dieu ?
Cesta naissensa es estranha
Qu'yeu non aygui d'om companha. 304
Ni cossi poira aisso faire
Qu'yeu sia verges e sia maire ?
Cum il poiria aisso acabar?
Tota me faitz meravilhar. 308

Respos l'angel à Maria :

Sanh Esperit vendra en te
Que t'azumplira de tot be.
No aiatz donc, dona, paor 310 *bis*
Qu'hom Dieu de te sera natz
E sera Jesus apelatz, 312
Crist e salvaire sera ditz,
Tuh los profetas o an escrih
Se adcumpliran el senhor ;
Per que seran sals peccadors, 316
Que aiva dih la professia
Del rei David que naisseria
Hom e Dieu en ter e el cel
E duc del pobol d'Israël 320
Per que es dih de David payre
E Jesu Crist nostre salvaire. [v°]
E tu seras su fizel maire
E el de tu, el governayre, 324
Dux e reis d'Israël sera,
Ja son regne fi non aura.

Dis Maria a l'angel :

Senher incaras me meravilh

A. — 300 a nom — 310 te a. — 311 que h. — 320, 325 de Is.

Cum dizetz vos qu'yeu auray filh
Que yeu soy de Jozep espoza,
Pero de luy soy seguroza
Que vol qu'yeu estie pyeuzela.
Ges non entendi la novela,
Fayme entendre cum sera
Ny cum de mi Dyeus naissera ?

Dis l'angel a Maria :

Donat ses peccat cossebras
E ses dolor effantaras.
Sel que fetz lo mon de nient
Pot far aquel effantamen.
E que vos o crezatz plus cert,
Doni vos yssample apert
Que n'Yzabeth vostra cozina
E vostra propdana vezina
Cosseup en la sua gran velheza,
Per non aiatz tal ferezas, [27]
Que de ela que a .IX.C ans
Deu naisser lo bar sanh Johan
.VI. meses que ela es prens
E sapiatz o am sos parens
Que Dieus pot far tot son voler
E tot quant es asson plazer.

Respos Maria a l'angel :

Santa Gabriel, et yeu o cre
Que Dieu deia venir e me.
Tot quan m'as dih me atalenta,
Aissi m'eret per sa sirventa :
Yeu lo seryiray cum senhor
Leyalmen e de gran amor
E cre qu'el naissera per ver,
Cum tu o dizes o esper.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, ieu vuelh anar,
Franc e bo home de bonaffar,
En la montanha vezitar
Una dona que deh amar,
Dona Helizabeth ma cozina

A. — 341 ora y. — 347 mes que

Que es nostra propdana vezina.
Sabray se es malauta o saena,
Que non la vi[i]de esta semana.

Disseron de donzelas a Maria :

Dona complida de totz be,
Nos autras anarem amb te
E la montanha vezitar
Helizabeth per tu mostrar.

Dis Jozep a Maria :

Dona, ieu vuelh que lai anetz,
Am sol que tro non lay estetz,
E saludatz me Zacharias,
Lo bo home qûe es de gran dias.

Dis Maria ad Helyzabeth :

Helisabeth, cozina cara,
Cel Dieus quel mon capdela e garda
Vos salv vostra engenradura
E vos do gran bona aventura !
Mot ay gran gauh, so sapiatz,
Car Dieu sai vos a vezitatz
Eus a promes fruh e donat
Quel sieu servizi sabra far.

Dis Helizabeth a Maria :

Cozina dona, ben venhatz.
Am gran gauh et am gran solatz
Seres vos uei ben receubuda,
Per que be siatz venguda ;
Que tantost quan me saludetz
Del sanh esperit m'escalfetz,
Que tanfort m'a illuminat
Que ins el ventre m'es bolegat
Mo filh, que se pogues per Dieu,
De grat parlera am lo tieu.
Yeu conosc be sertanamens [28]
Que Dieus es am vos veramens.
Per tu lo mon se sostenra,

A. — 377 vos salve v. — 382 que lo — 389 me a illumines — 390 que ins

B. — 377 vos salve v. — 380 dieus — 382 que le — 384 e gran solatz — 387 saludatz — 390 que ins — 393 conue

Tant iest plena de gracia,
Per que laus aian li fizel
De cert e lhi angel del cel.
Per que m'a dat Dieu tan d'onor
Que la maire del creator
Que rezemera tot lo mon
E tot quant es te e son ponh
Es venguda a me sains ?
Mielhs degra yeu anar vos luy,
Vas ela gent et humilment,
Car es maire de Dieu verament.
La terra on t'ai vista anar,
S'en degra humilmens baissar,
Anatz enantz, dona, cezetz,
Qu'yeu cre e sai que laissa etz.

Dis Maria ad Helizabeth :

Cozinatz, fort devetz lauzar
Nostre Senhor et adorar
Quens a promes aytals effans :
L'un es Jesus, l'autre Johans.
Sapiatz que yeu lo serviray
E tot aquo que yeu poyray, [v°]
Que mot m'a dat gran alegrier,
Tot tornara en cossirier.

Dis Jozep als sieus meteis :

Baros, de nostra espozada
Que es en la montanha anada
Cum y aura tant estat ?
Bon oste cre aura trobat,
En son cozi don Zacarias,
Mais a estat de .xv. dias

A. — 399 me a — 403 *la lecture est incertaine, on lit* sa *et le reste du mot est surchargé.* — 407 te — 410 que yeu — 417 me a donat

B. — 404 vèy (*sic*) luy — 405 *P. Meyer :* « ves ella *est probablement corrompu, il faudrait un gérondif* ». — 406 *P. Meyer :* « *supprimer* de ». — 410 que yeu — 414 l'us — 417-18 alegries consirier ; *P. Meyer corr.* alegrier, consirier. — 421 consi — 422 *P. Meyer :* « *La leçon n'est pas sûre ; au lieu de* bon *le copiste paraît d'abord avoir écrit* baron, on ; *puis* e *n'a pas de sens ; il y avait devant une lettre* (*peut-être deux*) *qui a été surchargée ; il semble maintenant qu'on lise* ge *qui n'a pas de sens : il faudrait* y ». — 423 a zacarias

O be so cre .I. mes o plus.
Volrian la metre en reclus,
Que tant lay aia sojornat ?
Mas ben leu non aura trobat
Que s'en pogues venir amb ela,
Per que plus onrada s'en vengra ;
Pueis que companha non lay a,
Iray lay ieu trastost certa.

Saludet Jozep Zacarias :

Helisabeth, en Zacarias,
Dieus vos sal per ans e per dias.

Respos Zacarias a Josep :

Senher, Dieus salve ta persona
Que tant es onrada e bona.
Cozis, mot vos fai a grazir,
Que vos sai siatz volgutz venir ;
Ar ay del tot mon plenier gauh,
Car mon cozi veh yeu et auh.
Ar vos en rent bonas merces [29]
Et a Dieu don discendut es.
Sanhs homs, be siatz vengutz.
Vergis e castz vos etz tengutz,
Dieus la vergis vos comandet,
Car castz e vergis vos trobet.
Sapiatz que gran gauh n'avem nos,
Car tenem l'espoza e l'espos.
Senher, seus platz, nos remanretz
E las festas an nos penretz :
Mot vos donrem gent a manjar
E farem o ben adobar ;
Pueis rendrem vos vostra espozada,
Et aurem la vos ben gardada,
Pueis tornaretz vos en amdos.
Se Dieus vos sal, digatz nos vos
Per que vos etz vengutz a nos ?

Jozep respos a Zacarias :

Vengutz soy per nostra espozada

A. — 425 oebe — 441 aras vos

B. — 427 aian — 431 baya — 432 trays... sertan — 451 darem — 453 vostre spozada — 455 am nos — 457 nostre spozade

Que a mi degratz aver menada
E avetz lan tan tenguda
Que cujava la aver perduda.

Jozep dis a Maria :

Levatz vos, dona, se vos es bo ;
Tornem nonh a nostra mayo.

Respos Maria a Jozep :

Senher, faray o volontieira ; [v°]
Metetz vos donc en la carrieira.

Maria dis ad Helizabet :

Cozina, a Dieus vos coman,
Que el vos salve vostre effan,
Eus laisse onradamens estar,
E qu'el puscatz totz temps lauzar.

Elizabet dis a Maria :

Bela cozina, Dieu salve vos,
Vostre prenhat e vostr'espos
E vos do gauh ple de tot be
Que vos l'avetz donat a me.

Jozep dis a Maria :

Dona, iest lassa tan quan te fas,
Semblan me faitz qu'aiatz prenhat.

Respos a Maria :

Senher Jozep, prens soy, per ver ;
En Jesus Crist ay mon esper,
E non en autre hom carnal
Que sia el mon, si Dieu me sal,
Mais Dieu que es vengut d'amon
Per penre mort en aquest mon.

Aissi comenset Jozep a far son planh :

Ay ! senher Dieu, tal dolor ay !

A. — 459 lan *pour* lam, *attesté au vers* 523, *ne semble pas être une erreur du copiste et est dans les deux mss.* — 470 vostre espos — 471 totz bes — 474 que aiatz

B. — 458 que me — 463 volontieyra o faray — 464 nos — 467 e nos — 468 puascam — 470 votremprenhat — 474 *P. Meyer :* « *Je ne lis pas le dernier mot ; il y a* phar *avec un signe d'abréviation sur le* p *et l'*r ».

Dolen, mesqui, e qu'en faray ?
Ay ! rei del cel e de la terra,
Senher, per quem movetz tal guerra ?
Per mos peccatz, yeu ben o say.
Senher, sapiatz ades morray ;
E ges non es grans meravilhas, [30]
Car prens es de filh o de filha
Aquesta qu'en ma garda pris.
En la garda de Dieu la mis,
Elam promes per veritat
Que totz temps tenria castetat,
E a Dieu promes el'avia
Que totz temps vergis estaria.
Las ! aisso meteis, yeu promes
A Dieu quan la donzela pris
Per espoza, que la gardes
E verges a Dieu la rendes.
Las ! se yeu non agues sonat mot
Del vot qu'yeu fis, auzen de totz,
Disseran de mi era prens.
Aras me cridaran las gens,
Cossi me volian lapidar,
Car ilh m'auziro lo vot far.
Las ! si yeu la descubria, fort leu
Lapidarian la los Juzieus.
Ai ! senher Dieu, vos n'encolpera
Se ieu auzes, e vonh blamera,
Car si am femna degues renhar,
Aquesta degrat emprenhar
Qu'el mon tan bela res non es
Ni anc tan bela res non fetz,
Anc mais tam bela res non vi.
E dic vos que se fos en mi, [v°]
Ieu la gitera d'aquest plah.
E cuh be que per atrazah
Be sia Dieu en ela vengutz
Desus del cel e discendutz ;

A. — — 489 que en — 493 e... via — 500 que yeu — 504 me auziron — 507 ne encolpera

B. — 482 que faray — 487 gran maravilha — 493 o a me — 497 espozada — 500 que yeu — 504 me auziron — 517 ben sia en ella vengut

E aissi yeu cre qu'el o sia,
Car ela ora cascun dia.
Ges nom pessi que ela cosseubes
De nulh home que anc nasques,
Hanc res no lan poc enganar
Ni decebre ni encantar.
Mesqui, descubriray la yeu ?
Cosselh ne vuelh querer a Dieu,
Ja per res aisso no farai
Ni a mort non la lieuraray.
Non descubriray neguna re
D'aquesta causa, per ma fe.
Fugirai me al bo mati
On plus luenh poiray a trapi
E seray garda del effant
Ja sia ayso que tracha affant.

L'angel Gabriel dis a Josep :

Jozep, amix, entendetz me,
No aiatz duptansa de re,
Car iest de la real lhinada.
Te a Dieus la vergis comandada,
Be sapias que anc non falhi
Ab nulh home, ben t'o afi.
Non te emagues car es prens
Ny car es pres d'effantamen, [31]
Car cel que d'ela naissera,
Sapiatz que Dieus et homs sera,
Per sanh esperit cosseubut,
Lo filh de Dieu quan lo reseup.
Non temias ges de la donzela ;
Pren la donc e vai amb ela
E servis la mot humilmens,
Car mayre de Dieu es veramens.

Respos Jozep a l'angel :

Qui ies tu ? que tam sobtamens

A. — 526 que a d. — 534 *manque.* — 535 mi — 538 Dieu — 540 confizi — 543 de ella — 544 dieu et hom

B. — 519 que lo sia — 521 non par que — 522 per — 529 non la descubriray per re — 531 fugirai m'en lo bon — 532 *P. Meyer corr.* a tapis — 535 mi — 543 de ella — 548 vaiten

M'as coffortat tan bonamens ;
Tot lo cor m'en es alegrat,
Tan soptamen m'as prezicat.

L'angel dis a Jozep :

Sapias que yeu soy Gabriel,
Que soi trames desus del cel.
Yeu t'ai dicha plena vertat
De so que t'ay aissi mostrat.

Dis Jozep a Maria :

Verges, plena de humilitat,
Perdona mi aquest peccat,
La gran error e la folia
Que de tu pessada m'avia.
Vergis, dona santa Maria,
Humil dona, casta e pia,
Dona, per gran merce te quier,
No me tornes a reproier [v°]
La falha e la gran error
Perdonatz aquest peccador.
Lo filh de Dieu as cosseubut,
So ay yeu per l'angel saubut ;
El m'en affah trastot certa
Que naissera enans dema,
E si vos platz, quan lo tenrem,
Fizelmens be lo gardarem.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, perdonat vos sïa,
Levatz vos totz, e tengam nostra via
Quel terme del meu ajazer,
Sera anueh, sapiatz per ver.

A. — 552, 554 me as — 557, 558 te ai — 568 ad aquest — 575-576 *Nous avons marqué la diérèse sur* sïa *pour avoir 10 syllabes aux deux vers. Pour l'harmonie de la rime, on pourrait supprimer* e *au vers 576 et faire la diérèse sur* vïa, *mais* e *est attesté par les deux mss ; pour ramener ces vers à huit syllabes, il faudrait supprimer* e *et supposer l'enclise de* vos *avec* perdonat *et* levatz, *ce qui nous semble téméraire.* — 577 nazer

B. — 568 ad aquest — 575-76 *P. Meyer : « Il est probable que ces deux vers, dont le premier est trop long ou trop court, devraient être ramenés à huit syllabes ».*

Dis Jozep a l'oste :

Senhors e donas, Dieus vos sal,
E vos gar de ira e de mal !
Ay ! bel senher, se vos plagues,
Que per Dieus nos albergassetz,
Mot y feriatz gran pietad
E Dieus que vonh saubra bon grat.

L'oste respos :

Ay ! bonas gens, anatz vos en,
Car saïns non cap plus de gen
Que no say a mayo ni sot
Que de gen non sia plen tot.

Dis la filha Anastazia a son payre l'oste : [32]

Senher payre, albergatz los,
Car mot me paro vergonhos
E gens de gran humilitat ;
Senher, aiatz ne pietat.

Respos lo payre a la filha :

Filha, non los puesc albergar,
Aissi, cum tanheria affar
Que non sai podo plus caber,
Per que non sai podo jazer,
Per que lor dic yeu de bon cor
Qu'aissi no fassan plus demo[r].

Dis la filha al payre :

Senher payre, a gran lezer
Pogron en l'estable jazer.

Dis lo payre a la filha :

Filha, et yeu vos o autrei,
Per so car belas gens los vei,
Menatz lai los e los colgatz,
On mielhs poiretz, los arrezatz.

Respos la filha a son payre :

Senher, mot o faray de grat,
Mas Dieus no m'a ges demostrat

A. — 584 dieu — 587 sots — 598 que ayssi

B. — 598 que a... de demor — 600 degron

Am que lor puesca ajudar
Ni far res que lor valgues far.

Dis la filha a Jozep et a Maria :

Anem, dona, qu'ieus menaray [vº]
Lay on jairetz, que mot m'i play,
Car albergatz en aquest loc
E mosenher vos a dih d'oc.

Dis Maria a la filha :

Vostre nom me digatz, amia,
Que Jesus Crist vos benezia.

La filha respos a Maria :

Bela dona, se a vos platz,
Anastazia me apelatz.
No say puesc faire lonc sojornh,
A Dieu sïatz, que yeu m'en torn.

Dis Maria a Anastazia :

Amiga, yeu sai veramens
Que sel quel mon fetz de nien,
Se say tornatz, vos guerira
E miracles en vos fara.

Respos Anastazia :

Bela dona, yeu say venray
Volontieira, se a vos plai.

Dis Maria a Jozep :

Senher Jozep, se a vos platz,
A la donzela me digatz
Qu'ela venga aissi jazer,
Silh platz, am mi, tot aquest ser.

Respos Jozep a Maria :

Trametetz mi on vos vulhatz,
Bela dona, se a vos platz, [33]
Qu'yeu faray volontieiràmen,
Dona, vostre comandamen.

A. — 609 que ieus — 625 *rubrique manque.* — 627 que ela — 631 que yeu

B. — 609 que i eu — 627 que ella — 631 que yeu

Dis Jozep ad Anastazia :

O dona, que nos albergatz,
Un petit, se vos platz, venhatz,
Car la dona fort vos en prega
Que lay anetz, se nous denega.

Anastazia dis a Jozep :

Ay, Dieus senher ! que lay faray ?
Car per cert mas ni detz non ay.
Mas enpero be lay iray,
De mon poder l'ajudarai,
Tan quan poiray an los monhos
Faray, dona, servizi a vos.

Respos Maria ad Anastazia :

Anastazia, anatz avant,
Prenetz azaut aquest effant
Que gran guizardo trobaretz,
Quan vos l'effant tengutz auretz.

Anastazia dis a l'effant :

Bel effant, be siatz vos vengutz ;
Mot nos es uei gran gauh cregut.
Ay ! bela donna creatura,
Dieus vos do gran bonaventura !
Que mais non vi tant bel effant,
Si Dieus m'ajutz, ni pauc ni gran.
Bela dona, per Dieu vejatz,
Novelas mas, se a vos platz.
Ay ! senher Dieus, rey glorios,
Senher Dieus, grazitz ne siatz vos.

Dis Maria ad Anastazia :

Amiga, gauh avetz agut,
Car en las mas l'avetz tengut
Que yeu sabra be qu'el faria
Miracle eus quan naisseria.

A. — 636 o denega — 637 dieu — 640 li ajudaray — 642 *Il y a enclise de* a *avec* servizi. — 650 dieu ; bona aventura — 652 dieu — 653 dieus — 655-56 dieu — 659 que e — 660 e vos

B. — 633 vos— 636 nos enueja — 637 ay Dieus e yeu que i faray — 653 de per — 654 vos done — 660 en vos miracles

Anastazia dis asso payre :

Senher, [gran] gauh devetz aver,
Car tals mas cum podetz vezer,
M'a huei donat en aquest dia
L'effant que es nat de Maria,
De cela que albergatz anueh
Que anc non yac mas en .I. clueh.

Dis lo payre ad Anastazia :

Digatz, filha, escarnetz me ?

Respos Anastazia asso payre :

No ges, mosenher, per ma fe !
Ans podetz belas mas vezer,
E crezetz o tot ben per ver.

[*Dis lo payre ad Anastazia*] :

Senher Dieus, grazit ne sias,
Qu'a ma filha avetz mas dadas ;
Ben la puesc ueimai maridar
E non o podia enans far. [34]

Lo payre dis a la filha :

Filha, portatz lhi pa e vi
Et dine si per lo mati,
Carn e formatge lhi portatz,
E davant ela non partatz.

Respos Anastazia al payre :

Per Dieu, senher, no vos cal dir
Que jamai no m'en vuelh partir :
Totztemps vuelh esser sa sirventa,
Nulha res tan no me atalenta
Ni ya no me daretz marit,
Sitot n'avetz .I. pauc gronit.

Lo payre dis a la filha :

Calatz, filha, que quan poyrem,
Cosselh no vonh demandarem.
Anatz vos en lai tost ades,
Prendetz so que penre devetz.

A. — 661 senher gauh — 666 mas en I lueh — 667 mi — 670 e *manque* — 672 car a — 684 ne avetz

B. — 661 senher gauh — 665 albergues — 672 que a — 679 vos ho qual

Anastazia dis asson paire :

Hoc, senher, ben e volontieira
Tenray ades lay ma carrieira.

Anastazia dis a Maria :

Maria, Dieu vos do bon jornh
Eus sal l'effan ; veus que yeu torn.
Prendetz d'ayga, lavetz las mas ;
Dinatz vos, dona, si a vos platz, [v°]
Vec vos aissi pro pa e vi,
E d'autres manjars atressi.

Maria dis ad Anastazia :

Anastazia, nos trop avem,
E nos trastotz ben o sabem.
Lauzatz l'effant queus a rendut
Las mas els detz per sa vertut.

Anastazia respos :

Ben o deu far e o farai
De mon poder tan quan vieurai.

Aparec l'angel als pastors [*Un pastor*] *:*

Bels companhos, anatz totz sus ;
Anc mais non cre viscetz negus,
En aissi lo cel illuminat
Ny tot quant es d'aytal clardat
Bc a .c. ans que yeu ay gardadas
Mas fedas e estre mudadas,
Que anc non vi ni auzi dir
Aytal clardat del cel venir.
Preguem tuh Dieu que el nos gart
De mal, nos e nostre bestial.

L'angel dis als pastors :

Baros, vosautres que gardatz
Vostras fedas, non temiatz,
Car sapiatz que de Dieu es
La gran clardat qu'aissi vezetz ; [35]
E yeu soi l'angel Gabriel
Que soy trames desus del cel

A. — 693 de ayga. — 704 crezi — 706 de a — 716 que aissi
B. — 716 que aizi

Que vos diga l'alegramen
Que uey es dat a tota gen,
Car Jesus Crist es ades natz,
Per que lo mon sera salvatz,
En la sieutat del rey David
En Bethleem, ses tot perilh.
Anatz vonh, lay lo trobaretz
En la grepia, quan lay seretz,
Et en .I. drap evelopat,
Aquest effant qu'es ades natz.

Aissi lauzo los angels nostre Senhor :

Gloria sia e laus el cel
A Dieu dada per los fizels,
Car en terra es nada patz
Als homes de bona volontat.

Un dels pastors dis :

Baros, anem en Bethleem,
Vezem aquo que auzit avem,
Si es ver so qu'el angel dis
Ny se es lay Jesu Crist natz.
Per que Dieus nos o a mandat,
E per l'angel anuncïat,
Anem lay et adorem l'en
Et aurem fah so que devem. [v°]

Un autre pastor dis :

Bels companhos, yeu veh l'effant
Per quels angels menan gauh gran,
Aytal devem nosautres far,
Sel qu'entre nos vol habitar,
Sel que governa tot quant es,
Cel, terra, mar, trastot offes.
Nos y penrem toh gran honor
El naissemen d'aquest senhor
Quens es per l'angel nuncïat ;
Mot ne serem trastotz lauzatz.

A. — 723 de david — 728 que es — 737 nos a — 742 per que los — 746 terra e mar

B. — 723 de david — 728 que es — 734 veyre — 738 denunciat — 741 vuelh — 742 gaul — 743 nostautres — 746 terra e mar — 749 anunciat

Anem avant, bels companhos,
Et ufriscam aquest motos.

Un autre pastre dis :

Senher, salvaire de Israhel,
Effan petit de Dieu del cel,
Tu ies per ver l'enfan Jhesu :
Benezecce, senher, sias tu.
Vers Dieus, vers homs, tot poderos,
Per que t'adoram, senher, nos,
Car nos as gitat de perilh,
Que per ver iest de Dieu lo filh,
E per tu es tot rezemut
Lo mon el dyable es vencut ; [36]
Per quet pregam, senher, set platz,
Quens perdones nostres peccatz.

Un autre pastre dis :

Bels companhos, tornatz vos en,
Quel filh de Dieu omnipoten
Totenaissi trobat avem
Cum l'angel dis en Bethleem.
Sanh Esperit ne se ia lauzat
E Dieu payre glorificat ;
E tu, mayre de humilitat,
El teu ventre l'en as portat,
En Bethleem l'as companhat,
So es alegrier dels fizels.

L'angel dis que soi totz gauzens :

Nada es patz als homes be volens
A totz, peccors, digatz a totas gens
Que Dieu estatz en terra veramens.
L'angel sanh Gabriel dih quel trobarem
En la grepia pauzat aquest effant.
Anem alegramen l'effan vezer,
Ayssil trobem cum l'angel dis per ver,

A. — 758 te adoram — 759 nos a — 773-74 *ne riment pas entre eux, y a-t-il une lacune ?* — 775 *Il semble que ce soit un vers, et non une simple rubrique, d'après la mesure et le contexte.* — 782 ayssi lo trobarez

B. — 758 senher te adoram nos — 759 nos a. — 765 tornem nos en — 777 anas pastors — 778 es nat. — 779 e l'angel — 781 alegramen anem — 782 aysi lo trobarem : *P. Meyer propose la correction que nous avons adoptée.*

Entre l'aze el buou era pauzatz
Et en un drap era evolopat.
Per tu sera, senher, lo mon salvat,
Car tu iest natz per delir los peccat.
Mayre de Dieu, totz te devem lauzar
El teu car filh tota gen azorar. [v°]
Dieus es en tu vengutz et encarnatz,
Vers Dieus, vers homs, dona, de tu es natz.
Tot lauzem Dieu lo payre omnipoten
Quens a trames lo filh a naissemen.

Deo gracias. Amen. Qui scripsit hoc carmen sit benedictus. Amen.

GLOSSAIRE [1]

benaürat 141, *béni*.
clueh 666, *glui, botte de paille* (*Lévy* : cloch, gloch).
prec 212, *prie* (*3e pers. du subj. prés. de* pregar), *le sens du vers n'est pas clair*, B *a une lacune à cet endroit*.
trapi (*a*) 532, *en tapinois* (*Lévy* : a tapi).

A. — 791 *il y a enclise de* omnipoten *avec* payre.

B. — 785 senra

1. Nous notons seulement des mots non relevés par Lévy ou dont le sens est incertain.

RAOUL DE HOUDENC EST-IL L'AUTEUR DU *SONGE DE PARADIS* ET DE LA *VENGEANCE RAGUIDEL* ?

Raoul de Houdenc, disciple et imitateur de Chrétien de Troyes, est l'auteur d'un roman arthurien *Méraugis de Portlesguez* en 5.938 vers [1] et de deux œuvres allégoriques, le *Songe d'Enfer* [2] en 678 vers, et le *Roman des Ailes* en 660 vers [3]. On lui a attribué un autre roman arthurien dont Gauvain est le héros, la *Vengeance Raguidel* [4], et un troisième poème allégorique, la *Voie de Paradis* [5], qui fait suite au *Songe d'Enfer* : si l'attribution de ces œuvres est justifiée, nous avons là un poète considérable, non seulement par les qualités et l'originalité de l'œuvre, mais par l'importance du bagage littéraire qui lui revient. Cette question a donné naissance à toute une littérature ; nous nous proposons de la reprendre ici après beaucoup d'autres critiques dont les réponses s'échelonnent sur environ trois quarts de siècle.

I

L'authenticité de la *Voie de Paradis* a été mise en doute pour la première fois en 1880, par W. von Zingerle dans sa dissertation d'Erlangen, *Ueber Raoul de Houdenc und seine Werke* : l'auteur s'appuyait sur des remarques de langage, sur des

1. Éd. Michelant (1869) et Friedwagner (Halle, 1897).
2. Éd. Jubinal, dans *Mystères inédits du XV^e siècle*, t. II (1837), et Scheler, *Trouvères belges*, t. II (Louvain, 1879).
3. Éd. Scheler, *Trouvères belges*, t. II.
4. Éd. Hippeau (1862), et Friedwagner (Halle, 1909).
5. Éd. A. Scheler, *op. cit.*

remarques de fond aussi. Le travail de Otto Bœrner [1], en 1884, rendait à Raoul la *Voie de Paradis* au nom de certains rapprochements avec le *Songe d'Enfer* et de considérations sur le contenu et l'agencement de l'ouvrage. Après la réplique de Zingerle [2], où il semble cependant un peu ébranlé dans sa conviction, et un mémoire de Abbehusen [3] adoptant les vues de ce dernier grâce à une étude syntaxique et lexicologique, la thèse de Rudolf Zenker [4] vint confirmer celle de Boerner : développant certains arguments indiqués par Boerner, répondant aux objections de Zingerle sur la langue de l'œuvre, Zenker fait intervenir des statistiques de rimes riches et conclut à l'authenticité. En 1901 enfin, Friedwagner, l'éditeur de Raoul, rendant compte d'un mémoire de Delignières [5], apporte des arguments beaucoup plus précis, sinon tous également convaincants, en faveur de la non-authenticité [6]. Plus récemment, M. Ant. Thomas se rallie à cette opinion au tome XXXVI de l'*Histoire Littéraire* : il pense que ce poème a été attribué à tort à Raoul. Nous le pensons aussi.

Plusieurs critiques ont fait appel, pour apporter une solution au problème, à l'étude de la langue. Zingerle, suivi par Friedwagner, souligne les différences de langage entre la *Voie* et les œuvres authentiques de Raoul. Friedwagner, qui a étudié de près la langue de l'auteur à propos de *Méraugis* et de la *Vengeance Raguidel*, pense que les picardismes de la *Voie* (il les

---

1. Raoul de Houdenc, *Eine stilistische Untersuchung ueber seine Werke und seine Identität mit dem Verfasser des « Messire Gauvain »* (Dissertation, Leipzig, 1884).

2. *Literaturblatt für germ. und rom. Phil.*, 1888, Sp. 26.

3. Karl Abbehusen, *Zur Syntax R. de H.*, *Ausgaben und Abhandlungen* LXXVIII (Marburg, 1888).

4. R. Zenker, *Ueber die Echtheit zweier dem R. de H. zugeschriebener Werke* (Erlangen, 1889).

5. Émile Delignières, *Nouv. recherches sur le lieu d'origine de R. de H.* (Amiens, 1901).

6. *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXV (1901), p. 748 sq. Mentionnons encore l'opinion de Kaluza qui se prononce plutôt pour l'authenticité (*Beiträge für rom. Phil., Festgabe für G. Grœber*, Halle, 1899), alors que G. Paris (*Hist. litt.*, XXX, p. 45 ss.) est d'un avis contraire ; de même P. Meyer (*Romania*, XXI, 414).

énumère après Zingerle) interdisent formellement de l'attribuer à Raoul de Houdenc. Notons toutefois que les particularités dialectales ne sont pas tellement nombreuses ; que d'autre part à côté de *mi*, *ti*, on trouve aussi une fois *moi*, *toi*, et *eus* à côté de *aus* ; et qu'enfin, de l'aveu même de Friedwagner, le langage francien de *Méraugis* n'est pas sans présenter de traces picardes (p. XLIX et LXI de son Introduction à *Méraugis*) : *an* distinct de *en*, *s* : *ʒ* (4 cas), *ǫi* : *ǫi* [1] ; *che* : *ce* (rime mi-picarde mi-française), 11 parfaits en *-oe -ot*, *ei* > *oi*. Si la couleur picarde est un peu plus accentuée dans la *Voie* (*soliemes* 449, *averas* 748, etc..., *vaut* 183, 1re pers. du plur. de l'imparfait de l'ind. et du conditionnel en *iens* monosyllabique, *vreté* 717, 1067, etc...), ce pourrait être parce que le poète s'est laissé influencer par le parler du pays où il a écrit cette œuvre. Cette différenciation n'apporte pas en tout cas un argument aussi décisif que le pense Friedwagner. En revanche, on pourrait répondre à Zenker que le Raoul de Picardie du v. 630 (*Dame, je suis de Picardie*) n'est pas forcément Raoul de Houdenc : la Picardie a produit de nombreux poètes et Raoul n'est pas un prénom si rare.

Tout aussi peu solides sont les essais de démonstration tentés par Abbehusen : ces rares différences de syntaxe ne sont guère probantes, et les statistiques qu'il fournit ne présentent pas dans les chiffres des écarts tels qu'ils emportent la conviction.

Il faut passer à d'autres considérations plus substantielles. Notons d'abord que la *Voie de Paradis* n'est signée que du prénom de Raoul, contrairement à ce qui se produit pour les trois autres œuvres de Raoul de Houdenc. Zenker prétend à tort que ce fait n'a aucune signification en soi : si Raoul ne se désigne ailleurs que par son simple prénom, c'est après avoir pris la précaution de se nommer complètement, au début et à la fin de *Méraugis* (v. 17, 5934), au début du *roman des Ailes* (v. 57), à la fin du *Songe d'Enfer* (v. 677). Visiblement il redoute l'ano-

1. Friedwagner, p. XL de son Intr. à *Méraugis* : « Natürlicher, und mit anderen Ergebnissen der Untersuchung im Einklang stehend, wäre vielleicht die Erklärung, dass der Dichter im Grenzgebiete dieses (picard.) Dialectes heimisch gewesen, sich aber doch dieser Aussprache (*ǫi* : *ǫi*) als einer mundartlichen war... »

nymat et se préoccupe de sa gloire présente et posthume plus que nombre d'écrivains de son époque ; son maître lui-même, Chrétien, ne fait connaître au lecteur que son prénom, sauf dans *Erec* et d'une certaine manière dans *Cligés* par le « Du même auteur » qui ouvre son roman. Cette habitude constitue donc une présomption assez sérieuse contre l'authenticité des œuvres qui ne seront signées que Raoul, tout court [1].

On a attiré l'attention sur les derniers vers du poème et les partisans de l'authenticité se sont attachés à montrer que ce passage fait attendre un poème du genre de la *Voie de Paradis* :

Et cis contes faut si a point
Qu'aprés ce n'en diroie point
Por aventure qui aviegne,
Devant que de songier revienge
Raoul de Houdenc, sans mençonge,
Qui cest fablel fist de son songe.

Ces vers veulent-ils dire, comme le croit Zenker, que Raoul compte entretenir ses lecteurs une fois encore de l'enfer ? Annoncent-ils même un autre ouvrage ? On peut en douter. Le poète déclare poser la plume parce que la matière « faut » (et ne vouloir la reprendre que si l'occasion se présente) : simple cliché, à vrai dire, variante de tous ceux qui terminent tant d'œuvres romanesques, par quoi l'auteur congédie son lecteur sur une promesse de pure forme [2]. On dira que précisément,

1. « Raoul se nomme au moins deux fois dans chaque roman », dit Friedwagner (*loc. cit.*, p. 754), mais une fois seulement de son nom entier dans chaque poème, faudrait-il ajouter ; dans *V. Raguidel* il n'est question que d'un Raoul, sans plus. Le même critique fait très justement remarquer que des 3 manuscrits qui nous ont conservé la *Voie* (Bruxelles, Bib. Roy. 9411-26, Paris B.N., fr. 837, Turin B. Naz. L, V, 32), le ms. de Bruxelles seul nous l'offre sans le *Songe* et que l'auteur s'appelle au v. 969 non plus Raoul comme dans les 2 autres, mais Mikiel : les mss de Paris et de Turin n'auraient-ils pas changé ce nom en Raoul, en se référant à l'œuvre du Raoul qui précédait ?

2. L'interprétation proposée par Friedwagner (*l. c.*, p. 757) est bizarre : « Raoul ne veut plus mettre en vers (*diroie*) une vision avant d'être réveillé, il veut d'abord revenir à la vie réelle (ins wirkliche Leben zurückkommen) ». Mais Raoul compose-t-il quand il est endormi ? *Apres ce* indiquerait qu'il en a écrit une partie (celle qu'il offre au lecteur) à l'état de sommeil.

après avoir conduit son lecteur sur le chemin du paradis, le poète abandonne la fiction du rêve (« fine vérité », annonce-t-il au v. 1033 de la *Voie*) et donne par sa description du paradis et de l'enfer une conclusion valable pour les deux poèmes ; cette conclusion n'aurait pu être conçue que par un poète qui avait écrit lui-même les deux voyages dont elle est le couronnement. — Mais est-il a priori impossible que l'auteur de la *Voie*, après lecture du *Songe d'Enfer*, ait tenu à imaginer cette fin symétrique ? Ce n'est certes pas un cas unique où l'arrangement d'une œuvre est pratiqué par un confrère en mal de continuation, et peut-être celui-là avait-il des raisons que nous examinerons plus loin. Quant au pluriel *songes* du v. 1032 (*De dire songes prenc congié*), il ne renvoie pas forcément, comme le veut Boerner, aux deux songes que le poète aurait eus, celui d'enfer et celui de paradis : il désigne par ce mot les *différentes visions* d'un même songe [1], c.-à-d. de celui qui l'a conduit en paradis.

Écoutons la suite :

Ci fine li Songes d'Enfer,
Dius m'en gart esté et yver.
Apres orrez de Paradis,
Dius nous i maint et noz amis.

Ces quatre vers forment une parfaite transition entre les deux *Songes*, et le début de la *Voie de Paradis* se présente effectivement comme une suite du poème précédent [2] :

Or escoutes, seignor, un songe
Qui croist no matere et alonge.

Seulement les quatre derniers vers du *Songe d'Enfer* ne se lisent que dans les mss Paris B. N., fr. 837 et Turin Naz., L. V. 32, sur les dix mss, qui nous ont transmis cette œuvre ; et la correspondance que Zenker a cru remarquer entre eux et les quatre

1. Friedwagner traduisait par « Traümerien, fictions », ce qui est bien le sens.

2. Ils ne renvoient pas nécessairement au *Songe* de R. de Houdenc, ajoute Zingerle, mais à tout autre poème de ce genre.

vers qui terminent le songe proprement dit dans la *Voie* v. 1031

> Mais pour che que j'ai tant songié
> De dire songes prenc congié ;
> Si dirai fine vérité,
> Dius le m'otroit par sa pité 1034

ne prouve absolument rien, d'autant moins que les deux passages n'ont que de très vagues analogies. Ces vers 679-682 sont peut-être d'un scribe qui a tenu à ménager ce raccord, mais ils peuvent être tout aussi bien de l'auteur de la *Voie* qui a lié ainsi son poème à celui de Raoul.

On a cru pouvoir s'appuyer sur des ressemblances de passages : par ex. l'accueil que reçoit le voyageur dans la maison d'Amour (*V. de P.*, v. 27 ss.) rappelle l'accueil dans la maison d'Envie (*S. d'E.*, v. 49 ss.). Il faut bien avouer avec Zingerle que les ressemblances ne sont ici que très générales, banales, normales pour des œuvres qui traitent de sujets très voisins. Que conclure en effet de rapprochements de vers comme ceux-ci :

Asses menjames et beümes...	Envie...
	En l'hostel avec nous menja...
Obédience, sa cousine...	Et Avarice sa cousine...
E mout grant joie demenerent	Y vindrent et grant joie firent

sinon que deux poètes différents ont pu les rédiger sans se connaître ? Les deux visiteurs sont interrogés, il est vrai, l'un par Avarice sur les avares, l'autre par Pénitence et Soupir sur les Béguines ; tous deux sont salués, l'un par Pilate et Belzébuth (v. 409), l'autre par Dieu (v. 943 ss.) ; dans les deux opuscules on lit une réflexion analogue sur le songe, *En songes doit fables avoir*, dit l'un (v. 1) ; *...par songe Que n'estoit point voirs, mais mençonge*, dit l'autre (v. 1028). Dans aucun de ces cas les ressemblances verbales ne sont telles qu'elles obligent à admettre un seul et même auteur ; les deux formules que nous venons de citer ne sont que constatation banale ; quant à la scène des salutations, n'est-elle pas de rigueur ici et là, puisque les pèlerins arrivent devant le maître de céans ?

Rien ne prouve donc de façon péremptoire que Raoul de Houdenc ait écrit la *Voie*. Certaines raisons plus lourdes que

celles que nous venons de discuter nous inclinent à penser que le Raoul de la *Voie* n'est pas Raoul de Houdenc, mais un imitateur qui sait d'ailleurs être quelquefois original.

Il est clair d'abord que l'esprit dans lequel les œuvres sont conçues est tout à fait différent. Certes, en rigoureuse discussion, il est parfois aventuré de conclure de ces différences d'inspiration à une dualité d'auteurs : à ce compte un Jean de Condé, par exemple, n'aurait pas écrit son *De le Paske*, parce qu'il a écrit plusieurs contes libres ; à ce compte le *Rêve* ne serait plus de Zola, et Flaubert ne saurait être à la fois l'auteur de *Salammbô* et de *Madame Bovary*. Mais n'est-il pas légitime de prendre en considération l'esprit d'une œuvre qui apporte une aide précieuse pour ces problèmes d'attribution ? Nierat-on ces évidences ; et si ni Jean Renart, ni Chrétien de Troyes n'avaient signé une quelconque de leurs œuvres, serait-il possible d'attribuer avec quelque vraisemblance au premier *Erec* ou *Cligés*, à l'autre *Guillaume de Dôle* ou l'*Escoufle* ?

Ce n'est pas sans quelque raison que Zingerle reconnaissait au Raoul de la *Voie* une formation cléricale que n'a aucunement Raoul de Houdenc. Argument qui ne tient pas, s'écrie Bœrner, car les traces de cette formation se trouvent seulement dans la conclusion commune aux deux poèmes, et non dans les deux songes eux-mêmes. J'avoue ne pas comprendre cette réponse : si la *Voie* décèle une formation de cette nature, pourquoi faudrait-il que les passages révélateurs fussent dans telle partie et non dans telle autre ? Mais au fait ne sont-ils pas dans les deux ?

Vers la fin, Raoul fait appel à l'autorité des Écritures pour la description qu'il va donner du paradis (v. 1040) et de l'enfer (v. 1156) ; à 1101 ss. il mentionne à plusieurs reprises saint Bernard et cite un passage où le saint définit le paradis d'une image familière « le lieu où il n'y a ni dépense ni bail » ; aux v. 1253 ss. pour évoquer le jugement dernier, il cite de saint Grégoire un assez copieux passage (v. 1257-1272) qu'il paraphrase ensuite. Mais il est possible de trouver, sans chercher beaucoup, d'autres témoignages de sa formation dans les mille premiers vers [1]. Par exemple, dès le début, il est significatif que

1. Zingerle constate que les moines noirs (c.-à-d. ceux de saint Benoît et

Raoul, reçu dans la maison d'Amour, le soit par Obédience et Discipline : pourquoi le choix de ces deux allégories, alors que cent autres étaient possibles ? n'est-ce pas que l'esprit monastique apparaît à ce choix? Obédience et Discipline seront encore les alliées d'Espérance dans sa lutte contre Tentation (v. 575 ss.). Plus loin, à propos de la confession, il rappelle en deux vers la précision qu'on y doit apporter dans l'aveu de ses péchés (v. 330-31 : *Que ne deïsse sans demeure Et le lieu et le tens et l'eure Et l'achoison a mon pooir*) ; surtout il s'inspire d'un passage de la Genèse (ch. XXVIII, 10-16) pour donner une curieuse adaptation de l'échelle de Jacob : comme dans le texte sacré, les anges montent et descendent entre ciel et terre, mais l'échelle compte ici huit échelons, symboles des vertus nécessaires pour accéder au paradis : Foi en Dieu, Vertu en œuvre, Science en vertu, Sens en abstinence, Piété (ou Pitié ?) en abstinence, Patience en piété, Amour de ses frères, Charité vraie. La deuxième de ces vertus devrait au reste échanger sa place avec la suivante pour que la logique fût satisfaite. Dans les tout derniers vers Raoul peint les souffrances des damnés en utilisant un passage de saint Luc (XXIII, 30) ou de l'Apocalypse (VI, 16), moins vraisemblablement d'Osée (X, 8) où le même trait se lit aussi : le châtiment des méchants sera si terrible qu'ils crieront vers les montagnes et les supplieront en pleurant de tomber sur eux, qui n'oseront regarder Dieu. C'est d'après les Évangiles enfin (Mathieu, 25) et non seulement d'après saint Grégoire qu'il a pu figurer les justes à la droite de Dieu, les méchants à la gauche (v. 1363), et il a repris ce thème avec une singulière variation en représentant dans le gouffre de l'enfer les péchés à droite (v. 1295, 1333) et les diables à gauche (v. 1305, 1334).

Ce Raoul ne serait-il pas moine ? On peut l'avancer sans invraisemblance : il pratique les livres sacrés, Évangiles et Pères de l'Église, compte Obédience et Discipline au rang des

---

les Clunisiens) sont logés au paradis dans la *Voie* (v. 921), en enfer dans le *Songe* (v. 592). L'argument est négligeable ; le poète vise peut-être non l'ordre tout entier, mais des individus seulement, ainsi que le fait remarquer Bœrner. Et ne voit-on pas que la *Voie* est une œuvre beaucoup plus indulgente pour tous que le *Songe?*

premières vertus, propose au lecteur la règle monastique (v. 777-8 *Veiller, juner, aumosne faire, Deschaus aler et vestir haire ;* 854-5 *Juners et Veillers i estoit Et tuit cil de la compagnie*), fait l'éloge des Frères Mineurs, des Jacobins, des Frères de la Trinité, de Cîteaux, des moines noirs (v. 912 ss.), rappelle que le Roi du ciel lui a confié la mission d'enseigner au peuple ses commandements (v. 975 ss.). Est-il pour cette raison Jacobin ? Ou plutôt Frère Mineur, pour souligner en deux fois le devoir d'aumône (v. 777, 986) ?

Qu'il soit moine ou non, les considérations précédentes nous expliquent pourquoi, après le songe proprement dit, il a ajouté à son récit tout un long et triple développement sur le paradis, l'enfer et le jugement dernier : après la fiction, procédé plutôt profane et qui lui semble insuffisant à l'édification de ses lecteurs, il traite son sujet à la manière didactique et catéchisante, sur un ton encore plus pénétré que naguère, comme si en écrivant le récit il avait fait quelque concession à l'esprit du siècle ; après le songe il dira « fine vérité », tout comme un prédicateur qui fait entendre la parole de Dieu et prétend n'en être que l'interprète, ou même l'instrument (v. 1034 *Dius le m'otroit par sa pitié*). Son exposé, il en annonce les grandes lignes avec quelque rigueur scolaire :

Qui de paradis veut aprendre
S'il me veut oïr et entendre
Et il en veut la joie avoir,
Il porra bien de fi savoir
Que j'en dirai vérité pure
Selon ce qu'en dist l'Ecriture,
Quel il est et de quel bonté,
Si com li saint l'ont raconté.
Apres porrez d'enfer oïr
Ou nus ne puet de lui joïr ;
De la mauvestié c'on i trueve
N'est nule fable ne contrueve..,
De paradis premiers dirai
Ne ja de mot n'en mentirai,
Selon ce que j'ai de science ;
Mes je ne cuide pas ne pense
Que soie digne de conter...
Et la verté en desclorrai

A mon sens, sans raconter songe,
Ne n'en dirai hui mes mençonge...
Apres vous vueil d'enfer retrere... 1136

N'est nule fable... N'en dirai hui mes mençonge : voilà qui justifie toute la fin du poème. S'il a décrit les tourments de l'enfer, ce n'est pas en guise de conclusion au premier *Songe*, c'est pour les opposer aux béatitudes du paradis qu'il venait d'évoquer, pour frapper davantage l'esprit de ses lecteurs, pour leur inspirer la peur des châtiments éternels, plus redoutables encore après la vision des bienheureux. Le poète a pris lui-même la précaution de nous avertir de ce qu'il allait faire aux vers 977 ss. dont nous avons parlé plus haut ; les vers 1155-6 et surtout 1230 ss. soulignent le but du dyptique :

Por ce di bien orant le pule
Que se nous pecheor saviens
Et les dolors sentu aviens
Que cil ont qui sont en enfer,
Jamais ne esté ne yver
Ne feriens ne mal ne péché, etc...

enfin les vers 1240-44 d'abord

Aions dont vraie repentance
Et prendons droite peneance
Des granz péchiez et des mesfez
Dont chascuns est vers Dieu mesfez...

puis 1316-19 :

Mult se porra li hom haïr
Qui la portera ses mesfez,
Puisqu'il les puet amender ci
Et bien faire et avoir merci...

rejoignent les épisodes de Confession et de Pénitence dans le récit et assurent un lien visible entre le début et la fin du poème.

Cette partie sur l'enfer se justifie donc par rapport au poème lui-même, et non obligatoirement, comme le pensent Bœrner et Zenker, par rapport au poème précédent : la symétrie est à chercher à l'intérieur de la *Voie*, et non avec le *Songe* de Raoul

de Houdenc [1]. Quant au troisième volet du tryptique, le Jugement dernier (les trois volets ont du reste mêmes dimensions), il est aussi dans un étroit rapport avec les deux autres. Raoul a tenu à expliquer sa fiction, de même que dans le détail il explique l'allégorie des baladins, car il entend que rien ne se perde de son enseignement : la première partie de l'œuvre n'était qu'une image, la seconde en est le commentaire ; celle-là a été dessinée pour celui-ci.

Ni Bœrner, ni Zingerle n'ont en conséquence bien vu la composition de la *Voie* : Zingerle constatait que l'étendue de la *Voie* (1.368 v.) par rapport à celle du *Songe* (682 v.) retient l'attention et nous met en garde contre la paternité de Raoul de Houdenc, ce qui est absurde : pourquoi des œuvres qui se font pendant auraient-elles nécessairement les mêmes proportions ? Bœrner répond à Zingerle que la « voie de paradis » proprement dite n'occupe que 1.030 vers et que par conséquent la disproportion n'est pas tellement accusée. Mais qu'importe ?

En vérité, si la *Voie* est plus longue, c'est que l'auteur ne veut pas seulement amuser, il veut prêcher ; tout son art, qualités et défauts, procède de là.

La *Voie de Paradis*, si l'on en considère le véritable esprit, est un sermon sur la nécessité de la pénitence, une sorte de sermon sur l'Impénitence finale, aussi bien dans son développement narratif que dans son développement descriptif. Le thème essentiel est exposé dès les premiers vers. A la première étape dans la maison d'Amour, l'hôtesse déclare au visiteur qu'il aura à voir Contrition et Confession ; continuant son itinéraire, Raoul rencontre Tentation (v. 144 ss.), mais Espérance vient à son secours et met en fuite l'adversaire ; avec Foi qui s'est jointe à lui, il arrive à la cité de Contrition, où il passe une nuit calme, sans le tapage et les provocations de Versez que l'autre Raoul avait connus à Vile-Taverne. De là nous nous

1. C'est ce qui est confirmé par un simple coup d'œil sur la tradition manuscrite : deux manuscrits (et de la même famille) sur huit contiennent seulement la *Voie* à la suite du *Songe* : signe certain qu'on ne considérait pas ces deux œuvres comme formant un tout indissoluble, car on ne l'aurait pas si souvent démembré pour en copier le début (*Songe*) sans la fin (*Voie*). Friedwagner en a déjà fait la remarque (*l. c.*, p. 754).

acheminons chez Confession, au logis si propre, nettoyé de toute poussière ; Confession prend à part le poète qui lui dit ses péchés, elle le réconforte, le conseille, et après une bonne nuit de repos, le pèlerin se met en route, accompagné de Persévérance. Il a le tort de s'arrêter aux jongleries et aux danses de baladins, c.-à-d. de se laisser aller à l'attrait des plaisirs et des richesses (on pense ici au second point du sermon de Bossuet) ; abandonné de sa compagne, il a à soutenir un nouvel assaut de Tentation escortée des péchés capitaux. L'ennemi est repoussé grâce à Espérance, aidée de plusieurs vertus, mais il faut faire demi-tour, revenir chez Confession qui l'adresse à Pénitence. Celle-ci lui indique alors le chemin de l'échelle qui lui permettra d'atteindre la plaine de Paradis : là il paraît devant le Roi qui « seoit en sa maïsté » et qui lui promet la couronne des élus [1]. Tel est le récit. Une idée directrice le conduit : la confession et la pénitence sont les seules voies qui nous assurent le royaume de Dieu ; tous les épisodes sont agencés en fonction de cette idée, aucun qui nous distraie de cette vérité. Autour de cette idée maîtresse, bien des détails révèlent un homme habitué à la prédication : c'est le thème de la confiance en Dieu (v. 563-64), de la miséricorde divine qui soutient toujours les hommes de bonne volonté (v. 832), le thème des mérites (v. 936 ss.), de la nécessité de l'aide divine (v. 849 ss.). Dans ce sermon, Raoul ne peut s'empêcher d'en insérer d'autres : le sermon de Confession sur les gens dont il faut faire compagnie (v. 346-363), le sermon de Pénitence sur l'échelle de Jacob, sermon en huit points, autant que d'échelons (v. 663-792), le sermon de Dieu promettant le bonheur éternel à son missionnaire (v. 969-1002).

Les maladresses mêmes s'expliquent par le but que poursuit l'auteur ; il est maladroit par exemple de faire mander Contrition par Confession (v. 293 ss.), puisque Raoul vient précisément de passer chez Contrition : mais il faut répéter au lecteur que la confession n'est efficace que si elle s'accompagne de la contrition. Quand Confession prend à part le pénitent, tout de

1. Dans le *Songe* le Roi des Enfers ne promet rien, mais donne à son hôte « quarante sols de deablies » dont il s'empresse d'aller acheter « byffes jolies ». Ce seul détail mesure l'écart qui sépare les deux ouvrages.

suite après avoir convoqué Contrition (v. 311 ss.), nous sommes choqués par l'invraisemblance du récit ; c'est que l'allégorie l'emporte sur la réalité. Après l'allégorie des baladins, Raoul ouvre une longue parenthèse pour l'expliquer, ce que ne fera jamais l'auteur du *Songe* : même désir de ne rien laisser perdre de sa leçon. Pour la même raison il lui arrive de traduire une expression symbolique

> Mes haster ainçois qu'il anuit, 788
> C'est à dire ainz que la mort viegne [1].

C'est au reste une foi souriante et sereine qui se dégage du poème : cette maison d'Amour où est hébergé d'abord le voyageur a bien quelque parfum de foi franciscaine. Mais surtout que de passages où de calmes figures apportent au pécheur le réconfort de leur sourire : c'est Contrition (v. 213), c'est Confession (v. 253 ss.) qui lui souhaite la bienvenue, c'est Pénitence (v. 633-34) qui lui demande de faire son trajet « liement » (v. 643), c'est enfin le poète qui adresse à ses compagnons « un ris amoreus » (v. 858). Rien là de grimaçant comme dans le *Songe* où Raoul s'emporte tout de suite contre les travers et les vices de ses contemporains : Largesse est mal en point, ce qui est un regret bien profane. Vient alors la série des violentes attaques : contre les « tricheors », et spécialement ceux du Poitou, contre Charles et Maisens, contre les taverniers de Paris, contre Michel de Treiles, contre Girard de Troyes et autres obscurs personnages qu'il est impossible d'identifier ; plus loin, dans le repas infernal, les Popelicans serviront de siège, les Bougres figureront au menu, avec les putains, les usuriers, les assassins, les plaideurs, les enfants assassinés, les bedeaux, les moines noirs, les nonnes et les sodomistes. Dans le livre que lui tend le Roi des Enfers il lit enfin la vie des « fols menestrels ». Ne voilà-t-il pas une revue générale inspirée par l'actualité ? Comme nous sommes loin de ce chapitre de catéchisme en action et en images qu'était la *Voie de Paradis* ! Raoul de

1. Il y a aussi un certain désordre dans la description de l'enfer. Raoul évoque d'abord la fumée et les cris, puis insiste sur l'éternité des tourments, se remet à les décrire, revient encore sur la notion d'éternité : ne faut-il pas convaincre à force de répéter ?

Houdenc ne se fait poser des questions par chacun de ses hôtes que pour avoir prétexte à satires : à chaque étape il décharge sa bile avec humeur et il ne se soulagera vraiment qu'une fois arrivé en enfer. Son but n'est pas de moraliser : on ne trouve pas chez lui le tableau des « états du monde » qu'on pouvait attendre (ni rois, ni princes, ni prélats, ni gens de justice, ni grands capitaines ne sont servis à la table infernale) ; son but, c'est de vilipender des groupes ou des individus, sans aucun soupçon d'intention édifiante. Ces rois et ces comtes, l'auteur de la *Voie* qui n'a aucune pensée malveillante les place au contraire au paradis, et s'il s'en prend aux gloutons, aux « lecheors », aux pécheurs, c'est sans les nommer jamais. Interrogé par ses hôtesses sur les Béguines, il en fait l'éloge, avec onction (v. 67 ss.), ne formulant des réserves que pour les « foles » qui malgré leur « semblant sont dedenz coluevres ». Il a emprunté à son devancier les accueils successifs d'allégories placées sur son chemin, mais pour représenter dans ces épisodes dramatiques les combats d'une âme contre le mal, ses avances et ses reculs, ses sursauts et ses chutes [1]. Rien de tel chez Raoul de Houdenc qui, en guise de confidences, nous conte une expérience personnelle (v. 233 *par moi le sai*) et note curieusement dans son combat avec Versez les différentes phases d'une ivresse envahissante.

La différence de ton n'est pas moins significative. Il est d'un satirique chez l'un, vigoureux, incisif ; il est d'un prédicateur chez l'autre, avec de nombreux conseils ou commandements exprimés de préférence sur le mode persuasif et paternel : v. 452-54 sur le rôle de la pénitence ; v. 748-51 sur l'amour du prochain ; v. 777, et d'une manière générale tout le commentaire sur l'échelle de Jacob ; 1241-44, 1353-57 ; avec des formules lapidaires (v. 765 *Quar en Dieu maint et Diex en lui*), ou d'un caractère propitiatoire (v. 504 *Sens nous en otroit Dieu le pere* ; v. 1136 *Amen. Diex nous en doinst victoire*), ou des vers qu'on pourrait appeler litaniques (v. 12 *Diex le gloriex, le douz, le preu* ; 110-11, 1090).

Il ressort déjà que Raoul a un autre « faire » que Raoul de Houdenc : chacun a bien son style, contrairement à ce que

1. Beaucoup mieux que dans la *Voie de Paradis* de Rutebeuf, assez monotone galerie de péchés et de vertus.

prétend Friedwagner ; c'est ce qu'on pourrait encore préciser. Certes ce Raoul a imité ou plutôt s'est inspiré de l'œuvre qui le précédait ; aux rapprochements qu'a faits Boerner il serait possible d'en ajouter bien d'autres. Les ressemblances sont rarement littérales, mais les correspondances certaines :

V. de P. 7-8..... = 3-5 *S. d'E.*
31..... = 139
67..... = 162, 55, 11, etc...
114-15..... = 135-37
134-35..... = 311, 335
144 ss., combat avec Versez = 143 ss., combat avec Tentation
189 ss., 371-83..... = 448 ss. repas d'enfer
224-25 le réveil..... = 93, 154
226 il prend congé..... = 93
229 droit chemin indiqué.. = 94
237-38 départ..... = 349-54
889-90 Montjoie de Parad. = 360-61 Montjoie d'Enfer

Quant aux huit échelons de l'échelle de Jacob, ils ont pu venir à l'esprit du poète après lecture du *Roman des Ailes* où sont décrites les sept pennes de Largesse et les sept pennes de Courtoisie[1]. De cette petite table de correspondances il ressort que l'imitateur a disposé autrement de menus épisodes : par exemple, il a imaginé deux repas, un chez Contrition, un chez Confession, en face du long et unique repas d'enfer de Raoul de Houdenc.

Cet imitateur, qui fait preuve d'originalité parfois, dans sa vision de l'enfer surtout (v. 1142 ss.), dans quelques notations rapides et trop sèches qui indiquent un certain sens de la nature (v. 139-40, 468 ss., 876-77) ne conduit pas son récit à la manière alerte et dégagée de Raoul de Houdenc ; le rythme en est plus lent : les parties de transition en particulier (le pèlerin passe la nuit chez un hôte et repart au matin) sont plus longuement traitées que dans le *Songe*. Raoul de Houdenc s'en débarrasse en deux vers ; notre Raoul s'étend chaque fois avec complaisance : v. 127-34, 397-431, 805-814, et il y a plus d'une redite dans le commentaire de l'échelle de Jacob.

1. *L'Hortus deliciarum* décrit aussi une échelle des vertus, mais ce traité en latin n'est peut-être pas antérieur à notre *Voie de Paradis*.

Un certain rabâchage, un évident plaisir à répéter les idées viennent ralentir le récit, dont il n'y a aucune trace chez Raoul de Houdenc, beaucoup plus preste. Voici ces passages : 12 et 1090, 17-19, 55-56-58, 1091-95, 1240-44 et 1316-19, 1257-58 et 1359-60 (1345 aussi), 1295 et 1333, 1305 et 1334. Trop paresseux pour renouveler l'expression, le poète reprend, tels quels, des vers déjà écrits : 91 et 953, 333-34 et 1243-44, 426-433-598 ; 1165-66 et 1225-26, 1203-4 et 1313-14 (*le monde Si come il va a la roonde*) ; 31, 209-10, 401-2, 481-82, 825-26 (dans toute cette série d'ex. : *...la voie... que aler devoie*).

Il use et abuse des clichés du type *Mes ainc ne vi si grant baudor* (v. 39-41, 308-10, 461-62, 586) et surtout de ces plates formules de modestie par lesquelles on évite une description et on se déclare incapable ou indigne de décrire ce qu'on a sous les yeux (*Ne vous porroie raconter*) : 36, 59, 188, 373, 395-96, 552-53, 591-92 (banale formule de transition), 838-39, 904-5, 927, 965, 1012 et 1100, 1098-99, 1177-78, 1181-82, 1198-1200 ; ces trois derniers exemples qui se suivent coup sur coup prouvent que Raoul ne prend pas trop de soin pour espacer ces formules. En regard, je ne relève dans le *Songe* qu'une demi-douzaine de clichés, à peine : 213-16, 388-90, 426-27, 669-70 ; trois formules banales de transition (*Qu'en diroie ?*) à v. 158, 623, 652 ; quatre vers du type *Trop seroit grief a raconter* à v. 393, 536, 596, 668 ; une seule répétition de vers à 132 et 219 ; mais par contre un tic de langage tout à fait étranger à la *Voie* (l'usage de l'adverbe *durement* avec la valeur d'un superlatif v. 82, 108, 171, 258, 260, 503) [1], des vers ironiques dont l'autre Raoul n'offre aucun exemple (v. 14, 657-58), des subtilités qui rappellent l'auteur de *Méraugis* (v. 540-41, 545-46 = *Méraugis* v. 1889-98).

Une dernière et notable différence est à signaler dans la versification. D'après les tableaux de Freymond [2], la *Voie de Para-*

1. Raoul de Houdenc s'est guéri dans le *Songe* d'un autre tic qui devient fatigant dans *Méraugis* : les constantes interrogations par *Porquoi ?* ou *Coment ?* qui brisent le dialogue ou le récit. Il s'y laisse encore aller dans le *R. des Ailes* : c'est une des raisons pour lesquelles je placerais chronologiquement le *Songe* après les deux autres poèmes.

2. Freymond, *Der reiche Reim bei altfranz. Dichtern*, dans *Zeitschrift für rom. Phil.*, VI, p. 1 et 177. — J'ai refait de mon côté les statistiques. Je

dis offre un pourcentage de 55 °/₀ de rimes riches, le *Songe d'Enfer* de 59 °/₀. Zenker tire de ces chiffres une preuve en faveur de la paternité de Raoul de Houdenc ; les pourcentages pour le *Roman des Ailes*, *Méraugis*, *Vengeance Raguidel* (v. 1-3352), *Vengeance Raguidel* (v. 3353-fin) sont respectivement de 49, 39, 26 et 47 °/₀. Les œuvres allégoriques sont donc plus richement rimées que les romans, mais de ce pourcentage à peu près égal dans la *Voie* et dans le *Songe* faut-il conclure que les deux poèmes sont du même auteur ? Et d'ailleurs, puisque les tableaux de Freymond classent minutieusement les rimes d'après leur quantité et leur qualité, il n'y a pas d'accord très frappant pour les différentes variétés de rimes (colonnes II, III, IV, V, A, C) entre les deux œuvres qui nous occupent. Dans ces poèmes du premier tiers du XIII[e] siècle, les auteurs semblent apporter plus de soin à la rime, si l'on en juge par les statistiques de Freymond, et un pourcentage de 55 °/₀ n'a rien de singulier. Le *Conte du Graal* (v. 13000-15000) offre 53 °/₀, *Du boucher d'Abbeville* 56 °/₀, *Du prestre c'on porte* 55 °/₀, *Renart* XVII, 59 °/₀, *De Barret et de Haimet* 60 °/₀, *Le tombeur Notre-Dame* 64 °/₀, *le Lai d'Amour* 62 °/₀, *le Lai d'Aristote* 63°/₀, *le Roman de la Rose* de Guillaume de Lorris 62 °/₀, etc...

Si au contraire nous établissons un pourcentage des rejets (et non des enjambements du type *Et ele me dist que monter Par une echiele me convient* courant chez beaucoup de poètes et dont on relève un grand nombre déjà chez Chrétien de Troyes et plus encore chez des écrivains postérieurs comme Rutebeuf ou Jean de Meung), l'écart est net entre le *Songe* (7 °/₀) et la *Voie* (2,3 °/₀). Or le fait est d'importance, car les rejets d'un mot ou deux qui désarticulent le vers sont peut-être la principale caractéristique de la manière de Raoul de Houdenc. On sait combien il en a prodigué, et de hardis, dans *Méraugis* ; il les accumule ici encore très volontiers (cf. par exemple, v. 45-48, 366-373, 540-544) ; il n'y en a, sauf une fois aux vers 456-57, jamais deux coup sur coup dans la *Voie*. On peut au reste penser que certains d'entre eux sont une imitation pure et simple

---

trouve 54 °/₀ pour la *Voie*, 55, 6 °/₀ pour le *Songe*. Le début de la *Voie* est moins richement rimé que la fin : du v. 1-200 = 42 °/₀, en face de 59 °/₀ pour le *Songe*.

du *Songe*, comme il est visible à celui-ci : *Car i estoit droite Montjoie De Paradis* (v. 889-90) qui reproduit le *Car Desesperance est Montjoie D'enfer*... de Raoul de Houdenc (v. 360-61).

Concluons : la *Voie de Paradis* a été composée par un continuateur qui a voulu donner une suite au *Songe* de Raoul de Houdenc. Ce continuateur a pris quelques précautions pour souder son œuvre à celle de son prédécesseur, mais la soudure est apparente, et la pièce ajoutée n'est pas de même métal. Le *Songe* est agressif, truculent, d'une verve parfois rabelaisienne ; la *Voie* est un de ces « livres de sapience » qui vont se multiplier dans tout le XIII^e^ siècle, elle appartient au genre largement représenté des exhortations parénétiques étoffées d'une affabulation. Ni l'esprit, ni le « faire » ne sont ceux de Raoul de Houdenc. Elle mentionne enfin aux v. 912-13 les Frères Mineurs et les Jacobins. Or les Jacobins (Dominicains) ouvrent leur maison de Paris en 1218 ; le Poverello réunit ses premiers adeptes dès 1210, mais c'est en 1223 seulement que le pape Honorius III donne son approbation solennelle à la règle définitive des Franciscains d'Assise. La *Voie* ne peut donc avoir été composée avant l'année 1218-19 ; n'est-ce pas un peu tard pour l'attribuer à Raoul de Houdenc que Huon de Méry, dans son *Tournoiement Antechrist* de 1234, considère comme un auteur mort depuis déjà longtemps en le plaçant à côté de Chrétien de Troyes ?

II

Plus encore que la précédente, la question de la *Vengeance Raguidel* a été discutée par les érudits. C'est Mussafia [1] qui le premier a identifié le Raoul de la *Vengeance* avec Raoul de Houdenc, s'appuyant simplement d'ailleurs sur l'identité de prénom, ce qui est peu, et sur la mention, dans ce roman, de Méraugis (v. 1273), héros rarement nommé ailleurs [2]. Miche-

1. C. r. de l'édition Hippeau, *Germania*, VIII, p. 221-2.

2. Mais Bœrner prétend à tort (*op. cit.*, p. 116) que ce raisonnement de Mussafia est tout aussi peu valable que si, en partant de *R. des Ailes*, v. 134 *Je sui d'armes passeis Gauvain*, on concluait que *V. Rag.* est de R. de Houdenc : Gauvain est un personnage autrement courant que Méraugis ! Ajoutons

lant [1] se rangea aux vues de Mussafia en signalant quelques analogies de style (en particulier les dénombrements par chiffres indéfinis *Ça I ça II ça VII ça X*) et en remarquant que l'auteur de *Méraugis* s'est quelquefois désigné par son simple nom [2]. Dans son compte rendu [3] de l'édition Michelant, P. Meyer est surtout frappé par le soin que les deux Raoul apportent à la versification ; il y revient en 1892, à propos d'un *Fragment de la Vengeance Raguidel* [4] et surtout en 1894, dans son étude sur le couplet de deux vers [5], il appuie de nouveaux arguments l'attribution.

Mais dès 1880, Zingerle [6] relève dans la *Vengeance* certaines particularités de langue par rapport aux autres ouvrages de Raoul, quelques différences de style aussi, et en 1884, Boerner [7] reprend cette étude en la poussant beaucoup plus loin : la stylistique et l'esprit de l'œuvre l'amènent à refuser la *Vengeance* à Raoul de Houdenc [8]. G. Paris fait bon accueil à ces vues de Bœrner dans le c. r. de sa dissertation [9] et au tome XXX de l'*Histoire littéraire* (1888). Mais en 1895 [10] il revient sur son

---

encore que non seulement Méliant de Lis paraît dans les deux romans (*Veng.* 3183, etc..., *Mér.* 3828, etc...), ce qui est peu significatif, mais aussi le nom de Landesmores, *Veng.* 3186, *Mér.* 162, 171 ; dans les deux, il est question de la *croix boissiée*, *Veng.* 1248, 1325, *Mér.* 4421, 4423-24 (cf. G. Paris, *Hist. littér.*, XXX, p. 229). L'île sans nom de *Mér.* a son analogue dans le château sans nom de la *Veng.*

1. Édition de *Méraugis*, 1869 ; *Introduction.*

2. Nous avons dit plus haut que cette remarque est incomplète : car dans *Méraugis*, le *Roman des Ailes* et le *Songe d'Enfer*, l'auteur s'est chaque fois désigné en outre de son nom et de son « surnom » : Raoul de Houdenc.

3. *Revue critique*, 4e année, 1869, p. 311.

4. *Romania*, XXI, 1892, p. 414.

5. *Romania*, XXIII, 1894. Mentionnons encore, dans les rangs des partisans, Todd, *Transactions and proceedings of the modern language Association of America*, II, 150, rem. 14.

6. *Op cit.*

7. *Op. cit.*, p. 115 ss.

8. C'est aussi l'opinion de Karl Abbehusen (*op. cit.*), fondée sur l'étude de la syntaxe et de la lexicologie.

9. *Romania*, XIV.

10. *Romania*, XXIV, p. 599.

jugement avant d'être influencé par la dissertation de Zenker [1], par le travail de Freymond sur la rime [2] et par un article de Kaluza [3]. Pour ces trois critiques la *Vengeance* aurait deux auteurs, la première partie serait le remaniement d'un poème plus ancien, ce qu'avait déjà dit P. Meyer, et Raoul de Houdenc n'aurait écrit que la deuxième partie, à partir du vers 3352 pour les deux premiers, à partir du v. 2700 environ pour le troisième.

Quant à Friedwagner qui avait réservé son opinion en 1897 dans son édition de *Méraugis* (p. LXVI, note 2), il a soutenu la paternité de Raoul de Houdenc dans son édition de la *Vengeance* en 1909.

*
* *

Une première question se pose donc d'abord : y-a-t-il un ou deux auteurs de la *Vengeance Raguidel ?*

Si l'on considère la langue, ce qu'a fait Friedwagner, on constate qu'elle est ici et là du pur francien (sans doute du Sud-Ouest), que les rimes sont identiques dans les deux parties (*ui : i, uet : et*), qu'elles témoignent de la même virtuosité, rimes équivoquées, homonymes, etc... Quant au fameux vers 3352, *Ci commenche Raols son conte,* même si on ne consent pas à le corriger *en romanche s. c.* [4], ce que propose Friedwagner et qui est d'autant plus acceptable que l'œuvre ne nous est parvenue que dans un seul manuscrit, passablement fautif, il nous rappelle des formules analogues de chansons de geste, que le même Friedwagner a citées, simples formules où l'auteur reprend sa narration après une pause [5].

---

1. *Op. cit.*

2. *Op. cit.*

3. *Ueber den Anteil des R. de H.*, dans *Mélanges G. Græber*. C. r. de ce travail par G. Paris, *Romania*, XXIX (1900), p. 117, qui accepte la thèse de Kaluza-Zenker. Cf. aussi son *Hist. de la Littér. fr. au M. A.*, 3e édition, 1905, p. 295.

4. Cf. en effet *Méraugis* 4334 *Raous qui romanche le conte*, et *Durmart*, v. 1574, *Eracle*, v. 2759.

5. Hippeau avait déjà hasardé dans son édition (p. 116) : « Raoul, auteur du poème, se nomme en reprenant ici son récit. » Wolf, dans son mémoire précité (Vienne, 1865) et Michelant avaient eu les premiers quelques soup-

Zenker qui s'est attaché surtout à la thèse de la dualité d'auteurs fait remarquer qu'il y a de nettes différences entre les deux parties du roman, et ensuite des ressemblances entre la deuxième partie de la *Vengeance* (que nous appellerons avec lui V^2) et *Méraugis*. Les principales caractéristiques de style seraient très inégalement distribuées, selon que l'on considère l'un ou l'autre de ces fragments : 22 monologues dans *Méraugis*, 12 dans *Vengeance*, mais 10 monologues se trouvent dans V^2 contre 2 dans V^1 (v. 137-9, 964-81). Seulement il faudrait ajouter que ce que Zenker (et même Bœrner) appelle monologue n'est parfois qu'une rapide réflexion, à qui le terme de monologue convient assez mal : à côté des petits monologues de v. 4892-99 (étonnement de Gauvain qui découvre la nef), 4903-10 (Gauvain s'interroge et décide d'entrer dans la nef), 5310-17 (il est résolu à se mettre à la recherche du chevalier qui doit l'aider), 5360-64 (Yder constate la présence de la nef), 5423-31 (Gauvain embarrassé prend une décision), nous avons de simples exclamations, comme à 4942-44, 5367-69, 5560-61. En réalité nous ne trouvons que deux véritables monologues : celui de 4582-4619, où Gauvain abandonné par Ide expose ses alternatives et qui fait corps avec celui de 4623-39, où il exprime sa douleur ; celui de 964-81, où il se demande le parti qu'il a à prendre devant les exigences du Noir Chevalier. Encore celui-ci ne contient-il, pour ainsi dire, aucun de ces caractères dramatiques fortement accentués chez Raoul de Houdenc. Et pourquoi, sur les 1.200 vers qui vont de la coupure du v. 3352 au premier monologue du v. 4582, n'en relevons-nous pas un seul ? Ainsi il n'y a là aucun argument décisif.

Pas davantage dans les remarques de Zenker qui suivent sur la distribution du procédé que les critiques allemands appellent « Wechselrede », c.-à-d. vive reprise par l'interlocuteur d'un mot que vient de prononcer son partenaire, procédé bien connu déjà de Chrétien [1] : 44 exemples dans *Mér.*, 3 dans V^1, 18

çons sur l'unité de l'œuvre. Celui-ci tient la *Vengeance* pour une œuvre de R. de Houdenc « sinon en entier, du moins la seconde partie ».

1. Il y en a peut-être moins dans *Erec*, *Yvain*, *Charrette* et *Perceval* que dans V^2, ainsi que le signale Zenker. Mais n'y en a-t-il pas autant dans *Cligès*?

dans V^2, mais ici certaines références fournies par Zenker sont à supprimer : 4008, 4366, 4382, 5634, 5998, 6085 ; et peut-on se baser sur cette répartition pour conclure à l'identité d'auteur de V^2 et de *Méraugis ?*

Encore moins probants sont les chiffres qui suivent sur l'interrogation oratoire, les formules de serment, l'anaphore, les comparaisons : aussi bien parce que les chiffres s'accordent assez mal (*par foi* : 3 ex. dans *Mér.*, 1 dans V^1, 9 dans V^2) [1] que parce que ces formules courantes ne peuvent aucunement caractériser la manière d'un écrivain. Quelle conclusion autre que hasardeuse tirer par exemple de ce qu'on relève une fois *par Dieu* dans *Mér.*, 5 fois dans V^1, 2 fois dans V^2 ? quatre exemples de *par mon chief* dans *Mér.*, 2 dans V^2, aucun dans V^1 ? Il en est de même pour les particularités syntaxiques que Zenker emprunte à Abbehusen : rien à tirer, à vrai dire, de la construction absolue du gérondif *oianz tous* : 12 fois dans *Mér.*, 6 dans V^2, 1 dans V^1 ; de la tournure *de* avec un infinitif sujet : 6 dans dans *Mér.*, 2 dans V^2, aucun dans V^1, 5 dans le reste des œuvres de Raoul ; ou de l'emploi de *mon* adverbial : 6 dans *Mér.*, 5 dans V^2, aucun dans V^1.

A la fin de sa dissertation, Zenker revient sur le style et constate après G. Paris [2] que les différences indéniables entre V^2 et *Mér.* ne proviennent pas seulement de l'emploi des figures et autres procédés de rhétorique, mais du ton général, du caractère d'ensemble. Il donne de ce fait une explication qu'il qualifie d'osée, qui l'est en effet, et qui nous semble difficilement acceptable. Le prologue de *Méraugis* (*Il n'i a mot de vilainie, Ainz est contes de cortoisie*) serait destiné à rassurer les lecteurs sur la tenue morale du nouveau poème qu'on leur offre et ferait allusion à un autre roman de Raoul, un roman qui aurait choqué la délicatesse du public et qui ne pourrait être que la *Vengeance Raguidel*. La mention de *Méraugis cil de*

1. Cf. encore : aucun exemple d'anaphore avec *cil* dans *Mér.*, 1 ex. (4146-51) dans V^1, 5 dans V^2 : mais en réalité les ex. de 1816, 1842, 1858, 1868 appartenant au même développement ne font qu'un.

2. Qui opposait à ce point de vue le poème de *V* tout entier à *Mér.* « Conte moins sérieux, plus libre d'allure, écrit pour un public socialement et moralement moins élevé » dit-il (*Hist. littér.*, XXX).

Portlesguez du vers 1273 de la *Veng.* ne renverrait pas du tout à un roman de ce nom, mais simplement à ce personnage ; ainsi la *Veng.* serait antérieure à *Mér.*, elle serait l'œuvre d'un débutant qui veut se faire la main et se saisit d'un poème inachevé pour le mener à terme ; comme Raoul n'est pas encore en possession de sa manière, il imite Chrétien [1], il est influencé aussi par le style de V^1 et il a au reste des raisons d'éviter toute facture trop originale, pour garder le ton du premier auteur. Par là s'expliqueraient les différences, et aussi les ressemblances, de style entre V^2 et *Mér.* L'hypothèse est ingénieuse, mais se heurte à une sérieuse objection. Il n'est pas sûr que le prologue de *Mér.* contienne les allusions que lui attribue notre critique. Est-ce la première fois qu'un romancier prend de pareilles précautions dans les premiers vers de son œuvre, pour en recommander la qualité au lecteur ? N'est-ce pas au fond ce que fait Chrétien dans son prologue de la *Charrette*, présentée comme œuvre courtoise, puisque « matière et sen » lui ont été fournis par la Comtesse de Champagne ? ou dans le début d'*Yvain*, où il n'entretiendra son public, dit-il, que de « ceux qui furent », *Qu'ancor vaut miauz ce m'est avis Uns cortois morz qu'un vilains vis ?* Mais surtout les continuateurs n'ont pas d'ordinaire, nous le savons bien, les scrupules que leur prête Zenker, ni cette abnégation littéraire qui les inviterait à accorder leur manière à celle du devancier dont ils poursuivent ou achèvent l'œuvre. Il est peut-être malaisé de distinguer dans la *Charrette* la plume de Chrétien de celle de Godefroi de Leigni, sans doute parce que l'œuvre a été achevée sous la direction et le contrôle du maître, mais c'est là un cas unique. Y a-t-il quelque souci d'assurer une unité de ton et de style chez les intrépides continuateurs du *Conte du Graal*, les Wauchier, les Gerbert, les Manessier et autres ? Et Jean de Meung, reprenant le poème de Guillaume de Lorris, s'astreint-il à cacher sa puissante personnalité ? J'imagine difficilement un jeune écrivain, surtout d'un tempérament affirmé comme c'est le cas pour Raoul de Houdenc, se surveillant à chaque vers,

1. Le style de *V* serait plus proche de celui de Chrétien que ce dernier n'est proche du style de *Mér.*, et l'auteur de *V* rappellerait surtout *Erec.* C'est possible, et nous verrons plus loin pourquoi.

opérant ces métamorphoses et ces raccords à chaque instant, pour ajuster son style à celui de son devancier. Quant à l'hypothèse d'une *Vengeance* antérieure à *Mér.*, elle n'est guère recevable pour des raisons sur lesquelles nous aurons à revenir.

Reste un argument qui semble meilleur, celui qui est tiré de la richesse de la rime : 26 °/₀ de rimes riches dans V^1, 47 °/₀ dans V^2, 39 °/₀ dans *Mér.* Ce sont les moyennes que donne Freymond dans ses tableaux. J'ai refait ce pourcentage sur des morceaux assez étendus du roman ; en voici les résultats :

vers 200-700	24 °/₀
1000-1500	24 »
1650-2150	16 »
2300-2600	18 »
2600-2700	26 »
2700-2800	44 »
2850-3350	54 »
3400-3900	46 »
4000-4500	46 »
5000-5500	44 »
5500-6000	48 »

Ce petit tableau nous apprend, ce qu'on pouvait deviner, qu'un ouvrage voit la qualité de ses rimes varier, suivant que le sondage est pratiqué dans un passage ou dans un autre ; mais que, incontestablement, avant le vers 2700 environ, les rimes ne sont pas aussi souvent riches qu'après ce même vers, ce qui donnerait raison à Kaluza. En sera-t-il de même des rejets, dont il faut reconnaître qu'ils sont, bien plus que la richesse de la rime, la vraie caractéristique de la manière de Raoul de Houdenc ? Nous obtenons ici les pourcentages que voici :

vers 200-700	2,4 °/₀
1000-1500	3,8 »
1650-2150	2,3 »
2300-2600	4,6 »
2600-2700	5 »
2700-2800	5 »
3400-3900	4 »
4000-4500	2,4 »
5000-5500	6,4 »
5500-6000	8 »

Il ressort que si les rejets sont très sensiblement plus nombreux dans les 1.000 derniers vers environ du poème, on ne saurait établir une différence nette entre la première et la deuxième partie de la *Vengeance* : aucune vue d'ensemble ne se dégage, et ces résultats viennent infirmer les conclusions qu'on aurait pu tirer des précédents, sur la rime. Si enfin nous comparons ces chiffres de V^2 avec ceux de *Mér.* suivant la méthode de Zenker, nous verrons un énorme écart entre ces deux poèmes : les sondages effectués dans *Mér.* donnent 18,3 % pour v. 1850-2150 ; 11,6 % pour 3270-3570 ; 26,6 % pour 4800-5100.

Tenons donc pour acquis dès maintenant que rien ne nous oblige à couper au vers 3352 ou autour du vers 2700 la *Vengeance* du trouvère Raoul. Nous en indiquerons d'autres raisons en essayant de montrer que ce Raoul n'est pas à notre avis l'auteur de *Méraugis*.

* * *

Pas plus que pour la *Voie de Paradis*, nous n'avons de preuves bien convaincantes à chercher dans la langue du poème. Zingerle énumère un certain nombre de formes qui n'apparaissent pas dans *Mér.*, mais Zenker (p. 22-23), puis Friedwagner montrent qu'en réalité il n'y a rien là qui puisse arrêter dans l'attribution du poème, en tout ou en partie, à Raoul de Houdenc [1]. La langue de *V* n'est pas distincte de celle de *Mér.*, il faut l'avouer ; s'il y a, ici ou là, quelques formes dialectales,

1. Les autres arguments de Zingerle n'ont pas beaucoup de poids : anaphores plus fréquentes dans *V* que dans *M* ; mention des menus de repas (en 6 fois) ; fréquence de l'expression *l'escu au col* (9 dans *V*, 3 dans *M*) ; quant à la rareté du tour *il n'i a plus* (10 dans *M*, 1 dans *V*), elle est plus remarquable ; de même pour *que vous diroie ?* ou *qu'en diroie ?* (20 dans *M*, 1 dans *V*). Zenker répond qu'on ne trouve pas la 1re de ces expressions interrogatives dans le *Songe*, la seconde ni dans le *Songe*, ni dans le *roman des Ailes*, et que ce n'est donc pas une preuve. Mais alors si R. de Houdenc s'est débarrassé de ces tournures, c'est qu'il aurait écrit la *Veng.* après *Mér.* (car dans une œuvre de début il en aurait usé), vers le temps des poèmes allégoriques, ce qui va contre l'hypothèse finale de la dissertation. — L'accord plus fréquent dans *M* du participe avec son complément placé après (18 cas dans *M*, 5 dans *V*) n'est pas non plus bien probant : les besoins de la rime ou de la mesure du vers peuvent expliquer certains accords.

il ne faut pas oublier que la langue littéraire du moyen âge admet un mélange de formes entre lesquelles l'auteur choisit selon ses besoins et ses préférences.

De l'étude stylistique de Bœrner [1], quelques remarques sont à retenir : l'usage sensiblement plus fréquent que l'auteur de *V* fait de la figure dénommée epizeuxis (35 ex. dans *V* en face de 17 dans *M*, et non 17 dans *V* en face de 4 dans *M*, comme l'écrit Bœrner, p. 121) ; mais surtout le goût de *M* pour le procédé de la reprise du mot dans les dialogues rapides, dont on relève 54 exemples dans *M*, 11 seulement dans *V* (cf. p. 85 ; 106-107), ainsi que pour l'anadiplosis. Sont à considérer encore le grand nombre d'interrogations oratoires par lesquelles Raoul de Houdenc réveille l'attention de son lecteur, à peu près absentes dans *V* : on en relève 43 dans *M*, dont un grand nombre du type *Por quoi ?* ou *Qu'en diroie ?*, 4 en tout dans *V*. La disproportion est ici frappante et surtout elle porte sur une caractéristique de style universellement reconnue à Raoul de Houdenc : nous sommes bien en présence d'un de ces tics de rédaction dont il ponctue son récit, significatif au plus haut point, parce que devenu presque inconscient. Or il n'y a pas plus de ces tournures dans V^2 que dans V^1 et nous avons là un nouveau témoignage en faveur de l'unité de l'œuvre. Il ne sert à rien de répondre que le procédé est absent du *Songe d'Enfer*, car si Raoul de Houdenc a pu s'en défaire dans une seconde manière, pourquoi n'en aurait-il pas usé à l'époque où l'on place et *Mér.* et la *Vengeance ?* Il faut enfin retenir les monologues : non seulement leur nombre est plus grand dans *M* (22, en face de 12 dans *V*), mais plusieurs sont d'une autre venue. Certes, Raoul de Houdenc écrit de courts monologues qui tra-

1. On attribuera peu d'importance aux remarques de Bœrner sur les différences de métaphores, puisqu'un auteur doit se renouveler ; sur la manière de dénombrer les personnages ; sur certaines tournures de *M*, absentes de *V*, sauf rares exceptions : *ne por quant*, *orainz*, *de par*, *mais que*, pronom indéfini *tel* devant des noms de chiffres, article indéfini devant le possessif, *hui* accompagnant le mot *jour*, *lès* toujours à la place de *joste* (dans *M*), *de grant*, ou *fier*, ou *plain eslès*, *es ielz ferir*. Et cependant, si chacune de ces particularités n'a guère de valeur en soi, si toutes réunies elles ne confèrent pas au style une marque propre, leur total crée une certaine présomption contre la paternité de R. de Houdenc.

duisent en 3, 4, 5 ou 6 vers l'embarras, la douleur ou les résolutions de ses personnages ; tels sont ceux des vers 374-83, 1240-43, 1599-1601, 1628-31, 2290-97, 2734-38, 3085-91, 3302-3, 3442-46, 3686-88, 3712-19, 3876-86, 4454-58, 4975-77, 4991-92, 5328-31, 5336-40 ; mais en cinq fois il pratique le monologue à la Chrétien, avec tous les procédés du maître, en particulier les interrogations, les brusques retours sur soi : 402-47, Gorvain surpris par l'amour ; 3566-85 et 4425-42, complainte de Méraugis sur Lidoine perdue ; 4357-4401, Méraugis étonné du printemps ; 4874-95, litanie amoureuse de Méraugis.

L'étude du style donne déjà, on le voit, quelques indications qui s'imposent. Mais il est nécessaire d'étudier les deux poèmes plus en profondeur, dans leurs procédés de composition, l'esprit qui les anime, leurs qualités littéraires prédominantes.

*
* *

Écartons tout de suite une différence que Bœrner a cru devoir mentionner (p. 123). Même si nous ne tenons pas compte des récits allégoriques, dit-il, l'auteur de *Méraugis* possède une formation religieuse plus profonde que le trouvère Raoul : tout simplement parce que Raoul de Houdenc fait allusion au paradis (v. 3572, 3580), au diable et à l'enfer (v. 4431). C'est vraiment peu ! L'inverse serait tout aussi vrai, si l'on songe par exemple que l'auteur de la *Vengeance* met dans la bouche d'un de ses personnages une formule qui accompagne assez rarement dans les romans la mention de Dieu : *Et se Diu plaist, le mien seignor, En cui je croi, qui me forma* (1710-11) et *Icius Dius que Longis navra* (5816). L'auteur semble bien parler ici à la place de son personnage.

Un autre argument tiré de l'esprit de ces deux œuvres est de plus de poids, nos poètes ne traitent pas les femmes de même manière. Dans *Méraugis*, Raoul de Houdenc a porté à son apogée le culte de la femme : portraits flatteurs de la beauté féminine, pleins d'épithètes louangeuses, vers inspirés par le code de l'amour courtois (4876-90), et puis tout l'arsenal traditionnel des images que Raoul et ses contemporains ont hérité d'Ovide et d'*Enéas* : l'amour est un médecin qui guérit les bles-

sures qu'il a faites, l'amour prend les cœurs a son « aim », etc... En revanche, la *Vengeance* maltraite fort le sexe, dont il souligne crûment les faiblesses. Deux épisodes, celui d'Ide et des chiens, l'histoire du manteau mal taillé, en font un ouvrage agressif vis-à-vis des dames, chez qui l'on chercherait en vain la fidélité ou la reconnaissance. G. Paris faisait remarquer (*Hist. litt.*, XXX, p. 48) que c'est dans la *Vengeance* qu'on lit les seuls vers vraiment grossiers (v. 4488 ss.) de toute la production arthurienne. Faudra-t-il supposer (les deux histoires en question se logent en effet dans V^2 et seraient imputables à Raoul de Houdenc) que le poète a connu une évolution dans ses idées et ses tendances, ou que nous avons affaire à une plaisanterie ? Ou dire avec Friedwagner qu'un auteur peut selon les circonstances de sa narration ne pas toujours mettre en scène des personnages pourvus des mêmes qualités ? Sans doute, mais il n'en est pas moins vrai que Raoul de Houdenc aurait accueilli l'histoire du manteau mal taillé et surtout, car celle-ci est beaucoup moins discrète et s'étale sur tout un épisode, le vieux conte d'Ide et de ses chiens. Dès lors il n'était plus libre de donner à ce personnage des qualités de son choix : Ide ne pouvait être qu'odieuse, et il nous faut bien constater l'évidence : les deux œuvres sont de tendances contraires. Raoul de Houdenc reste fidèle, dira-t-on, à son admiration pour la loyauté en amour : la conduite d'Ide est si coupable que le poète nous inspire une profonde aversion pour elle. On pourrait au reste ajouter qu'elle n'est pas la seule héroïne, elle n'est qu'une ombre au tableau. A côté de cette femme légère, sensuelle et ingrate, nous avons la demoiselle de Gautdestroit, à qui on ne pourra rien reprocher que sa passion follement romanesque et son excessive fidélité à Gauvain, à qui elle n'a même jamais adressé la parole ; il y a aussi l'amie de Raguidel, fidèle au souvenir du mort dont elle attend impatiemment le vengeur ; il y a Tremionette, figure assez banale, mais sans tache ; il y a enfin Marot, cœur charitable, qui sauve Gauvain de la mort au prix de risques réels pour elle-même. Ce quatuor rachète un peu Ide. Il est vrai qu'on chercherait en vain dans *Méraugis* une scène assez leste comme celle des vers 3680 ss. de la *Vengeance*, et si Lidoine joue un double jeu avec Belchis, c'est du moins pour le bon motif.

* *

Passons maintenant à l'examen de la composition. La composition de *Méraugis* est des plus nettes et des plus ingénieuses, si on compare cet ouvrage avec la majorité des productions romanesques contemporaines [1]. On y relève quatre parties distinctes :

1° *Le tournoi de Lindesores*, au cours duquel Gorvain Cadruz et Méraugis s'éprennent de Lidoine, se brouillent à la suite de cette rivalité. Un jugement des dames de la cour accorde Lidoine à Méraugis (1254).

2° *La quête de Gauvain* : Méraugis répond à l'appel du nain et quitte la cour avec Lidoine, il abat l'écu de l'Outredouté, triomphe de Laquis qu'il envoie en messager à l'Outredouté, est le champion involontaire du nain chez le roi Amangon, parvient à la Cité sans nom, se bat avec Gauvain, se fait passer pour mort, et s'évade avec lui de l'île. A Handitou les deux amis se séparent (3546).

3° *La quête de Lidoine* que Méraugis a bizarrement oubliée à l'île sans nom ; il se met à la recherche de l'Outredouté et entre dans la carole d'un château « faé », cependant que Lidoine est retenue par Belchis (qui la destine à son fils Espinogre) et fait appel à Gorvain Cadruz. Méraugis tue l'Outredouté, il est recueilli par Méliant de Lis qui l'amène à Monhaut, chez Belchis où il apprend ce qui est arrivé à Lidoine (5056).

4° *Méraugis conquiert Lidoine sur ses adversaires* : vainqueur de Gauvain qui est venu aussi assiéger Monhaut pour délivrer Lidoine, il oblige Gorvain à lever le siège, arrache Lidoine à Belchis, triomphe enfin de Gorvain qui doit rendre à Lidoine son royaume de Cavalon.

Les aventures sont donc groupées autour d'un centre d'intérêt. Mais ce qu'il importe surtout de relever, c'est que Raoul de Houdenc pratique avec un art réel le fameux procédé de l'entrelacement, dont le créateur est Chrétien de Troyes.

---

1. « Œuvre médiocrement composée », dit injustement M. Jeanroy (*Hist. des Lettres*, dans *Histoire de la Nation fr.* de Hanotaux, t. XII, p. 297). Le jugement de Friedwagner (*Introd.*, p. LXIX) est encore trop sévère : « composition d'ensemble assez nette. »

La brouille entre les deux amis et leur réconciliation finale se correspondent par-dessus les épisodes intermédiaires et assurent déjà une certaine unité à l'action. Peut-être attendait-on le développement du problème posé au début dans l'altercation entre Gorvain et Méraugis : quel est le plus parfait amant, celui qui aime une dame pour sa beauté ou celui qui l'aime pour sa courtoisie ? Les péripéties qui se déroulent ensuite ne répondent pas à cette question et il ne faut pas demander à nos romanciers médiévaux ce qu'ils ne peuvent pas donner. Du moins les épisodes s'enchaînent, s'appellent, s'expliquent les uns les autres avec une adresse qu'il est impossible de méconnaître.

Méraugis accepte la quête de Gauvain non simplement pour le plaisir de courir l'aventure, mais parce qu'il a à prouver sa vaillance à Lidoine (v. 1127, 1378 ss.), il doit lui apporter cette preuve pour la mériter sur Gorvain : voilà du même coup une série de prouesses rattachée à la scène initiale du roman. La première épreuve, c'est celle de l'écu à abattre, mais en ne faisant pas surgir tout de suite le redoutable personnage de l'Outredouté et en opposant Laquis comme premier adversaire à Méraugis, Raoul ne lâche pas le fil conducteur de son récit : le but de Méraugis, c'est de retrouver Gauvain et d'atteindre « l'esplumeor » de Merlin. De Laquis qui fait son message à l'Outredouté, nous revenons à Méraugis à qui le nain vient proposer une nouvelle aventure, s'il consent à le suivre ; le nain le conduira à l'épreuve du roi Amangon. Nous revenons alors à Laquis — il rejoint Méraugis qui jure de le venger — et enfin à Méraugis qui mène à bien la quête de Gauvain en choisissant la voie sans nom.

Dans la partie suivante, c'est une alternance Méraugis-Lidoine que nous aurons : à la recherche de sa dame, Méraugis entre au château des caroles où il est retenu dix semaines par la danse magique. Pendant ce temps Lidoine s'achemine vers son royaume, en compagnie d'Amice qui l'a hébergée dans son château après l'affaire de l'île et la mort simulée de Méraugis. Gauvain va reparaître à cet endroit du récit : Lidoine l'a mandé, pour qu'il la délivre de Belchis. Méraugis a échappé enfin à l'enchantement et venge Laquis en tuant l'Outredouté. Ainsi, dans cette partie, des personnages momentanément lais-

sés de côté reviennent très naturellement en scène. Avec une habileté consommée, Raoul de Houdenc va dénouer son intrigue : Méraugis retrouve Lidoine chez celui-là même qui l'a internée au mépris de toute courtoisie ; par la force des circonstances, il va être, lui que l'on croit mort, l'allié de son rival contre Gorvain, autre rival devenu de façon tout aussi imprévue le champion de Lidoine, contre Gauvain enfin qui a maintenant conquis l'épée « aux étranges renges » [1]. Cette fin du roman se signale par des qualités dont nous aurons à parler, mais d'abord par l'heureux agencement de l'intrigue qui dénote chez cet imitateur un très souple talent d'invention. Tous les principaux personnages se trouvent réunis, et dans des conditions inattendues, dans ce siège de Monhaut ; l'Outredouté qui a disparu de la scène a eu son rôle à jouer ; sans cette rencontre tardive avec lui, Méraugis n'eût pas été recueilli par Méliant de Lis.

Certes, bien des « ficelles » de romancier sont utilisées dans cette œuvre : Méraugis oublie d'arracher Lidoine à l'île sans nom et ne s'aperçoit de son absence qu'à Handitou : le procédé est assez voyant [2]. Un autre procédé facile est celui de l'incognito, que nous retrouvons dans la *Vengeance*. A l'île sans nom, Méraugis se bat contre un inconnu qui n'est autre que Gauvain : à cette première reconnaissance fait pendant celle de la fin, où Méraugis se fait à son tour reconnaître à Gauvain. Mais on voit ici l'adresse de Raoul qui sait établir des liens d'ordre psychologique entre des scènes assez éloignées l'une de l'autre : dans la première, Gauvain contracte une dette vis-à-vis de Méraugis qui est venu l'arracher à son triste sort ; dans la deuxième, il s'en acquitte en se déclarant vaincu par Méraugis avant la fin du combat. Quant à l'incognito que Méraugis est obligé de garder, quand il est hébergé chez Belchis, il nous vaudra, on va le voir, deux ou trois scènes très vivantes. Jusqu'à un certain point l'action est subordonnée aux caractères, ce qui n'est pas tellement fréquent dans les romans contem-

1. Raoul n'a pas encombré son intrigue avec la quête de l'épée aux étranges renges : 10 vers lui suffisent (5058-67), l'artiste domine sa matière.

2. On le retrouve dans la *Veng.* : Gauvain oublie le tronçon de la lance ; entre temps le poète pourra caser des aventures.

porains de Raoúl. Je ne vois rien de tel dans la *Vengeance*.

Pour en finir avec la composition, Raoul possède un incontestable talent pour ménager l'intérêt, tenir sans cesse en suspens la curiosité de son lecteur. Une de ses réussites caractéristiques consiste à accumuler des faits étranges et à les expliquer peu à peu, en les reliant par leurs causes les uns aux autres. Méraugis et Lidoine rencontrent « en un essart » (v. 1421) le nain qui met en garde Méraugis contre la honte qui l'attend (1438-40) ; pour y échapper, Méraugis doit aller demander à une vieille le cheval du nain ; celle-ci pose d'abord comme condition que Méraugis abatte un écu, ce qu'il fait ; une demoiselle montée sur une mule apparaît, avec un glaive en main ; dans un « tref » deux dames pleurent, et Lidoine avec elles ; à Méraugis qui leur en demande la raison, elles répondent par une prédiction assez vague (v. 1618 ss.) ; même réticence quand le lendemain matin Méraugis leur pose la même question. Voilà bien des mystères, mais en voici les successives explications : elles sont données à Méraugis par Laquis. Celui-ci lui apprend à qui appartient l'écu, qui était la demoiselle à la mule, pourquoi les dames pleuraient. Nouvelle surprise avec la coutume observée par le roi Amangon (v. 2336) : l'explication vient à 2358 ss., et 2424 ss. nous éclairent enfin sur l'étrange conduite du nain, qui n'a cessé d'intriguer le lecteur depuis le début de cette quête. Voilà des habiletés dont Chrétien lui-même eût été jaloux. Plus loin, à l'île sans nom, autre coutume bizarre : Méraugis est reçu par des pucelles qui chantent et carolent (2886 ss.) ; les vers 2969-70 diront pourquoi, et 3134 ss. raconteront l'origine de la coutume. Ainsi Raoul de Houdenc, en partant de thèmes connus ou de variations sur ces thèmes, élabore une œuvre originale, il sait donner à son scénario une structure où la matière, en grande part traitée par des devanciers, est distribuée suivant une adroite économie.

En regard, il nous faut bien avouer que la composition de la *Vengeance* est loin de présenter les mêmes qualités. Ce poème se compose de trois romans entièrement distincts, sans liens les uns avec les autres, agencés sans art [1] :

1. On ne comprend pas bien le jugement de Grœber, *Grundriss*, II, p. 512 : « gute Verbindung und Gruppierung der kleinen Zahl eigenartiger Abenteuer. »

1° La *Vengeance de Raguidel* qui occupe les 549 premiers et les 1.315 derniers vers, au total 1.864 vers.

2° Entre ces deux parties d'une même aventure, nous avons le *Roman de Gauvain et de la demoiselle de Gautdestroit* qui remplit les v. 350 à 3351 et 3688 à 3748, au total 2.861 vers.

3° Le *Roman de Gauvain, d'Ide et de Druidain*, vers 3352 à 4861, moins les v. 3688-3748 dont nous venons de parler, au total 1.450 vers [1].

L'auteur juxtapose purement et simplement, sans souci d'assurer quelque unité organique à son poème, il ignore cet art de l'entrelacement que nous mettions en lumière tout à l'heure, ou bien il le pratique à contre-sens. Aux v. 3688-3748, alors que le troisième roman est commencé, le conteur s'avise d'ajouter une rallonge, sans intérêt, à l'histoire précédente : nous apprenons là que la demoiselle de Gautdestroit, conseillée par ses gens, se décide à lever le siège : c'est le seul cas où les récits se compénètrent légèrement, par un engrenage simpliste et sans effet. On croira difficilement que Raoul de Houdenc ait écrit cette queue qu'est l'épisode du siège levé. Le rappel du thème de la vengeance apparaît en deux fois, à 3109-19, vers la fin du deuxième récit, et à 4041-53, au beau milieu du troisième : le fil est donc bien tenu qui rattache ces deux parties aux fragments du même récit qui les englobe. Ou bien il fallait présenter trois nouvelles, sans essayer de les coudre tant bien que mal, ou bien se mettre un peu plus en frais d'ingéniosité. La gaucherie des moyens dénonce un maladroit qui veut malgré tout rappeler son thème initial, et Raoul de Houdenc, même sans être en complète possession de son talent, n'aurait pas commis pareille rhapsodie. L'auteur nous fait à 523-24

> Or ne tendrai plus de li conte
> Qu'en la cartre fu avalés

un aveu où il paraît avoir conscience de son travail de marquetterie.

---

1. S'il y a deux romans dans V^1, il y en a deux aussi dans V^2, c.-à-d. que l'auteur de V^2 a les mêmes habitudes que celui de V^1, puisqu'il juxtapose des récits, au lieu de continuer et de terminer sans flâner la *Vengeance de Raguidel*. C'est une preuve de plus en faveur de l'unité d'auteur. R. de H., s'il avait écrit V^2, ne se serait pas égaré de la sorte.

Des maladresses comme celle de 4184 ss. sont aussi choquantes. Gauvain se remémore brusquement les réflexions sur les femmes que l'épreuve du manteau mal taillé a suggérées à Keu ; or à 4184 ss., le sénéchal a fait déjà allusion à cette affaire, pour déclarer à Gauvain sur un ton agressif que son amie ne serait pas sortie indemne de l'épreuve. Toute la scène ne se tient pas bien.

Le procédé de l'incognito est utilisé, nous l'avons dit, dans la *Vengeance* [1]. Gauvain est inconnu de son adversaire le Noir Chevalier qui le hait pour lui avoir ravi le cœur de la demoiselle de Gautdestroit (1416-17) ; Gauvain découvre son identité à 2697 ss., Maduc à 2745 ss. L'autre incognito est celui de Gauvain chez la demoiselle ; après avoir lutté contre un ennemi qu'il ignorait, il doit se défendre contre une amie qu'il ignore de même. A la fin du poème, le procédé est repris sans variété : Yder attend Gauvain sans le connaître, l'amie de Raguidel engage avec lui une conversation sans savoir qui il est ; Guengasouin ne découvre pas tout de suite que son adversaire est Gauvain. Dans aucun de ces cas la reconnaissance n'a de répercussion d'ordre psychologique, et même l'effet d'imprévu n'est valable que pour le premier ; dans les quatre autres nous sommes prévenus, le procédé n'a plus de sel, il est l'emploi maladroit d'une pure recette à l'usage des fabricants de romans [2]. Assez naïf enfin ce fréquent appel que fait le poète aux « jeux-partis » pour étoffer son action : nous en avons deux coup sur coup à 886 ss. et à 947 ss., où le Noir Chevalier laisse libre Gauvain de choisir les conditions dans lesquelles il voudra combattre, puis à 4323-33 (proposé par Druidain), à 4527 ss. (par le chevalier

1. Quant à la dame qui porte ses vêtements à l'envers dans la *Vengeance*, c'est une fantaisie qui a sa réplique dans le chevalier qui monte sans éperons de *Méraugis*.

2. Dans le détail même, un épisode comme celui de Keu qui prend sous sa protection un chevalier et vide les arçons sous le coup d'un adversaire (384 ss.) est parfaitement inutile : l'auteur tient à loger ici une des traditionnelles forfanteries du sénéchal : est-elle bien à sa place ? De même le petit épisode de Gauvain hébergé chez un vavasseur (3970 ss.), et toute la fin du roman, lente et banale avec les félicitations et l'accueil réservé à Gauvain à la cour.

qui a ravi Ide à Gauvain), à 4707-10 (id.). Aucune trace de ce procédé chez Raoul de Houdenc.

*
* *

Après la composition, nous avons à examiner le rythme du récit.

Il y a là aussi des témoignages à recueillir qui nous engagent peu à voir un seul et même auteur dans les deux poèmes.

Le rythme du récit dans *Méraugis* est rapide : Raoul passe d'un épisode à l'autre avec vivacité, entremêle heureusement les dialogues à la narration, ne s'attarde pas en route à des détails ou des développements accessoires qui feraient poids mort. Certes le Raoul de la *Vengeance* aime aussi entrecouper le récit de dialogues : j'en relève 86, et 89 dans *Méraugis* ; mais il a un goût marqué pour les grandes scènes de discussion ou de délibération, avec tirades largement étalées, rares chez son confrère. Nous avons une de ces scènes, tout à fait typique, à 5932-6003, au cours de laquelle la fille de Guengasouin est accordée à Yder : quatre discours se suivent, d'Yder, de Gauvain, de Tremionette, des vavasseurs, sans heurts, avec une certaine largeur qui se met à l'aise. En voici une autre, qui traîne en longueur celle-là, entre Gauvain et le Noir Chevalier (787-1041) : discussion sur la collation que prend Gauvain d'abord, puis sur les conditions du combat, enfin sur le cheval de Gauvain ; — plus loin c'est la grande scène dans laquelle Druidain demande Ide au roi et où les amis de Gauvain se proposent pour être son champion (4255-4400). Celle de 2991-3119, où l'on délibère pour savoir si l'on fera ou non la sortie, offre cette suite de tirades qu'affectionne l'auteur, et nous en avons une autre, plus courte il est vrai, entre Gauvain et Ide, à 4736-80. Les récits trouvent naturellement place dans ces sortes de scènes : celui du Noir Chevalier (1221-1438) contient un assez grand nombre de détails inutiles, c'est toute une relation circonstanciée du tournoi de Gautdestroit qui s'intercale ici. Celui de la demoiselle de Gautdestroit (2220-81 et reprise à 2328-78) est de dimensions respectables : il se justifie un peu mieux, puisque cette demoiselle ne doit pas être sobre de détails quand elle évoque Gauvain qui l'a méprisée ; elle revit

chaque fois la scène, mais l'intérêt en est émoussé par les précédentes révélations de Marot à Gauvain. Très long est celui de l'amie de Raguidel (5016-5308) qui remplit presque 300 vers et qui répète ce que nous avons appris dans la première partie du roman. Ajoutons encore les explications qu'Ide apporte maladroitement à Gauvain, quand elle lui conte avant la bataille son histoire et ses griefs vis-à-vis du chevalier (3404-41), et le conte du manteau mal taillé. Tous ces récits servent à expliquer des épisodes passés, ils ont une valeur rétrospective, ils interrompent pour quelques instants la narration pour nous faire revenir en arrière. Avec combien plus de dextérité Raoul de Houdenc loge-t-il en trois fois les explications de cette nature dans le cours de l'action, sans ralentir la marche du récit! On le verra au récit de Laquis (1769-1824) où celui-ci apprend à son vainqueur pourquoi il chevauche sans éperons, à celui du nain (2414-75), à celui de Gauvain (3128-87) : aucun d'eux ne vient couper la trame.

*
* *

Tous les critiques s'accordent à reconnaître à Raoul de Houdenc un sens très délicat de la psychologie ; disciple de Chrétien de Troyes, il a l'art de démêler finement les sentiments qui se jouent dans l'âme des personnages.

Sans revenir sur les monologues dont nous avons déjà parlé et qui révèlent les vraies tendances de notre auteur [1], les dialogues et les récits font une large place à la peinture des sentiments et des caractères. Ici c'est l'amitié de Gauvain pour Méraugis (3217-30), ailleurs la scène si bien menée de la brouille entre Gorvain et Méraugis (519-653), puis la colère de Gorvain « forjugié » (1096 ss.). Mais ce roman tout juste ébauché d'une double amitié de Méraugis, brisée avec Gorvain, fidèle avec Gauvain, s'efface devant le roman d'amour de Méraugis et de Lidoine. Ici, le romancier scrute les âmes non

1. Laissons, bien entendu, la psychologie passe-partout, les poncifs traditionnels, tels que la traîtrise ou l'habileté du nain (2707 ss.), les soupirs du roi Arthur dans l'embarras (1316 ss.), la muflerie du seigneur (Belchis) qui prétend épouser ou faire épouser de force une jeune fille (3820).

seulement par les monologues, mais par de nombreuses analyses : après l'émoi amoureux, ce sont les progrès de la passion dans le cœur du jeune homme (496-513), c'est la scène où Lidoine promet son amour (1136 ss.). Les sentiments de Méraugis après le premier baiser sont longuement notés (1170-1239), avec une recherche dans l'expression et un maniérisme pour le moins aussi accusés que chez Chrétien. Voici encore l'angoisse de Lidoine pendant le combat de Méraugis avec Gauvain (3040-45), la douleur de Méraugis qui a laissé Lidoine à la Cité sans nom (3446-65, 3585-97), l'amour toujours vivace de la jeune fille, tout entière au souvenir de Méraugis (4795-4813), l'impatience de celui-ci qui a appris la présence de Lidoine au château de Monhaut (4866-4904) et la très fine analyse des sentiments des amants qui doivent éviter de se laisser aller à de dangereuses effusions qui les feraient découvrir (5303-43) : si Méraugis se décide à affronter immédiatement Gauvain, c'est parce que sa situation n'est plus tenable, pour ne pas perdre Lidoine et pour ne pas se perdre lui-même.

Le don psychologique s'affirme dans une scène comme celle des vers 3682 ss., où Lidoine fait mine, avec un art consommé, d'accepter les propositions de Belchis, et surtout dans la scène de la reconnaissance (4931-5002) : l'émotion est si forte chez les deux jeunes gens que Lidoine se pâme et que le sang jaillit des plaies de Méraugis ; dans la scène suivante aussi où chacun imagine un mensonge habile pour se sauver (5003-56), dans celle enfin (5685 ss.) où Lidoine veut revoir le vainqueur, le revoit en effet, tombe dans ses bras, au grand ahurissement de Belchis à grand'peine calmé par Méliant de Lis [1].

De tout cela, aucune trace dans la *Vengeance*. L'analyse est maigre, le trait de caractère sèchement dessiné ; l'amour de Gauvain pour Ide et vice versa est purement sensuel (3570 ss., 3815 ss. ; 3590-92, 3007-8). A part quelques notations hâtives (la démesure de Gauvain à 3040 ss., la bonne humeur qu'il doit garder à table malgré ses pensées qui vont à Gaheriet, 2444 ss.), le seul passage 5900-25 offre une analyse un peu plus poussée de l'amour, celui d'Yder pour Tremionette. La

1. G. Paris a loué déjà (*Hist. litt.*, XXX, p. 233), « la vivacité et la brièveté énergiques de cette scène ».

demoiselle de Gautdestroit (2289-90) est une amoureuse romanesque, conforme à un type traditionnel. Le meilleur passage, et de beaucoup, à ce point de vue, est certainement celui (4732-84) où Ide revient à Gauvain qui a abattu son chevalier : la rouerie de la jeune femme se heurte à l'ironie tranquille et souriante de Gauvain ; cette courte scène est enlevée d'un joli coup de crayon. Mais elle est la seule de ce genre.

Au reste le goût de Raoul de Houdenc pour la psychologie s'accompagne d'un goût non moins vif pour la préciosité, la subtilité dans la pensée et dans l'expression. Dans les images d'abord : celle du cœur de Méraugis « qui vint a procession » (1172-73), celle du baiser qui est une « mécine » (1182), celle du cœur qui « sosploie » (1909-10) [1], des fers de lances qui « boivent es pis » (4482), de l'âme qui s'échappe d'une plaie « les eles tendues » (4600-1), du rendez-vous à la cour de Cavalon « Toz li monz i soloit aler a si cortois pelerinage » (125). Dans les jeux de mots : 1305, 1979-81. Enfin dans les discussions de casuistique amoureuse (947 ss., 969 ss.) avec plaidoyers pour ou contre courtoisie (990 ss.) et démonstrations, à la manière scolastique, de problèmes sentimentaux (1016 ss.). C'est surtout dans les analyses ou les monologues qu'il se laisse aller sans discrétion à ce penchant : qu'on relise les vers 1192 ss., passage caractéristique de Raoul, dit avec raison Friedwagner, et qui est loin d'être clair avec ces raffinements sur l'hameçon (1200 ss.), puis sur le filet (= les yeux) où se prend le cœur (1217 ss.) ; les vers 1884-98 où le poète se livre à toutes sortes de combinaisons acrobatiques sur les mots *tort* et *droit*, les vers 3038-45 (l'ouïe de Lidoine devient vue !), 4376-82 (Méraugis est-il lui-même ?), 4876-90 (allégories qui désignent la dame) [2], 4948-53 (définition de la folie), 4980-85 (transposition du fameux dard d'amour de *Cligès*, agrémentée de jeux de mots), les variations sur le *fou* et le *feu* à 5007-9, 5028-33, 5051, enfin les vers 5697-5700.

Le trouvère Raoul ne présente pas un seul de ces passages [3] ;

1. Cf. encore 2201.

2. L'esprit courtois s'affirme ici tout autrement que dans les vers 3621 de la *Vengeance*, d'un mouvement analogue.

3. Voir, à la rigueur, l'image de 1260, ou la rédaction de 977. C'est fort peu de chose.

sur aucun autre point peut-être la différence n'est aussi marquée entre les deux auteurs. Ce n'est pas à dire qu'il soit dépourvu d'esprit, mais son esprit n'est pas de même qualité ; appelons-le esprit de fabliau, d'un mot qui en rendra à peu près la couleur générale. C'est celui qu'on relève dans le dialogue entre le vacher et Gauvain qui lui demande le chemin pour aller au château du Noir Chevalier. Gauvain, lui même pressé par la faim, fait miroiter aux yeux du vilain des promesses de victuailles, il rassure le pauvre homme épouvanté à l'idée qu'il pénétrerait le premier dans le château redoutable ; le guide, fier de son agilité à la course, ne laisse pas d'être apeuré par les exigences de Gauvain. Nous retrouvons celui-ci devant une table bien garnie, ne consentant à se battre que lorsqu'il se sera restauré. La scène où Marot avertit Gauvain des dangers qu'il court et surtout la scène entre Gauvain et la demoiselle de Gautdestroit sont de même saveur. Ecoutons Gauvain répondre sur un ton de pince-sans-rire à la demoiselle qui lui demande comment se porte Gauvain

Je vos plevis
Qu'il est ausi sain com je sui...
Il n'est pas de gregnior aé
Ne graindres ne plus gros de moi...

et plus loin, quand la demoiselle lui a montré la fenêtre-guillotine, Gauvain se livre à des réflexions qui ne manquent pas de sel

En tel manière
D'amor n'oï en nule terre...
Je ne vuel pas que m'amés tant
Pour recevoir tels drueries...

Nous pourrions encore renvoyer aux plaisanteries de Keu, qui ont quelque chose de graveleux (4061, 4064) ou à ses calomnies de 4402 ss. [1]. Cette ironie, très sensible dans plusieurs passages, est totalement absente de *Méraugis*, elle assure à l'œuvre un tout autre climat.

1. R. de H. sacrifie à la mode, lui aussi, mais passe rapidement sur ces « gas » (868-83).

Il nous semble en outre qu'un certain réalisme, ou du moins un certain goût de l'observation réelle font partie du talent de notre trouvère. Il traite volontiers de petits tableaux pour eux-mêmes : les cuisines d'Arthur (319-28), Keu qui se fait armer (357 ss.), le menu servi à Gauvain (730 ss., 741, 756 ss.) [1], le matin dans la forêt (3360-65). Il donne volontiers aussi dans le portrait : de Lidoine, bien entendu, de Druidain (4200-48), du nain (4970-76), de la pucelle aux vêtements à l'envers (4977-95), des vavasseurs de Tremionette (5830-35), de Tremionette elle-même (5835-67) ; — et dans la description d'objets rares ou de prix : la fenêtre-guillotine (2120 ss.), la chapelle (2158 ss.), le chapeau de Tremionette (5848 ss.), les armes et le cheval — dont on nous dit l'origine — de Gaheriet (3166-91), les lits du château de l'Angarde (3669-75). Mais il faut faire une mention toute spéciale du très long passage qui nous décrit le château de Gautdestroit (1786-1805) avec les métiers qu'on exerce dans le bourg, les marchandises qu'on y vend (1806-75). Il y a dans ce roman plus d'une page qui nous rapproche du roman de mœurs, qui nous restitue quelques aspects de la vie contemporaine ; on en trouvera infiniment moins dans *Méraugis*, qui n'est au reste pas négligeable par ses qualités descriptives [2].

Dans le même ordre d'idées, le trouvère Raoul crayonne des gestes, des attitudes qui présentent les personnages avec vérité, comme Arthur qui ne peut dormir, *Des piés boute la coverture* (98), ou Gauvain en train de manger « *prent del pain, en sa bouce l'a mis* » (874-5), ou le chevalier qui « *au col del ceval s'agrapi* » (3522), ou Arthur de nouveau « *apoiés a son coute, desous un dais* (4110-11). Cf. encore 565-7, 745-7, 750, 831-3, 912-3, 925, 1164-5, 1490, 2574, 3162-3, 4299, 4842-3. Voilà un écrivain pour qui le monde extérieur existe et qui parsème son récit de traits pittoresques : 111, 1073-5, 1128-29,

1. Voir encore 311, 1557, 1872, 2376, 2433 ss., 3660 ss., 4140 ss., 4865-6, 6636. On constatera que ces détails ne sont pas seulement dans *V* [1], comme le prétend Zenker pour confirmer sa thèse.

2. Voir, en particulier, le portrait de la vieille (1463-69), les vers sur l'étourdissement des combattants, fort originaux (3019-20), l'éclat jeté par les heaumes et les épées dans le combat (3050-56, 4504-7), le printemps, les combattants embrassés (4608-10), le cheval de Méraugis (5384-85).

1130-39 (comparaison tirée du domaine des métiers, dont on ne trouve pas un seul exemple chez Raoul de Houdenc), 1354-5, 1365, 2668-70, 3516-7, 3635-6, 4885.

Il convient enfin de noter le grand nombre de combats singuliers dans la *Vengeance* : j'en compte 13, v. 433 ss., 463 ss., 911-1171, 1306-17, 1350 ss., 3210-43, 3244 ss., 3491 ss., 4722-31, 4814-23, 5434-5509, 5570-83, 5730-67 ; et 8 seulement dans *Méraugis*, 694-732, 1714-60, 2319-35, 3000 ss., 3608-19, 4111-33, 4475-4616, 5401-17 ; mais surtout, nous n'avons pas dans ce dernier roman l'équivalent de cette longue narration du siège que nous lisons dans la *Vengeance* (2772-2983), vraie narration technique qui énumère les machines de guerre et suit les différentes phases d'un siège : reconnaissance des points faibles, construction d'un « castelet », combat aux palissades, assaut au moyen des échelles, charbons et eau bouillante déversés sur les assaillants, accalmie le soir venu, réparation des brèches, deuxième assaut. Comparons avec ces pages l'assaut de Campadoine et nous aurons un exemple de la hâte avec laquelle Raoul de Houdenc expédie en quelques vers ces récits militaires. De même le trouvère Raoul consacre 30 vers (3161-91) à la description de Gaheriet qui s'arme, ou s'attarde à décrire Maduc désarmé par Gauvain après sa victoire (1172 ss.).

Un dernier mot sur le réalisme de la *Vengeance*. Il rejette au second plan le fond merveilleux du roman cantonné au reste dans l'histoire de la vengeance : nef enchantée, tronçon de la lance, anneaux, destin réservé à Gauvain et à Yder. La mention du mystérieux lion d'airain (4856), loin de jeter un éclat fantastique sur le récit, détonne, il faut l'avouer, dans une œuvre qui ne baigne aucunement dans le surnaturel. Il est assez curieux de noter que Raoul de Houdenc utilise avec bien plus de bonheur le merveilleux : la quête de l'esplumeor Merlin, celle de l'épée aux étranges renges, le carrefour des 3 voies, la Cité et l'Ile sans nom, l'enchantement du château des caroles sont autant d'épisodes qui rehaussent le récit de mystère et de poésie et s'harmonisent sans heurts avec son contenu psychologique.

*
* *

Resteraient à examiner les influences qui ont joué sur les deux romans. Celle de Chrétien est beaucoup plus sensible dans *Méraugis* que dans la *Vengeance*. Six épisodes d'*Erec* (cf. Friedwagner, p. LXXVII-LXXIX) ont été incorporés à *Méraugis* avec des variantes plus ou moins importantes ; quatre de la *Charrette*, cinq d'*Yvain*, sept de *Perceval*, soit au total 22 « situations ». Quant à *Cligès*, s'il n'a guère fourni que l'éloge de Largesse (193 ss.), son influence est profonde pour le style et l'expression, dialogues rapides, interrogations oratoires, monologues, jeux de mots, etc... Aux résultats des recherches de Friedwagner, on peut encore ajouter les emprunts suivants.

D'abord quelques ressemblances verbales :

M. 279-80 Par batailles et par banières
De maintes diverses manières

Perc. Les gonfanons et les banières
2437-8 Qui furent de maintes manières

l'image des vers 716 ss. est dans *Cligès* 5092 ; *Mér.* 4122-24 = *Er.* 4468-70 ; *Mér.* 4980-82 reprend l'image du dard d'amour de *Cligès* ; *Mér.* 4027-28 = *Cl.* 193-4.

Le portrait de Lidoine procède de ceux de Fénice et d'Enide, *Mér.* 45, 51-52, 79-80 = *Cl.* 2731-34, *Er.* 421-22. L'arrivée d'Erec au bourg du roi Evrain a été reprise dans l'arrivée de Méraugis au château sans nom (2834 ss.) : lui aussi est accueilli par des lamentations, mais ensuite les pucelles le reçoivent avec des caroles et des chants. Ici le v. 2900 *Mes en joie n'a se bien non* reproduit *Er.* 5466 *Deus, an joie n'a se bien non*, et v. 2915 ss. = *Er.* 5497 ss. On le voit, la dette de Raoul de Houdenc vis-à-vis de Chrétien est très grande, quelle que soit son originalité.

Les emprunts sont beaucoup moins nombreux dans la *Vengeance* : le thème des têtes plantées sur le « hériçon » vient encore de l'épisode de la Joie de la cour, le départ précipité de Keu qui se met à la recherche de Raguidel est peut-être imité d'*Yvain*, et son insuccès de la *Charrette*. Marot est une réplique de Lunette, l'une et l'autre accordent leur aide à un chevalier en danger de mort et la scène de Raoul est au reste inférieure à celle de Chrétien, la description de Gautdestroit développe avec complaisance celle du château de Guinganbresil dans

Perceval (5755-82). Dans le détail du style il y a peu de chose à relever [1] : si notre auteur emprunte à Chrétien quelques épisodes, il ne le met jamais à contribution pour les considérations précieuses. C'est d'*Erec* que se rapprocherait plutôt la *Vengeance*, soit par la description d'objets, soit aussi parce que le lien entre les différentes parties du récit est constitué par des indications d'étapes ou d'itinéraires, comme dans ce premier roman de Chrétien (3821 ss., 3835 ss., 3900 ss., 4879 ss., etc...). C'est là que résident les analogies de style entre les deux romans signalées par Zenker. Si les réminiscences de Chrétien sont moins fréquentes dans la *Vengeance* que dans *Méraugis*, il semble difficile de placer celle-là avant celui-ci : n'est-il pas naturel en effet que la marque de Chrétien soit plus accusée dans la première en date de ces œuvres ? Si donc la *Vengeance* est de Raoul de Houdenc, elle a été écrite vraisemblablement après *Méraugis*. Mais alors, avouons-le, le talent de Raoul aurait baissé.

*
* *

Il nous reste à ajouter quelques mots sur la versification [2]. Sans revenir sur ce que nous avons dit du pourcentage des rimes riches, qui est déjà une première indication, il est certain que des suites de rejets se présentent *très* rarement dans la *Vengeance*, contrairement à ce qui se produit dans *Méraugis*. Sans vouloir en dresser la liste, je renvoie à des passages comme ceux de 3524-28, 3534-37, 4923-25, 5003-6, 5028-33, etc... On a remarqué, depuis P. Meyer, le grand nombre d'enjambements, mais nous attirons plus particulièrement l'attention sur ces suites ininterrompues d'enjambements joints aux rejets, qui rapprochent le vers de *Méraugis* de la prose. On en jugera par un échantillon ; je transcris, entre vingt autres, un passage sans tenir compte de la disposition des vers (v. 5237-58) ; la cadence des octosyllabiques se perd ou s'atténue jusqu'à deve-

1. *Veng.* 699 *Dehé ait qui s'en retornera* rappelle *Char.* 3104 *Miauz vuel morir que retorner* ; les v. 3621 ss. ont peut-être comme source les v. 2025-32 d'*Yvain*.

2. Les vers léonins se trouvent à peu près également dans les deux poèmes : *Mér.* 93-98, 1211-16, 2871-74, 2903-6, 4569-72, *Veng.* 3085-88, 4559-66, 5911-14.

nir insensible ; pure prose, à quelques inversions près : « Cel jor sanz plus de demorée vint mes sire Gauvains, et o lui si grant gent com il pot mander ; mout i ot chevaliers. Il fist chargier as mariniers armes, viandes ; mout en orent. Toz ceus qui de la mer riens sorent fist mes sire Gauvains entrer es nes. A tant sanz demorer drecent les voiles, si s'en vont droit à Monhaut ; es voiles sont li vent si droit que plus ne puet. Et mes sire Gauvains s'esmuet par terre et chevauche au plus tost qu'il puet ; tant oirre a tot son ost qu'il vient au siege, mes ainçois qu'il i venist, deus jorz ou trois, orent ses nes tolu le port a ceus dedenz que nul aport ne lor puet mes par mer venir por riens qui lor puisse avenir. » Cf. encore 2236-40, 2453-66, 4406-11, 4530-33, 5070-73, 5224-33, 5320-27, 5505-11, 5556-63, 5613-17, etc... Raoul de Houdenc est, toutes proportions gardées, le Verlaine du XIII^e^ siècle, pour la versification s'entend. Le découpage du vers reste classique chez le trouvère Raoul.

Ni pour le style, ni pour la versification nous ne souscrivons donc au jugement de Friedwagner qui voit ici et là mêmes expressions figurées, même emploi de la répétition, de l'interrogation, etc... En réalité, Raoul de Houdenc affectionne la subtilité de pensée, les recherches de forme poussées jusqu'à la bizarrerie, et G. Paris définissait bien le style de la *Vengeance* en le qualifiant de « plus familier, plus simple que celui de *Méraugis* ». Il ne s'agit pas seulement d'impondérables du style, mais d'éléments qui n'échappent pas à l'analyse.

Chacun des deux auteurs a donc une individualité bien marquée, on ne peut les rapprocher l'un de l'autre ni pour l'art de la composition, ni pour la manière de conter ; ils ne s'intéressent pas aux mêmes choses, ils ont un tempérament bien distinct.

On pourra toujours se retrancher derrière un argument facile : à savoir qu'un auteur n'est pas tenu d'être toujours semblable à lui-même et qu'il a d'autant plus de mérite qu'il se renouvelle plus entièrement. Certes. Rien ne nous engage en tout cas à attribuer à Raoul de Houdenc une œuvre si différente de sa manière ; à plus forte raison est-on mal fondé à s'appuyer sur les caractères essentiels — fond et forme — de ce poème pour soutenir qu'on doit l'inscrire au compte de cet

auteur. A moins de mettre un jour la main sur une preuve vraiment irréfutable en faveur de la paternité de Raoul de Houdenc, nous devons nous résigner à limiter la production de celui-ci aux trois œuvres qu'il a réellement signées. C'est la conclusion, toute de prudence, qui s'impose.

A. MICHA.

FRAGMENTS D'UN POÈME PIEUX INÉDIT DU XIVe SIÈCLE

Le numéro 313 du fonds Taillefer, aux archives de la Dordogne (série E, Familles), est constitué par vingt-deux feuillets papier, mesurant 289 sur 212 millimètres, appartenant à un manuscrit français du milieu du XVe siècle. Ces feuillets, numérotés de 24 à 35 et de 87 à 96, nous conservent 1186 vers d'une œuvre poétique intéressante et, autant qu'on peut croire, inédite, qui se rattache à la littérature religieuse et morale du moyen âge.

Chaque page du manuscrit, partagée en deux, contient généralement 27 vers d'un côté, et de l'autre, des citations latines, dont l'auteur s'inspire ou qu'il traduit dans son texte [1]. Les vers commencent toujours par des majuscules barrées dans le milieu d'un trait vertical rouge. Les paragraphes, parfois numérotés (de 39 à 42 et 78 à 88) commencent par des lettrines à l'encre rouge d'environ 6 millimètres de haut. Les citations sont toujours précédées du signe ¶ à l'encre rouge.

Le poème est en octosyllabes à rimes plates.

Les incipit des parties conservées sont :

f. 24 r° S'a leur sauvement leur vaussist
f. 87 r° Et du ciel la coronne achate.

Les explicit sont :

f. 35 v° Et ainsi t'ame laveras
f. 96 v° Laquelle mutabilité
Te donne et instabilité.

1. Nous avons reproduit certaines de ces citations au bas du texte avec des renvois en lettres *a*, *b*, *c*, etc., *aa*, *bb*, etc.

On trouve aussi, en rappels, les indications suivantes :

En haut des f. 26 v° et 28 r° : Purgatoire de saint Patrice
— du f. 29 r° : Purgatoire du Monde
— des f. 30 r° et 31 v° : Purgatoire mondain
— du f. 34 r°-v° : Penitencia
— du f. 35 v° : Lamentacio et penitencia.

En outre, on compte pour 22 feuillets 226 citations latines, tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament et de leurs glossateurs, des Pères de l'Église grecque et latine, des œuvres de Cassiodore, de saint Grégoire le Grand, d'Isidore, d'Innocent III (*De vilitate condicionis humanæ*), de *l'Historia scholastica*, d'Hugues de Saint-Victor, de Richard, chanoine de Saint-Victor (*De potestate ligandi*), de la Légende dorée, de Sénèque (une), et du *De consolatione philosophiæ* de Boèce (l. II).

Les feuillets 23 à 33 de l'ancienne numérotation exposent en 500 vers ce qu'est le Purgatoire, et comment certains pécheurs, dont le cas est demeuré fameux, ont accompli leur Purgatoire sur terre. Comme celui dont on trouva l'âme glacée dans le vivier Saint-Thiébaut, ou cet autre dont parlent les Dialogues de Saint-Grégoire (l. IV, chap. 49 et 55), ou mieux encore ce Colart, dont les aventures au Purgatoire de saint Patrice sont contées tout au long d'après la Légende dorée. Tout ce morceau (v. 80 à 274), où il y a de l'aisance, du pittoresque et des détails qu'on ne retrouve pas dans les autres versions de cette œuvre si populaire au moyen âge, a paru digne d'être transcrit in extenso.

[f. 25] Sy advint c'uns de celle terre [a] Dont avoit grant contriction,
Colars nommez, pour y acquerre Huit jours devant s'aparailla,
[v°] De ses pechiés remission [b] Confessa soy, jeuna, veilla [c] 85

a. ¶ Nota du Purgatoire Saint Patrix et du premier qui y fut, appellé Colart.

b. ¶ Cor contritum et humiliatum Deus non despiciet. Psalmo quinquagesimo.

c. ¶ Sobrii estote et vigilate in orationibus, quia adversarius vester Dyabolus, tanquam leo rugiens, circuit querens quem devoret : cui resistite, etc. Prima Petri v°.

Si con faisoient ceulx qui aler
Devoient ou puis et avaler.
Quant les huit jours furent passés,
Qu'ost jeuné et veillié assés,
Dedans le puis il s'avala ;
Mais granment pas avant n'ala
Qu'il entra en ung oratoire,
Ouquel vinient, ce dist l'istoire [d],
Moine blanc faire le service
C'on fait chascun jour en l'esglise.
Li quel moult le reconforterent
Et d'avoir constance enhorterent [e]
Car moult auroit, senz nulle fable,
D'assaulz que li feroient les dyables
Et de torment et de martire.
Mais si tu pues, dirent il, dire :
Jhesus, filz Dieu, aiez marcy
De moy pecheur, qui suis ycy,
Tu leur eschapperas en l'eure.
A tant s'enz vont et seuz demeure.

Dyable tantost y acourrurent,
Qui li vont promectant et jurent
Que tropt bien yra sa besoigne,
[f. 26] S'a eulx obeïst senz aloigne [f] ;
Mais, s'il ne fait tout leur voloir,
Saiche bien s'en pourra doloir,
Et que tant li seront contraire
Que nulz ne le sauroit retraire.
Lors que virent que detrier
Ne se fasoient, tuit vont crier [g]
Et faire tel noise et orage
Que nulz, tant eust ferme courage,
Ne fut que [de] peur ne tramblat
Et que morir ne li semblast [h].
Dont fut espoentés moult forment
De la grant noise et du torment
Qu'ilz faisoient en cel oratoire.
Mais tantost li vint en memoire
S'oroison ; la prinst à dire [i]
Dont la noise, senz contredire,
Et les dyables s'esvanuïrent
Et con loups devant chiens fuïrent.
Aprés ung pou ala avant [j]
Et tantost viennent au devant
Dyables, qui le vont attrapper :
« Cuides tu ainsi eschapper,
Vont ilz dire, d'entre noz mains ?
Tost sauras con sommes humains.
Au premés commance le tour ! »
Lors le saisirent tout entour
[v°] Et en ung feu si tres horrible [k],
Si angoisseux et si penible,

d. ¶ Benedicite sacerdotes Domini Domino ; benedicite servi Domini Domino ; laudate et super exaltate eum in secula. Danielis III°.

e. ¶ Sumite scutum fidei in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere. Ad Ephesios V°. [VI, 16.]

f. ¶ In primis gravis est et insufferribilis impetus Dyaboli. Crisostomus, super M^t^.

g. ¶ In templo facta sunt fulgura voces et terre motus. Apocalips. XII°.

h. ¶ Prope est Dominus invocantibus eum, invocantibus eum in veritate. Jacobi IIII°. Psalmo C XLIIII.

i. ¶ Resistite Dyabolo et fugiet a vobis. Jacobi IIII°.

j. ¶ Processit ultra ad alium locum et ibidem adest demonum multitudo dicentium sibi : Putas quod manus nostras evaseris ? Nequaquam, sed pocius nunc torqueri incipies et affligi.

k. ¶ Et ecce quidam ignis maximus et terribilis apparuit. Qui, cum sibi obedire nollet, in illum ignem terribilem projecerunt eum. Ubi dum cru-

Voulsist ou non, ens le ruërent,
Si fort qu'à peu ne le tuërent ;
Mais tout en l'eure il estaindi
Qu'a Dieu prier il entendi.
De feu estaint outre s'en passe [l],
Tant qu'il vint en une place
Ou vis hommes on rotissoit,
Dont grant clamour souvent yssoit.

Avecques ce les bastoient
De verges de fer, qui ardoient,
Qui les ardoient jusqu'aux boiaux
Les dyables crueux desloyaux.
Autres il vit là dedans [m]
Estendus sur la terre ardans,
Qui a tel torment enragoient
Que la terre nes en mengoient.
Autres il vit que les boiaux [n]
Serpens mengoient et boteriaux,
Car leurs aguillons en fichoient.

Es quelx tormens le vont embatre [o]
Et de ces verges ardans batre.
Tant que, ce ne fut s'orison,
Jamais de la n'eust garison,
Mais par li fust tantost deliures
[f. 27] Qu'il l'entreprist, ce dit li livres.
De cest torment quant fut yssus [p],
En ung autre entra : si vit dessus
Le feu, gens en paëlles frire,
Qui n'avoient pas talant de rire.
Ouquel lieu une roe voit,
Ou grans cloux ardans il avoit,
Auxquelx moult de gens il pendoient
Par divers membres qui ardoient,
Tant se tournoit legierement
Celle roe et inellement.
Aprés il vit une grant sale [q]
Qui estoit enfumee et sale,
Plaines de fosses grans et lees,
De trespassans toutes salees,
Ou li aucun ung pié mestoient,
Li autre deux y emboutoient,
Li autre s'i agenoilloit [r]
Li autrez son ventre y moilloit ;

---

ciaretur protinus exclamavit : Jhesu Christe, fili Dei vivi, miserere michi peccatori. Statimque ignis ille extinctus est.

l. ¶ Ad alium denique procedit locum et vidit quosdam viros in igne vivos cremari et laminis ferreis candentibus a demonibus usque ad viscera flagellari.

m. ¶ Alios quoque vidit ventres habere deorsum terram pro dolore mordentes et clamentes : Parce, Parce, quos tunc demones flagellabant.

n. ¶ Alios quoque vidit Nicholaus quorum membra serpentes vorabant et buffones munitos aculeis eorum viscera extrahebant.

o. ¶ Cum que eis assentire nollet, in eodem igne proicitur et penas, et eisdem laminis flagellatur et penis, sed cum : Jhesu Christe etc., exclamasset, a predicta pena protinus liberatus est.

p. ¶ Denique ducitur ad quemdam alium locum ubi homines in sartagine frigebantur, ubi rota maxima erat, clavis igneis plena, in quibus per diversa membra homines erant suspensi, qui tam velociter volvebatur, quod globum igneum emictebat.

q. ¶ Post hoc vidit maximam domum habentem foveas transeuntibus plenas, in quibus alii unum pedem, alii duos habebant.

r. ¶ Alii erant usque ad genua, alii usque ad ventrem, alii usque ad

Li ung y fut jusques au pis,
Li autres jusques au col, ou pis.
Les tormens tretous par sa
Priere, senz delay, passa.
Quant de la se fut eschappés [s];
En ung autre lieu s'est frappés
On vit ung puis, si tres parfont
Et si puant, que tous cuers font
[v°] Qui telle punaisie sent [t]
Telle la voit qui la descent,
Et s'en ist fumiere si trouble
Que l'orreur et li peurs li double.
« Ves cy, dirent les Diables, enfer,
Ou Belzebus et Lucifer
Tiennent leur habitacion.
En quel lieu, senz dilacion,
Te getterons, et tout en l'eure,
S'a nous n'obeïs (et) senz demeure [u]. »
Mais pour ce qu'il n'obeïst pas,
Ens le jettent inel le pas,
Ou tant torment souffrit et peine,
Si con chascuns faire s'en paine,
Que de prier ne li souvint.
Mais si tost qu'a son cuer revint
Et sa priere dit en cuer,
Qu'autrement ne pout, a nul feur,
De la senz nulz mal yssir hors;
Et les dyables tous confus lors
S'asvanuïrent : en la place,
N'y a plus nulz qui mal li face.
Ainsi qu'il devoit retorner [v]
Vers ung pont li convient tourner,
Dont son cuer fut mat et destrois,
Car il estoit si tres estrois
Et si glians comme la glace,
[f. 28] Et se tant li meschiet qu'il glace [w].
Dessoubz courroit une riviere
De souffre et de feu, grant et fiere,
Mais reculer riens ne li vault,
Par sur le pont passer le fault.
Adonc print en li hardement
Et mist ung pié sur baudement,

---

pectus, alii usque ad collum, alii usque ad oculos, sed hec omnia percurrens nomen Domini invocabat.

s. ¶ Processit iterum et quemdam latissimum puteum intuetur, de quo fumus horribilis et fetor intollerabilis exibat.

t. ¶ Dixerunt quoque ei demones : locus ille quem conspicis est infernus, in quo dominus nunc habitat. In ipsum puteum jactabimus, si nobis assentire recuses. Postquam autem illuc jactatus fueris, nullum inde evadendi remedium obtinebis.

u. ¶ Quod dum ille audire contempneret, ipsum in puteum predictum accipientes, jactaverunt. Qui cum vehementi dolore assumptus est, ut fere oblitus fuerit nomen Domini evocare ; sed dum ille ad se rediens : Jhesu Christe etc., execraret corde, quia voce non poterat, protinus inde illesus exivit. Omnis demonum multitudo tanquam victa evanuit.

v. ¶ Cum igitur redire deberet, vidit quemdam pontem, super quem transire opportebat, qui erat strictissimus et instar glaciei politus et lubricus ; sub quo fluvius sulphureus ingens et igneus affluebat.

w. ¶ Super quem pontem dum se posse transire omnimodo desperaret, tandem recordatus verbi quod eum de tot malis eripuit, confidenter accessit et unum pedem super pontem ponens : Jhesu Christe etc., dicere cepit. Validus clamor adeo eum terruit ut subsistere vix valeret, sed predictum verbum protulit et securus remansit.

En disant adés sa priere.
Quant l'autre pié mist sur arriere
Dessoubz le pont, il a oÿe
Tel noise et telle crierie,
Que tous li cuers de peur li tremble ;
Mais, neant moins, adés il emble [x]
Et a chascun pas qu'il marchoit
Sa priere point ne lachoit,
Et ainsi passa la riviere [y]
Et le pont, disant sa priere,
Passé le pont espoentable,
En ung pré vint tres delitable,
Trestout semé de violetes
Soef flairant et de florettes,
Que tout son torment oblia
Pour la grant doulceur qu'il y a.
En ce pré, ou fut si joly [z],
Deux jouvenciaulx vinrent a ly
Qui tout en l'eure le menerent
Vers une cité, dont pres erent,
[v°] D'or et de pierres precieuses
Aornee et si gracieuses
Que toute elle en replendissoit ;
Et si grant odeur en yssoit
Qu'il (*sic*) l'assoaga si forment
Qu'il oublia tout le tourment
Ou par devant avoit esté.
Voulentiers eust dedans esté [aa]
Et si s'en est assés offert.
Mais on ne l'i a pas souffert,
Car la porte estoit moult bien close.
Mais on li dit a la parclose
Que Paradis en verité
Estoit selle noble cité,
En laquelle tantstost venroit,
Car d'ui en trante jours morroit.
Mais ains le failloit retourner
En son païs, senz sejourner,
Et par tous les lieux passeroit
Qu'avoit passés ; mais ce seroit
Sens souffroir riens que li ennuie,
Car dyables tourneront en fuye [bb]
Tout en l'eure qu'il le verront
Ne attendre ne le pourront.
Et tout ainsi qu'il ore[n]t dit,
Fit et trouva senz contredit
Et s'en revint en sa maison,
[f. 29] Et a tous compta la raison

---

x. ¶ Deinde alium pedem posuit et eadem verba iteravit ; ad quemlibet eciam passum eadem verba protulit et securus pertransivit.

y. ¶ Cum igitur Nicolaus pontem transisset, in quoddam pratum amenissimum devenit, ubi diversorum florum mirą suavitas redolebat.

z. ¶ Et ecce duo speciosi juvenes ei apparuerunt, qui ipsum usque ad quemdam civitatem speciosissimam, ex auro et gemmis mirabiliter rutilantem, perduxerunt, de cujus porta odor mirabilis emanabat, qui illum adeo recreavit quod nullum dolorem sensisse videbatur aut tormentum pertulisse.

aa. ¶ In quam civitatem dum Nicholaus intrare vellet, dixerunt ei quod Paradisus esset illa civitas, et quod opporteret eum primitus ad propria redire, et per loca per que venerat eum opporteret reviare.

bb. ¶ Demones tamen ipsum redeundo non ledentur sed, eo viso, territi fugientur, et post triginta dies in pace requiesceret et tunc illam civitatem possessor perpetuus intraret. Tunc Nicholaus inde ascendens supra pontem se restitutum invenit, et sic per singula loca ad domum rediens, de omnibus que sibi acciderant et que viderat enarrens, post xxx^ta^ dies in Domino feliciter requievit. Et hec omnia de Purgatorio sancti Patricii in Legenda aurea scribuntur ad litteram.

Pour quoy il estoit retournés,
Ou ala et ou fut menés ;
Et tant fit qu'aprés trante jours
En Paradis fut ces sejours.

Tout le monde, sans doute, ne peut attendre l'heureux sort de Colart. Mais il ne faut désespérer personne, et dans le développement qui suit, l'auteur s'efforce de prouver à ses lecteurs qu'un chrétien peut toujours prétendre ne passer après la mort qu'un minimum de temps au Purgatoire. Il suffit pour cela de considérer un peu la vie de ce monde comme un Purgatoire anticipé, un « Purgatoire mondain », dans lequel on voudra se purifier de ses fautes en acceptant avec une pieuse résignation toutes les misères, toutes les épreuves que Dieu se plaît à envoyer à ses créatures, mais surtout en s'imposant les plus rudes mortifications. C'est la meilleure voie de perfection, le seul recours en grâce auprès de Dieu, dont c'est la manière de bien nous aimer, mais aussi de bien nous châtier.

Ne scés tu pas que le bon vin[1]
Dont on fait l'office divin,
[v°] En ces esglises et monstiers,
Et dont on boit si voulentiers
Et chant on si joyeusement
Et sy melodieusement
Que prisier n'est assemblé
Se n'est de (ce) bon vin assemblé,
Qu'il fault, avant que on le boive
Et que la goute on en reçoive
Qu'il soit pilés et petoiés,
Qui tant est depuis festoiés,
Et pressoiés a grant tourment ?
Aussi le bon grain de froment,
Ne le fault il pas avant batre
A deux fleaux, (ou) a trois ou a quatre,
Et faire assez peine et contraire,
Ains que la paille on en puit traire ?
Et quant il est bien espailliés
Et bien nes, lors est il bailliés
Au molin, pour lui en fleur mettre
Ainsois c'on s'en puit entremettre
D'en faire pain n'autre viande,
Quelle que soit, petite ou grande.
Ceulx qui d'argent ouvrage font
Ou d'autre metail, ains le font
En feu et purgent ains qu... deur[2]
Li ouvriés tres bien et l'esteure
D'en faire chouse qui riens vaille.
[f. 30] N'est ce donc pas raison qu'il [faille
Batre souvent et marteler,
Pressoier fort et pesteler
Nostre corps et nostre charoingne
Et faire assés honte et vergoigne,
Tant qu'elle soit et clere et nette,
Ains qu'en Paradis Dieu la mete,
Quant tu ne més en ton soillier
Ton blef ne ton vin en cellier,
Devant qu'il est bien espurés

1. Pour tout ce passage, les citations ne sont pas reproduites.
2. *Ms.* quēt ce³.

De paille et de l'essne escurés ?
Et pour ce te bat il ainsi
Pour tes pechiés purgier ycy,
Et que tes (*sic*) vuilles corrigier
Et amender, car toy logier
Vuelt en ciel en ta mansion.
Ne soit pas t'entencion
Que il de riens nulle te hace,
Pour mal ne tourment qu'il te face;
Ne n'en demeinne ja clamour,
Car c'est signes de grant amour
S'il te bat et s'il te chastoie.
Autrement les siens ne festoie
Qu'il sont en cest monde mortel :
Tous les repaist de tel tourtel,
Ne nulz n'est ses filz qu'il ne bate,
Ainsois qu'en Paradis l'embate.

En résumé, enseigne le poème, la vie humaine ne saurait être considérée que comme une continuelle pénitence, pour mériter le Paradis et abréger le Purgatoire. Qui ne l'accomplira dans ce monde, le subira dans l'autre. Sachons donc nous conformer à la doctrine de l'Église, qui pose la nécessité du baptême, de la confession et de la contrition, que l'auteur se met en mesure de définir chacun à leur tour, du vers 506 au vers 647.

Une lacune dans le manuscrit ne nous permet pas de savoir à quels développements étaient consacrés les feuillets 36 à 86. Au début du feuillet 87, le poème reprend sur l'aumône, qui, elle aussi, est un instrument contre le péché, un moyen de salut. Suit une distinction très scholastique des diverses sortes d'aumône. La première (qui consiste à) se connaître, s'inquiéter de ses fautes, s'en accuser, s'en repentir ; la seconde, conseiller loyalement autrui et aider les pauvres ; la troisième, corriger les cœurs trop légers ; la quatrième, réconforter les malheureux ; la cinquième, bien se comporter et supporter les défauts d'autrui ; la sixième, pardonner les injures ; la septième enfin, prier Dieu qu'il amende nos ennemis. Ces développements occupent les vers 648 à 976. Brusquement l'éloge de l'aumône et de la charité est interrompu par le curieux et virulent monologue d'un malade, qui a vivement souffert, et qui ne peut admettre qu'on pardonne à ceux qui vous ont fait du mal. Un débat s'engage entre l'infirme et un prêtre, qui, après l'avoir, avec force, repris de ses paroles audacieuses, l'exorte à la clémence et à l'oubli des injures, en s'inspirant de la Consolation philosophique de Boèce. Son discours est interrompu au vers 1186, qui finit le dernier feuillet.

Nous avons cru bon de transcrire toute cette partie du poème, citations latines exceptées.

[f. 93] « Vous me faites enragier [cc]
Et bien me tenés pour bergier,
Ce li respondi li malades
Qui n'avoit cure de balades,
Qui voulés ore que pardoingne
A ceulx qui m'ont tant de vergoingne,
Tant de tourment fait et grevance
Que toute il ont eu ma chavance,
Que n'ay en mes dens que ferir,
Dont m'en convient de fain morir.
Il m'ont batu et villonné,
Emprisonné et malmené,
Où je souffris voir moult d'ennuis,
Par moult de jours et moult de nuis,
De fain, de soif et de grant froit,
Que mon las de corps il souffroit,
Dont souvent m'en vient li remors
Que mieux me vausist estre mors.
Ne de moy tant ne m'est il mie
Qu'il est de ma femme et amie,
Qu'efforcerrent et violerrent
[v°] Et tant de batre defoulerrent
Que ne se povoit soustenir,
Dont la mort il ont fait venir.
Et mon grant fil il enmenerrent
Et durement emprisonnerrent,
Ou moult de tourmens endura,
Dont ne scay comment il dura
Pour ce qu'estoit de petit aage.
Vendu en ay mon heritage
Pour luy et pour moy racheter.
Or, le me fault dur acheter.
A tel tourment, qui tant me grieve
Que la mort me fut trop plus brieve.
Et donques je leur pardonroye
Et pour eulx encor je priroye!
Si feray je par telle guise
Qu'a mal torment soit leur char mise,
Ne ja Dieu ne voient en face.
N'est priere autre que j'en face,
Fors de prier Dieu et sa mere
Que tous muirent de mort amere.
C'est la priere qu'en feray
Tant qu'en scet monde je seray. »
.IIII[xx] et VII. Lors quant li prestres [dd]
La response qu'i li rendi,
Le nes fronse, les dens estraint,
La coulour li paillist et taint,
[f. 94] Tant estoit forment espris [d'ire;
Et li va commencier a dire :
« Tres faux malvais et desloyaux,
Feu d'Enfer t'arde les boyaux!
Si fera il, ce ne te retrais.
A bon droit est si contrais,
Qui has le cuer sy tres despit
Que, sanz attente ne respit,
Tes annemis vuelz condampner,
N'en dois tu pas a Dieu donner
La vengence et correction?
Sy fais, selond m'entencion,
Car ainsi le vuelt l'Escripture.
Tres depiteuse creature,
Faux crestiens et renoiés,
Comment es tu sy fauvoyés
Que ne vuelz esuïr (*sic*) ton maistre?
Te doit on bien ou compte mestre
De ses enfans, ne de chretiens?
Nennin, mais des antichretiens,
Quar tu es drois filz de Antichrist
Et apostas de Jhesucrist,
Et ses œuvres ne vuelz suïr.
Ly filz doit son pere ensuïr.
Pour ce di je qu(e) es filz du Dyable,
Car tu l'ensuis sanz nulle fable.

cc. Hic loquitur infirmus.

dd. Loquitur infirmus. — C'est en fait le prêtre qui va répondre au malade.

Dyable ne vuelt nulle amité,
[v°] Nul acort, nulle charité,
Mais s'efforce adés du contraire.
Comment il puist les gens attraire
A guerre, tenson et debat,
C'est li desduis ou il s'esbat.
Pour ce di quar tu es ses fieulz,
En cas qui ses œuvres ens uielz,
Non mie filz de Jhesucrist,
Qui nous commande, en son escript,
Que maltalent jettons tout feur,
Et tout pardonnons de bon cuer,
Et sy amons noz malfaiteurs,
Et s'il sont povres et souffraiteurs,
Que de noz biens nous les aidons;
Car se nous vengence en prenons,
De noz fais Dieu se vengera
Et sanz pitié nous jugera,
Ne ja pardon de son meffais
N'aura qui le contraire fait.
Tu qui te voussisses vengier,
Sy com semble a ton desrangier,
Quant les souhaides a mourir,
Comment oses tu requerir
A Dieu pardon de tes pechiés?
Quant en telle erreur es fichés
Que tu vuelz leur dampnacion,
Comment n'en quelle entencion
[f. 95] Dy tu ore ta patenostre?
Je te jure (*sic*) par Saint Pol l'apostre
Qu'elle te nuit et fait grevance
Plus assés qu'elle ne t'avance;
Car quant a Dieu requiers et dis :
Debita dimicte nobis,
Sicut et nos dimictimus
In nobis delinquentibus,
Tu li requiers que autel te face,
Sanz faire courtoisie ne grace,
Que tu voulroies de ceulx faire
Qui t'ont fait dommage ou contraire,
Et qu'il te pardoint tes meffais,
Tout ainsis que les leur tu fais.
Or, regarde donques combien
Ta priere te fait de bien.
Certes nul prouffit ne te fait,
Mais elle te nuit tout affait :
Combien que, se ne la disoies
Et trestous cois tu t'en taisoies,
Sy n'en seroit il autre chose,
Appertement le dit sanz glose.
Mais or regardons orendroit
Quelle cause tu as et droit
De haïr si tes annemis.
Y as tu rien perdu ne mis
Que tu apportasses au nestre?
[v°] Tu vins tous nus, ce dit la lectre,
Quant du ventre ta mere yssis,
Sy fais dont si le haut assis
Et dis que tu as tant perdu.
Se tu as Boece entendu
Comment a lui parle Fortune :
« Pourquoy me portes tu rencune[ee],
Ce dit elle, et de moy mesdis
Par tes paroles, par tes dis?
Quel tort te fa ge, quelle injure,
Qui m'as dit tant de laidure?
T'ay je nulz de tes biens ostés,
Emblés, ravis ne emportés?
Alons devant quelconque juge,
Et se nul en treuves qu'il juge,
Tant soit de grant autorité,
Que honneur nulle ne dignité,
Richesse ne possession,
Tu eüsses a ta maison,
Quand du ventre tu descendis,
Je te confesseray tes dis,

---

ee. Verba sunt Fortune ad Boecium loquentem. — Les six emprunts faits par l'auteur au l. II du *de Consolatione* de Boèce n'ont pas été reproduits.

Et si te renderay trestout
A mes despens et a mes coust.
Or, est il ainsis que tous nus
Tu es en cest monde venus,
Et ancores le feusses tu,
Se je ne t'eusse revestu
[f. 96] De mes biens et de mon avoir.
Or, me plaist donc de les ravoir :
Ung autre ame en sera aisie.
Sy t'ay donc fait grant courtoisie,
Quant je t'ay tant presté le mien.
Sy ne pers donque rien du tien,
Et pour neant tu te complains.
Cilz drois est [tous] clers et tous plains.

Ne me fais point de violence.
Richesse, honneur et reverence,
Et toute dominacion,
Terrienne aussi prelacion,
Trestout est mien, et de mon droit.

Et qui doncques leur deffendroit
De moy en aucun lieu suïr ?
Et se je m'en pui d'eulz fuïr,
On que je voisse, elle venroict,
Et avecques moy se tenroict ;
Et quant je m'en departiray,
Qu'el s'en departent leur dyray.
Si t'en ose bien affermer
Que tort has de moy mesamer,
Quar se les eusses aportees,
Jamais ne te fussent ostees.
Sui donc la plus maleüreuse,
La plus nisse ou la plus poureuse,
Que le mien laisseray perir,
[vo] Ne ne l'oseray requerir ?
Les gens dont, pour leur convoitise
Qui les cuers esprent et atise,
Me vuellent il ainsis tenir
Que ne puisse aler ne venir,
Com celle qui toudis se mue
Ne qui n'a cure d'estre en mue ?
J'ay une guise tropt diverse,
Que ce dessoubz desseure verse
Et ce du mont ou val je tume ;
Trestoute escelle (*sic*) est ma coustume:
Mon desduit je fais d'une roe
Qui maint souvent jecte en la boe
Qui cuidoit estre en hault estage.
S'avoir y cuïde avantage,
Si monte hardiement dessus ;
Mais s'abbatus es et deçus;
Ne tien pas que te face injure.
Ad ce m'esbas, je le te jure,
Et pour ce, quant tu y montas,
Dont honerés moult esté has,
Es tu si folz que ne savoies
Comment les autres, par lez veoies,
En pou de terme je bestourne
Et ce devant darriere tourne ?
Laquelle mutabilité
Te donne et instabilité.
.....

Ces extraits semblent suffisants pour permettre de juger de l'intérêt de ce poème, dont nous ignorons le titre et l'auteur, et dont l'existence ne paraît pas avoir été signalée. La langue dans laquelle il est écrit indique le XIVe siècle et présente en général les caractères du français commun nuancé à peine de dialecte.

Géraud LAVERGNE.

MÉLANGES

NOTES AUX « MOTS RARES DES *FAICTZ ET DICTZ* DE JEAN MOLINET » (*Romania*, LXV, 9).

1. *boudrer*.

M. N. Dupire (p. 7) traduit le verbe par « noircir, charbonner » dans deux passages de Molinet (l'un où *boudree* figure à côté de *empoudree, noire,... enfumee et ternie* [*sc.* image], l'autre ; *boudrez le aussy noirs que ung carbons*) et le met en rapport avec *poudrer*, $p > b$ étant d'après lui un changement qu'on peut constater en picard et en wallon. Il me semble évident que nous devons penser à la famille de mots enregistrée par le *FEW* s. v. *brod* (I, p. 551) : poit. *boudreille* « boue », morv. *boudère* « boue, limon », Segré *baudrir* « salir », centr. *baudrer* « crotter », Gren. *boudrâ* « presser, serrer, comprimer ; pétrir, remplir, faire rentrer avec force », prov. mod. *bouldonyra* « troubler un liquide », *boudrado* « boue, margouillis », *bou(l)-dras* « bourbier » ; à la p. 554 M. v. Wartburg émet des doutes au sujet de l'étymologie *brǫd* « brouet » et suppose une contamination quelconque : puls serait difficile, à cause de formes lorraines avec *-d-*, qui ne pourraient être importées de Provence ; d'autre part, il mentionne l'esp. dialectal *boldro* « limo, fango » à Astorga, où pultes devient *puches*. J'avais groupé avec tous ces mots le catal. *boldretjar* « borbollar » et *boldro*, à Majorque = « groupe, bloc » (*Lexikalisches aus dem Katal.*, p. 33), maintenant défini par le *Diccionari Aguilo* « redol de blat, ordi, & més espés i alt que el del voltant (par la bondat de la terra, pels fems, per haver-hi agut un formiguer) » ; le *Dicc. catala-valencia-balear* donne encore *boldro* « glopada o raig liquid que surt o can ab forsa » et compare

l'esp. *a bolondrones* (les dictionnaires ne donnent que *a tolondrones* « con tolondros o chichones »). Le majorqu. *boldro* doit avoir signifié à l'origine « terrain fangeux, limon » > « masse compacte » > « bloc, groupe ». On peut encore ajouter la formation onomatopéique *choldra-boldra* « mélange, micmac » en portugais (*choldra-* du fr. *chaude*, *chaudeau* + *boldra*). Schuchardt avait pensé pour quelques-uns de ces mots à puls + brod- (*Zeschr.*, XI, p. 492) ; j'avais suggéré *l. c.* un balatro, dans un passage de Paulus-Festus cité par le *Thes. L L : balatrones et blateas bullas luti ex itineribus aut quod calciamentorum soleis eraditur, appellabant*, qui ne semble pas identique au balatro « noceur, individu tapageur » plus connu. De toute façon, il semble bien que la racine, si largement représentée dans l'Ibéro- et la Galloromania, doive être onomatopéique ou venir d'un croisement de divers radicaux (puls, pulvera, bullire, brod-) pour des besoins d'expressivité, et ne puisse pas être expliquée par un sémantisme et un phonétisme propres seulement à l'Est de la France.

2. *bucq* « cadenas, serrure ».

Comme étymologie je propose simplement l'a. fr. *buc* « tronc d'arbre », « buste du corps » (FEW, s. v. **bāk* « Bauch ») : il s'agit de la gâche dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure, c'est-à-dire de ce « *Hohlraum* (...*Schliessklappe*, *Riegelmutter*)..., der zur Aufnahme eines in ihm drehbaren oder bewegbaren Gegenstandes (Zapfen..., Schlossriegel, Riegelstift usw.) bestimmt ist », qui motive aussi, d'après M. Rohlfs (*Arch. f. neu. Spr.*, CXLIX, 80), les nombreux noms « sexuels » tirés de bêtes femelles pour désigner cette *Riegelmutter* (à noter dans cette désignation allemande le nom de l'uterus : *mutter* = *matrix*) : *buc* « serrure » dérivera donc du sens de « intérieur creux, giron », etc.

3. *escorfaut* « arabe, sarrasin, moricaud ».

Pour *escorfaut* (p. 17) je renverrais à Sainéan, *Les sources indigènes de l'étymologie française*, II, 428, et III, 372 : le rapprochement avec *corbeau* (p. -ê, sous forme provençale

courpatas, *courbatas*, etc.) et avec le *scorpion* (languedoc, *escòrfi*) me semble assez probant ; mais peut-être scarabeus, *scarafaius (REW, *s. v.*) a-t-il aussi quelque chose à y voir : comp. encore *chafourrer*, « griffonner », *échauffourée* « attaque violente « (*Ztschr.*, XIII, p. 30) avec *escorfroie* « attaque violente » dans un passage de Rutebeuf [1], it. *sgorbio* « tache d'encre » (de scorpio) est tout près de l'ital. *scarabocchiare* « griffonner » (de scarabeus [2]). Il faudrait ajouter à la collection d'exemples de M. Dupire le passage de *Mainet* cité par Godefroy (le renvoi à « p. 20, G. Paris » est inexact : il s'agit de *Romania*, IV, p. 324, v. 20) : *Braimán l'escorfaut* dans *Mainet* n'est évidemment pas un qualificatif tiré d'un faucon, comme le veut Godefroy (qui aura obéi à l'assonance de *gerfaut*), puisque le même personnage est appelé p. 322, v. 115, *roi des Nubians*, donc = 'le noir'. Il porte aussi le surnom *l'Esclabon*, les Slaves se confondant avec les Sarrazins, v. Bédier, *Lég. ép.*, IV, p. 78. *l'escorfaut*, étant un appellatif, ne devrait donc pas figurer dans la *Table des noms propres*, etc., de Langlois à côté des nombreux noms de Sarrazins qui y sont énumérés.

Il y a une sorte de concrétion de « bêtes noires » (ou produisant « du noir ») dans ce mot *escorfaut*. Nous avons tous remarqué que, au moment d'une colère violente, l'injure ne

---

1. Je n'ai d'ailleurs pas pu trouver *Escorfine*, *Escorfroie* dans l'éd. Du Méril de *Mort de Jarin*.

2. D'ailleurs ce sens est assez contestable : le passage de Rutebeuf, cité par Godefroy :

Quant Constantinoble est perdue
Et la Moree se r'avoie
A recevoir tele *escorfroie*
Dont sainte Yglise est esperdue

semble plutôt indiquer un mot signifiant « l'hérésie », la collectivité des hérétiques, avec un collectif qui se trouve aussi dans *Arab(l)oi(e)* « la collectivité des Arabes » (lt. -ētum -a, cf. port. *bruxedo* « sorcellerie », à l'origine « collectivité de sorcières » d'après Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, § 479 ; roum. *mulerel* « les femmes »). Il est intéressant de noter que le radical *escorf-*, appliqué d'abord à des noirs sarrazins, confond sous une égale désapprobation les hérétiques grecs, donc des chrétiens « blancs », qui avaient déclaré leur séparation de l'Église en 1261 (v. l'édition Jubinal, I, 101) ; décidément les caractères raciaux, au moyen âge, semblent des « conséquences » secondaires de la foi ou non-foi.

sort pas toute seule de la bouche d'un exaspéré, mais que toutes sortes de synonymes injurieux, avides de fuir le ἔρκος ὀδόντων, se pressent et se heurtent dans son esprit (cf. les injures introduites par *espèce de...*, trahissant l'impuissance de choisir), de sorte qu'il profère un conglomérat de mots, quelquefois un mot inexistant, issu d'une addition factice et éphémère de mots concurrents : la ' noirceur ' du corps, symbolique pour le moyen âge de la noirceur de l'âme (v. les passages significatifs aux vv. 982, 1474, 1917 de la *Chanson de Roland*, éd. Jenkins), était bien une notion qui pouvait échauffer les esprits au point de faire proférer cette injure composite qu'on peut appeler, d'un terme usé, une « contamination » :

corvus
scorpio } *escorfaut*
scarabeus

Les formes avec *es-* (provenant d'après moi de *scorpion* ou scarabeus) à la p. 199 de la *Table* de Langlois alternent avec celles sans *es-* à la p. 160 (venant de corvus *Escorfaut* — *Corfaut*, et les formes avec *-f-* avec celles avec *-b-* : *Corfant* — *Corbant*, *Corfarin*, — *Corbarin* et avec *-p-* : *Escorpion*, *Escarpion*. Le nom de femme *Escorfroie* (qui apparaît aussi sous la forme *Escorfine*) « fille du géant Escorfaut » (Langlois, p. 199)[1] rappelle l'appellatif *escorfroie* « attaque violente » signalé plus haut. *Escorfaut* était donc d'abord un appellatif (formé avec le suffixe *-aud* de *noiraud*, *moricaud*) et sa promotion à l'honneur de nom de personnages ou de peuples sarrazins (*la terre Escorfaut*, Gaidon) n'est pas plus surprenante que celle p. ex. de *aufage*, titre honorifique donné aux pèlerins ayant visité la Mecque (arab. = *al haği*) : *amirant aufage* (Sainéan, *Sources*, II, 390), *Marsille l'Aufage* (Langlois, 55), *les Aufage*, *Aufagne* « les Sarrazins », au nom de Sarrazin : *Aufart*, *Aufarion*, et au nom de pays sarrazins : *Aufagne*, *Aufanie*, ou que les dérivations de *mor* < maurus fournissant des noms de mécréants : *Moraut*, *Moradas*, etc. On arrive à juxtaposer le nom propre

1. Il faut se rappeler que d'après le *Roland* les Sarrazins sont *la contredite gen Ki plus sont neir que nen est arremenz*, « plus noire que l'encre ».

tiré d'un appellatif et un autre appellatif, synonyme du premier : *Escorfaut l'Arabi* (qui, littéralement, signifierait « l'Arabe arabe », cf. la forme sans *es-* : *Corbon l'Arabi*), comme on trouve inversement *Braiman l'Escorfaut*.

4. *citoullet*.

M. Dupire ajoute cette forme à *chitolet*, donné par Godefroy, et établit le sens « espèce de bière », mais ne dit rien sur l'étymologie. Godefroy lui-même rappelle *citoual* « zédoaire » (sorte d'épice) : le regard tombe tout de suite sur le *citoualé* « liqueur mêlée de *citoual* », mentionné à la même page de Godefroy (II, 142) et attesté dans deux passages de Gautier de Coinci, dont l'un associe le *citoualé* avec les noms de bières *godale* et *ale* ; *citoullet* est donc identique à ce *citoualé*. Sur l'histoire de cette racine aromatique et sur le mot arabe base de *citoual*, a. prov. *citoual*, *citoar*, a. esp. *citoal*, lat. médiéval *zedoaria*, cf. Dalgado, *Glossário luso-asiático*, II, *s. v. zedoaria* ; Castro, *RFE* VIII, p. 337 et Kluge-Goetze *s. v. Zitwer*. Cf. encore la glose a. fr. *citoax* « zedoara » (*Romania*, XXIV, 168).

Leo Spitzer.

FRAGMENT D'UN MANUSCRIT DU *BREVIARI D'AMOR*

Le *Breviari d'Amor* de Matfre Ermengaut, de Béziers [1], a joui, au XIV^e^ siècle et après, d'une grande réputation dans le monde littéraire. On en connaît un assez grand nombre de manuscrits complets et plusieurs fragments. La page que nous publions ci-dessous est à ajouter à la recension dressée par M. Cl. Brunel [2] : elle est un témoin de plus de la diffusion de l'œuvre en Languedoc.

Ce document qui mesure 30 cm. sur 21, avec une déchirure, dans le coin supérieur droit, d'environ 25 cm. carrés, a été

1. Cf. l'édition G. Azaïs, *Le Breviari d'Amor de Matfre Ermengaut*, Paris, 1862, 2 vol. (Publ. de la Soc. Archéol. de Béziers).

2. *Fragments de mss du Breviari d'Amor*, dans *Romania*, LVI, 1930, pp. 236 et sq.

rogné en haut, de sorte que les quatre colonnes du texte (deux au recto, deux au verso), ont perdu chacune le vers de tête. Le parchemin a été plié en deux dans le sens de la hauteur pour servir de couverture [1] à un petit cahier de six feuillets de papier, où sont consignées les redevances féodales dues au seigneur de Lexos [2], en 1562. Le tout fait partie des archives du château de Labarthe-Bleys (Tarn), dont le propriétaire actuel est M. M. de Faramond.

Ce nouveau fragment du *Breviari d'Amor* paraît avoir été écrit au XIV^e^ siècle [3]. Les titres et lettrines sont en rouge, sans ornements ; les rimes accouplées sont réunies entre elles par deux traits rouges formant accolade, et, comme on le verra plus bas, le scribe a laissé en blanc la place de deux miniatures qui n'ont pas été exécutées [4].

(F° 2 v°) [*De la reniembraussa de la vileza del*] *pecat* [5]
E si per la dita via
v. 15835 Contricxio no li venia
Deu cossirar la lageza
Del pecat e la vileza [6]
Que fa pecaire cant peca.
Don ditz lo savi Seneca :
15840 S'ieu sertanament sabia
Quel pecat que hieu faria
Negus homs no saubes et apres [7]
Dieus de grat les mi perdones,

1. De sorte que la page pliée forme maintenant deux feuillets, le f. 2 v° correspondant à la première colonne du recto avant la pliure, le f. 1 r°, à la seconde colonne, et ainsi de suite.

2. Comm. de Varen, cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban (Tarn-et-Garonne). — Ce texte commence ainsi : *Ihs. Maria. Rolle del s^r^ de Letzas de l'an mill V^c^ LXII. Huc Costous I^a^ c^a^ I^a^ cosa fromen. Los heretis de Huc Galabert, una carta et ung boisel fromen...*

3. Peut-être dans cette région, confins du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron ?

4. Dans la copie qui suit, les passages disparus ont été rétablis entre crochets d'après l'édition Azaïs.

5. Les rubriques et lettrines sont imprimées en italique.

6. Azaïs *maleza*.

7. Azaïs *Nulhs homs*...

Nom poiria venir en cor
Que hieu fes pecat a lun for
Ni me poiria cazer en grat
Per la vileza del pecat.
E deu cossirar eissament
Quel plaier es vils du moment
Car tal cuia esse be sa
Que no sera ja viu dema.
E poiran se per fols tener
Si per .I. cort e vil plazer
An perdut le regne del cel
On son coronatz les fizels
Et an les gaug celestials
Continus et perpetuals
Tant grans..... [1]
No pot saber, so es clar,
Car luns autres gaug verament
Am le menor de aquels nos pren.
De la remembransa del trebalh de la mort
E si no li ve contricxios
Per aquestas cogitacios
Nis pot convertir per amor
De si ni de son creator,
Es be que aiha membransa
Que morir li es ses dubtansa
E no sab le jorn ni la hora
Et sera beleu pus abora
Que el no cre que a mort sobtana [2]
(Fo 1 ro) [Soen les plus fortz engana]
Car si be so [fort e valhen]
Moro tan[tost en .I. momen]
Don cas[cus deu estar membratz]
A neit [e jorn aparelhatz]
Si que [bonas obras fazen]
E cof[essan e peneden]
De sos pe[ccatz se desliuvre]
Car no [sap quan say deu] viure

---

1. Le reste du vers est illisible à cause de l'effacement de l'encre. Cf. éd. Azaïs :

Tan grans qu'om del mon, so es clar,
No pot saber ni cossirar.

2. Azaïs *Qu'el non cre quar mort subtana.*

Car cascu[s a sa] mort trobara [1]
Les mals els bes que faitz aura.
E non a dolor ta mortal
En aquest mon com de home m[al] [2]
El ponch que la mort le tenra
Cant lo membra ni se albira
Que ofendut a son creator
Que volc sofrir mort per s'amor,
Que tot aura davant se [3]
Que a fait o mal o be [4]
E conois be que justament
Es dampnat a gran turmen [5]
E ve las penas ynfernals
Que deu sufertar els grans mals
E ve le diable davant se
Pus orible que lunha re
E vel estar aparelhat
E sa bbe que el es dampnat [6].
Adonc es l'arma marida
Tant trista et esfrezida
Que per fugir als grans turmens
Hies del cors tant forsadament
Que res del mon no pot passar
Entro per forsa li cove afar [7].

(F° 1 v°) [*De la remembranssa de la vileza de la carn d'ome apres la mort*]
[*E* deu s'albirar issamen]
[Apres aquel] departiment
[La carns el cors d'o]me cals es
[Quar non es plus orribla r]es
[En aquest mon a r]emirar
[Ni tan pudisca ses du]btar [8]
[Et es am la pudor gran]da

1. Azaïs *Quar quex a sa mort trobara.*
2. La page est coupée après l'*m* de *mal.*
3. Azaïs *Que tot ve ad uelh denan se.*
4. Azaïs *Quan que a fait e mal e be.*
5. Azaïs *Es condempnatz a greu turmen.*
6. Azaïs *E sab be (c. qu'ez el) es jutgatz.*
7. Azaïs *Tro per forsa...*
8. Nous rétablissons *ses dubtar* d'après les quatre lettres finales apparentes. Cf. Azaïs *Ni tan pudisca so es clar.*

D'[arnas e de verm]s vianda.)
Adonxs [apar la v]ileza
De la carn e [la lage]za [1],
Et apar adonxs en que fon
La vana gloria de aquest mon,
Car no i te pro aur ni argent
Ni nobleza de vestimens
Ni grans plenetatz de vianda,
Honors ni dignitat granda
Ni nobleza de linatge
No destrigua aquest passatge
Car tot passa a leit de fum [2],
Aissi com fa la nau per le flum
Que, cant que ne passe cargada,
No y apar cant n'es passada.

De las .X. penas infernals

*A*pres aisso, per escalfar
Sa contricxio, deu pessar
Les grans trebals els languimens,
Las greus penas els greus turmens
De ynfern hon seràn turmentatz
Aquels que moriran en lors pecatz [3]
Am perdurabla passio
Ses esperansa de perdo.
Aquestas penas ynfernals
Continuas e perpetuals
E trop orriblas e cozens [4]
Son .X. manieiras de turmens.
*F*oc es la purmieira [5]
Que art de tant gran manieira
Que res no o pot albirar
Ni es res quel puesca tudar
E no cal que hom les comprenha

[Fo 2 ro) [Quel art per se senes lenha]
E no ret flama ni lugor

---

1. Notre fragment a, en fait : *De la carn e [la lage]za lagesa.*
2. Azaïs *a ley...*
3. Azaïs *Cels que morran en lor peccat.*
4. Azaïs *E fort...*
5. Azaïs *Fuocx d'iffern...*

Ni consumis le pecador,
Ans le crema-ses consumir
El fa tostems vivent morir [1],
Que a bo mercat so tenria
Si tantost le consumia.
Foc de yfern art les pecadors [2]
La segonda es freg mortal
Tant fort glasans e tant coral
Que el mon non es semblant fregor
E destrenh tant les pecadors
Els fa tremolar e fremir
E tant lor fa las dens glatir
Que el mon non a ta gran fertat
Com es aquel lor glat [3].
Freg mortal destrenh les pecadors [4].

P. Breillat.

LES PLUS ANCIENNES MENTIONS DE ROLAND

Dans une note de son livre sur *La Chanson de Roland* [5], M. Robert Fawtier a remarqué (p. 173, n. 1), que Bédier paraît croire que la *Vita Karoli* d'Eginhard (c. 9) est le seul texte qui nous parle de Roland : « On a fouillé les archives carolingiennes », écrit Bédier dans ses *Commentaires* (p. 5), « pour en apprendre plus long sur Anselme, Eggihard, Roland [mentionnés par Eginhard]. Et les recherches n'ont pas été tout à fait stériles, puisqu'on a mis en lumière quelques actes datés de 775 et 777, où se lit le nom d'Anselme [6], et on a retrouvé dans un manuscrit du IX^e^ siècle, l'épitaphe d'Eggihard [7], texte précieux puisqu'il nous donne... la date exacte de la

1. Azaïs *...vieure e morir.*
2. Telle est la légende d'une enluminure dont la place (12 lignes) est laissée en blanc.
3. Azaïs *Quo es auzir aquel lor glat.*
4. Cf. n. 2.
5. Paris, 1933, in-16.
6. *Mon. Germ., Diplom. Carol.*, I, p. 147 et 156, nos 102 et 110 ; Tardif, *Mon. hist.*, p. 62. Cf. Eginhard, *Vita Karoli*, édit. Halphen, p. 31, n. 4.
7. *Mon. Germ., Poetae lat. aevi carolini*, I, p. 109.

bataille [de Roncevaux], 15 août 778... Mais les érudits n'ont pas eu la même bonne fortune en ce qui regarde Roland... si son nom était resté au bout de la plume d'Eginhard [1], on serait tenu, en bonne critique, de révoquer en doute son existence ». M. Fawtier conteste cette assertion en ces termes : « Pourtant un comte de ce nom, signe le testament de Fulrad, abbé de Saint-Denis, en janvier 777, précisément à côté d'Anselme », et il renvoie à l'ouvrage classique d'Abel et Simson, *Jahrbücher des Fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, t. Ier (1888), p. 265-266 [2].

En voulant vérifier cette référence, nous avons été obligé de constater que Bédier semblait avoir raison, car le nom de Roland ne figure pas en réalité dans le testament de Fulrad, ni dans l'original (muni du fétu de paille) conservé aux Archives nationales (K 7, n. 1 A), ni dans aucune des deux copies anciennes qui l'accompagnent (K 7, n. 1 B et C) [3]. On ne le trouve que dans un prétendu acte original de Fulrad, daté de 778, concédant la villa d'Andolsheim (arr. de Colmar) au prieuré de Liepvre (c^on^ de Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin), dont la fausseté a été démontrée par Tangl [4] et qui est conservé avec le testament (Arch. nat., K 7, n. 1[2]). D'où la confusion.

Cet acte, dont le préambule est textuellement emprunté au testament, a été écrit probablement à Saint-Denis, d'une main de la fin du IXe ou plutôt du début du Xe siècle, ainsi que le prouvent les *g* bouclés au-dessous de la ligne et les panses ondulées des lettres, et Tangl le croit contemporain du diplôme de Charles le Simple du 5 juin 903, pour le prieuré de Liepvre. Il porte la souscription royale avec le monogramme de *Karolus*, comme s'il avait été confirmé par Charlemagne lui-même, et en outre vingt signatures de témoins, toutes tirées de la copie C du testament, avec l'addition du « S[ignum] Rotlani comitis » entre les noms de Hildrad et de Gislemar, et à la place de celui de

1. Et même les manuscrits de la *Vita Karoli*, de la classe B, l'ont omis.
2. Il aurait fallu aussi renvoyer aux pp. 305-306.
3. Tangl, *Das Testament Fulrads von Saint-Denis*, dans *Neues Archiv*, XXXI (1907), pp. 175-286, pl. A-D (fac-similés).
4. *Op. cit.*, p. 197-207.

« Raulcone » qui est supprimé. Ainsi le faussaire de Saint-Denis a jugé utile, pour donner plus de valeur à la pièce qu'il fabriquait, d'ajouter le nom du comte Roland dans la liste des témoins, où figuraient déjà ceux du « comte du palais » Anselme et du « comte » Arihard, qui est visiblement à identifier avec Aggihard ou Eggihard le « sénéchal » [1]. Cette interpolation prouve donc qu'il connaissait une légende de Roland, et c'est une des plus anciennes traces de l'existence de celle-ci, puisqu'elle remonte au début du x^e^ siècle et que les noms de Roland et Olivier, relevés par Boissonnade dans le Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, ne sont que dans un acte de 1055 [2]. Nous pouvons, grâce à ce faux, croire qu'une épopée rolandienne était déjà formée au début du x^e^ siècle. La forme même du nom « Rotlan » est intéressante, car c'est une forme provençale ancienne, avec dentale intérieure, conservée et durcie, et chute de la dentale finale [3]. Serait-ce donc sous une forme provençale que la légende de Roland aurait été connue à Saint-Denis ? Et trouvera-t-on là un argument en faveur de l'hypothèse d'une épopée provençale jadis émise par Fauriel [4], dont les deux poèmes provençaux du XIV^e^ siècle (*Roland à Saragosse* et *Ronsasvals*), publiés par M. Mario Roques [5], nous auraient conservé une autre trace ?

Comme on le voit, le faux du x^e^ siècle nous en apprend plus que n'aurait pu le faire un acte authentique du VIII^e^ siècle. Est-ce à dire, pour cela, qu'il ne serait pas intéressant de pouvoir citer une mention contemporaine du comte Roland, autre que celle de la *Vita Karoli* d'Eginhard ? Ce serait une preuve certaine de l'historicité du personnage. Or une recherche complémentaire m'a permis de la trouver. Elle existe, en effet, dans un diplôme parfaitement authentique de Charlemagne, conservé dans le Cartulaire de l'abbaye de Lorsch (Hesse), où

1. « regiae mensae prepositus » (*Vita Karoli*, c. 9).

2. *Du nouveau sur la Chanson de Roland* (1923), p. 371 ; Em. Mireaux, *La Chanson de Roland et l'histoire de France* (1943), p. 113 ; *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, éd. Guérard, I, p. 511, n° 515.

3. Gaston Paris, *Hist. poétique de Charlemagne*, édit. P. Meyer (1905), p. 204 ; *Romania*, XI, p. 485.

4. G. Paris, *op. cit.*, p. 68 et 88.

5. *Romania*, XLVIII (1922), pp. 311-314, et LVIII (1932), pp. 1-28.

personne jusqu'à présent ne l'avait identifiée [1]. C'est un jugement du tribunal du palais en faveur de l'abbé Gundeland, contre les prétentions du « rhingrave », Heimeric, et parmi les « fidèles » palatins appelés à juger le litige (Haginon, Thierry, Albouin, etc.), se trouve un comte « Rothlandus ». L'acte a été donné au palais de Herstal, entre 772 et 774, ainsi que l'a démontré Mühlbacher, et on ne peut guère douter qu'il s'agisse là du célèbre comte Roland, le paladin de Roncevaux [2].

Une autre mention, fournie par la numismatique, est moins sûre, c'est celle d'un « Rodlan » dont le nom figure sur le revers de deux deniers de Charlemagne du VIII[e] siècle, antérieurs à 781 (date de l'adoption du monogramme au revers) [3]. Elle a été admise comme telle par Anatole de Barthélemy et Engel et Serrure [4]. J'en dois l'indication à M. Adrien Blanchet, qui, lui, a préféré ne pas se prononcer [5] ; mais comme une monnaie, de peu antérieure, porte le nom de *Milo*, qui est celui d'un comte de Narbonne de l'époque, il est très vraisemblable que le nom de Rodlan est bien celui du comte Roland et non celui d'un officier monétaire comme l'ont prétendu de Longpérier et Prou [6]. Il est, en effet, écrit en caractères aussi gros que celui du souverain (Car.lus) qui est à l'avers de la monnaie, ce qui ne peut se comprendre que pour un grand personnage, lieutenant du roi.

Förstemann n'a pas indiqué cette dernière mention dans son *Altdeutsches Namenbuch* [7], où il a relevé cependant beaucoup

---

1. *Mon. Germ., Diplom. Carol.*, I, p. 94-95, n° 6.

2. Cf. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreichs*, 2[e] édit. (1899), n° 144 (141). Les noms d'Haginon, Thierry et Albouin se retrouvent encore avec *Anselme* et *Aginhard* dans deux autres actes (*Dipl. Carol.*, I, n[os] 102 et 110).

3. *Revue numismatique*, 1858, p. 202 et 256. Cf. *Catal. de vente de la Coll. Ponton d'Amécourt* (Paris, 1886), p. 33, n° 235.

4. *Traité de numismatique du Moyen Age*, I (1891), p. 210.

5. *Manuel de numismatique française*, I (1912), p. 396.

6. Prou, *Les monnaies carolingiennes* (1896), p. XLVII. Cf. Gariel, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, 2[e] partie, pl. IX, n° 113, texte, p. 132.

7. 2[e] édit., Bonn, 1900, col. 909. Cf. aussi Boissonnade, *op. cit.*, p. 318-319, et Molinier, *Obituaires de la province de Sens*, I, 321, 326.

d'exemples du nom de Roland, sous diverses formes, dans des textes des pays francs et alamans, échelonnés du VIII^e^ au XII^e^ siècle, annales, chroniques, chartes, nécrologes ou obituaires de Rouen, Saint-Gall, Salzbourg, Trèves, Fulda, Freising, Wurzbourg, Lorsch, Gorze, Paris, Sens, Reims, etc. Ce sont en général des témoins d'actes ou des religieux, sans fonctions désignées. Il est à noter toutefois que le nom de Roland a été porté par un archevêque d'Arles de 855 à 866 [1], ce qui pourrait être, semble-t-il, une preuve de la diffusion de la légende en Provence à cette époque, car on ne trouve pas d'exemple antérieur de ce nom dans cette région. Cela viendrait encore à l'appui de l'hypothèse d'une diffusion provençale ancienne de la légende de Roland, le héros franc des Pyrénées.

Ph. LAUER.

1. *Gallia Christiana*, I, col. 546. Il périt aussi victime des Sarrasins, selon les *Annales Bertiniani*, éd. Waitz (1883), p. 106.

COMPTES RENDUS

Mélanges J. Saunier ; Lyon, Facultés catholiques, 1944 ; in-8, 253 pages avec portrait [*Bibliothèque de la Faculté catholique des lettres de Lyon*, vol. 3].

Les deux premiers volumes de la *Bibliothèque de la Faculté catholique des lettres de Lyon* sont constitués par la publication des travaux de A. Devaux, *Les Patois du Dauphiné* et le *Dictionnaire* et l'*Atlas des patois des Terres Froides* ; le présent volume est un hommage de reconnaissance au chanoine Joannès Saunier, pour l'accomplissement de sa 25e année d'enseignement à la Faculté catholique des lettres de Lyon, enseignement de philologie grecque et latine qui ne rentre pas dans le cadre de la *Romania*, mais qui a atteint aussi des romanistes. L'élégant volume de *Mélanges* que nous présentons à nos lecteurs est divisé en trois parties : I. *Littérature et linguistique grecques* ; II. *Littérature et linguistique latines* où nous signalerons (p. 157-164) des *Observations* de M. J. Molager *sur certains emplois de* aio, notamment l'emploi dépréciatif qui a dû jouer un certain rôle dans la disparition du verbe, et (p. 173-180) une étude de M. J. Sautel sur *L'onomastique des Voconces et ses transformations après la conquête romaine d'après les inscriptions*, le pays des Voconces correspondant « dans son ensemble à la partie montagneuse du département de la Drôme et à la partie septentrionale du département du Vaucluse » ; enfin III. *Littérature et linguistique françaises*. Dans cette dernière partie deux articles à signaler. P. 219-236, Antonin Duraffour, *En marge du Terrier de Chazelles* ; ce terrier, qui figure sous le nº 909 au tome VIII des *Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle* et remonte aux environs de l'an 1290, avait déjà été utilisé par Édouard Philipon qui en a donné des extraits au tome XXII de la *Romania* (1893), p. 21-30. Il est d'une réelle importance pour la connaissance du parler des Monts du Lyonnais au XIIIe siècle ; M. D. en a tiré la matière de quatre notes sur le nom ancien de Saint-Galmier, sur les noms de l'« avoine » à Chazelles, sur les mesures foréziennes et sur des noms d'arbres et d'arbustes et des dérivés en -etum, -eto. — P. 237-252. Pierre Gardette, *Études de géographie morphologique*, avec trois cartes, portant sur des parlers à la frontière du franco-provençal et du provençal entre les départements de la Loire et de la Haute-Loire ou du Puy-de-Dôme.

M. R.

La Vie de saint Nicolas, par WACE ; *poème religieux du XII^e siècle publié d'après tous les manuscrits*, par Einar RONSJÖ ; Lund, Gleerup, et Copenhague, Munksgaard, 1942 ; in-8, 221 pages [*Études romanes de Lund*, V].

La tradition manuscrite de la *Vie de saint Nicolas* par Wace n'est pas des plus satisfaisantes : des cinq manuscrits connus quatre sont anglo-normands et le cinquième picard ; le plus ancien est peut-être du début du XIII^e siècle, les autres de la fin de ce siècle, sinon du début du suivant ; — la copie la plus complète et en général la plus correcte appartient à un manuscrit picard (Arsenal 3516) bien connu pour donner des textes remaniés à fond ; le manuscrit anglo-normand le plus correct (Oxford, Bibl. Bodléienne, Douce 270) est incomplet de la fin et, bien que Paul Meyer le tienne pour le meilleur (cf. *Romania*, XXXII, 23), il comporte un assez grand nombre de remaniements ; des trois autres manuscrits anglo-normands, celui de Paris (B. N., fr. 902) a quelques lacunes et un grand nombre de vers faux, et le second manuscrit de la Bodléienne (Digby 86), incomplet, est suspect de contamination. Les éditeurs du XIX^e siècle ont suivi, l'un (Monmerqué, en 1834) le manuscrit anglo-normand de la B. Nat. corrigé à l'aide du ms. picard de l'Arsenal, l'autre (N. Delius en 1850) les mss d'Oxford, principalement le ms. Douce. L'édition de M^me Mary Sinclair Crawford (1923 ; voir *Romania*, LII, 561) n'est qu'une impression diplomatique du ms. de la B. Nat. C'est aussi ce dernier manuscrit que M. Ronsjö s'est décidé à prendre comme base de son édition, malgré les incorrections multiples qu'il présente et sa graphie anglo-normande, parce qu'il paraît le plus exempt de remaniements intentionnels. Mais l'éditeur s'est vu obligé de le corriger en une infinité d'endroits pour donner un texte lisible et dont les vers eussent quelque régularité, de déplacer, supprimer ou ajouter certains vers et d'insérer tout un miracle (26 vers) qui manque au ms. 902, si bien que son texte finit par être à son tour quelque peu composite. Il était difficile d'échapper à cette conséquence, à moins d'imprimer tels quels deux ou trois manuscrits et de laisser le lecteur faire lui-même son texte critique, ce qui, d'ailleurs, serait fort possible avec des copies continentales homogènes. Le lecteur serait plus embarrassé par des copies anglo-normandes, mais pour la *Vie de saint Nicolas* les deux manuscrits d'Oxford, malgré leur origine insulaire, sont des copies très satisfaisantes, d'interprétation facile et il y aurait eu profit à les avoir sous les yeux, en même temps que la traduction du ms. fr. 902, sous une forme plus lisible qu'un découpage en variantes dans un appareil critique. Sans doute nous pourrions aujourd'hui lire côte à côte le ms. 902 dans l'édition critique de M. Ronsjö ou la transcription diplomatique de M^me Crawford, le ms. picard de Paris dans l'édition Monmerqué et le ms. Douce dans l'édition Delius, si deux sur quatre au moins, de ces éditions n'étaient pas si difficiles à rencontrer. Et nous n'avons du ms.

Digby que les variantes recueillies par Delius, celles, bien plus complètes, de l'appareil critique de M. R. et les parties empruntées par M. R. pour combler les lacunes du ms. 902. Il sera bon, je pense, d'imprimer quelque jour ces quatre copies (celle de Cambridge étant négligeable), sous forme synoptique.

L'édition de M. R. paraît établie avec grande fidélité, autant que les comparaisons avec les éditions Delius et Crawford nous permettent d'en juger, et les corrections apportées aux vers boiteux du manuscrit base, — le principe une fois admis, — ne donnent pas lieu à grandes réserves ; j'ai noté cependant en cours de lecture quelques vers faussés par la correction, p. ex. : 509 *Si les contes ne fais delivrer*, 1073 *Mais puisqu'il l'ont entersée*, 1131 *Al matin levat si apelat*. Les graphies sont naturellement assez mêlées ; M. R. imprime (340 et 343) *devesce* pour *deuesse*, féminin de *dieu* ou *deu*, ce qui ne s'impose pas (au v. 349 on lit *dïesce*). L'étude, très méthodique, de la langue du poème et de celle du copiste ne révèle aucun fait très notable ; nous noterons seulement que M. R. a cru pouvoir introduire dans son texte (v. 199), pour corriger un vers trop court et cependant conserver un trait de la leçon de son manuscrit, la forme *quideus* pour *quidez vus* (le ms. de la Bibl. Nat. écrit *Que deus de sa charité*, vers trop court, le ms. Douce *Que quideiz vus*, ce qui fait une syllabe de trop, mais s'accorde avec le *deus* de la leçon précédente, les autres mss confirment *quidez* mais suppriment *vus*) ; sur *quideus* voir *Romania*, XXV, 553, où Gaston Paris signale dans le *Donnei des amans* cette contraction qui n'est pas attestée ailleurs pour Wace. Un glossaire, correct, n'apporte pas grande nouveauté ; on notera *angeleement* (v. 487) : *Mes angeleement alout* « il allait avec une rapidité surnaturelle », qui n'est que dans le ms. picard de l'Arsenal et qu'il est peut-être imprudent d'attribuer à Wace ; *tolneu* (675) et *tolnoier* (685 et 713) traduisant teloneum et telonearius, *tolneu* était, non pas le droit perçu, mais le bureau de perception des droits de douane ou de péage.

M. R. a examiné avec une particulière attention la question du couplet d'octosyllabes dans la *Vie de saint Nicolas* et son édition aura permis de préciser utilement nos informations sur ce point. On sait que pour Paul Meyer (voir *Romania*, XXIII, 1 sq.), Wace, notamment dans le *Saint Nicolas*, est un témoin de la conservation du couplet comme unité grammaticale ; cela est partiellement exact et il est bien sûr que le nombre des couplets brisés dans les œuvres de Chrétien est beaucoup plus considérable que chez Wace, mais la proportion des brisures chez celui-ci est loin d'être négligeable et tout particulièrement dans le *Saint Nicolas*. Dans ce poème M. R. signale 10,5 °/o de brisures, alors qu'il y en a seulement 3 °/o dans *Saint Brendan*, mais environ 34 °/o dans *Yvain*. Il est notable que la proportion est sensiblement plus forte dans *Saint Nicolas* que dans les autres œuvres de Wace, qui comptent de 5 à 8,8 °/o de brisures : cela inclinerait à placer le *Saint Nicolas* parmi les dernières œuvres de Wace, ce qui s'accor-

derait avec le développement plus avancé de certains procédés rhétoriques.

D'utiles compléments ont été apportés par M. R. à la recherche des sources de Wace. Les travaux antérieurs, et notamment ceux de M. K. Fissen et de Mme Ida Del Valle de Paz, avaient établi que Wace s'était servi essentiellement de la *Vita* de Jean Diacre dans une version qui fondait, comme c'est le cas pour divers manuscrits des XIe et XIIe siècles, les deux formes de cette vie recueillies d'une part dans le *Sanctuarium* de Mombritius et d'autre part dans les *Nicolai Acta primigenia* de Falconius (1751). Mais, pour six des miracles attribués à saint Nicolas, on ne les retrouvait pas dans cette source et l'on s'était provisoirement arrêté à l'idée que Wace avait pu les enregistrer d'après des traditions orales. M. R. a montré que trois sur six de ces miracles se trouvaient en fait dans divers manuscrits latins des XIe ou XIIe siècles, que pour les autres il existe aussi une forme latine, mais qui ne nous étant conservée que dans un ms. du XIIIe siècle, pourrait à la rigueur dépendre de Wace même. La réduction du nombre des miracles sans source écrite connue rend moins probable pour les trois derniers l'utilisation par Wace de sources orales.

M. R.

PÉRIODIQUES

BULLETIN LINGUISTIQUE, VIII (1940). — P. 5. Eugen Seidel, *Zu den Funktionen des Artikels (Vorzugsweise an rumänischen, französischen, englischen und deutschen Material, mit einem Excurs über das Čechische.* — P. 95. Iorgu Iordan, *Les dénominations du « crâne »*, d'après l'Atlas linguistique roumain (I, carte 7) avec 4 cartes hors texte. Examen minutieux d'une carte d'interprétation souvent difficile en raison de la multiplicité et de la fragmentation des aires qu'elle présente. A côté de représentants de types latins, *țeastă* et *căpățînă*, ou de mots imprécis, *os* ou *cap*, les principales dénominations du « crâne » se rattachent à la représentation d'un objet concave et notamment de la courge, citrouille ou calebasse. — P. 142. Ingeborg Seidel-Slotty, « *Hypertrophie* » *der Pronomina im Rumänischen.* — P. 154. C. Racoviță, *Sur le genre personnel en roumain.* L'accusatif avec *pe* pour les noms de personne et le génitif-datif exprimé par *lui* précédant un nom personnel même féminin peuvent constituer avec le vocatif masculin en *-e*, féminin en *-o*, les caractéristiques de la catégorie morphologique spéciale qu'est le genre personnel, p. ex. en polonais. — P. 159. A. Rosetti, *Slavo-romanica*, III. *Sur dr., mr. sută* « *cent* »; IV. *Dr. cumătru, cumătră* « *compère, commère* », d'origine latine assurée; V. *Sur le traitement de v.-sl. -u en roumain.* — P. 164. C. Racoviță, *Notes d'étymologie slavo-roumaine. Leat, văleat*, sans *-ŭ* final, sont de simples transcriptions de la graphie slavonne avec abréviation par suppression de la voyelle finale et écriture de la consonne précédente au-dessus de la ligne; *milă* « pitié » vient du v. s. *milŭ* « pitoyable », par suite d'une interprétation erronée : « il m'est pitoyable » *mi-e *milŭ* a été compris *mi-e milă*, « il m'est pitié »; *năzbîtie, năzbutie*, probablement dérivations parallèles, l'une du russe et l'autre du ruthène.

Discussions: — P. 166. A. Rosetti, *Sur la valeur impressive et expressive de l'ĭ dans la poésie roumaine.* Conclusions sagement négatives. — P. 170. Eugen Seidel, *Ueber die « Gelenkspartikel » im Rumänischen.*

P. 175-183. Comptes rendus.

Supplément. — P. 1-14. Comptes rendus des séances de la Société roumaine de linguistique (1940).

M. R.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, LXIII (1943), 1-2. — P. 1. Sextil Puşcariu, *Das rumänische Präfix des-*. Remarques sur la pauvreté relative en préfixes des langues romanes en général et du roumain en particulier; grande extension du préfixe *des-* qui fait couple avec *in-*; rapports de *des-* et *de-*; étude d'un certain nombre de composés en *des-*. — P. 23. Oskar Keller, *Dialekttexte aus dem Sopraceneri* (Tessin). Deuxième article avec compléments et index lexical. — P. 123. E. Brugger, *« Der schöne Feigling » in der arthurischen Literatur*. Ce second article (le premier avait paru au t. LXI de la *Zeitschrift*) s'occupe particulièrement de *Tristan de Nanteuil*, d'*Ypomédon* et de *Durmart le Galois*, présentés comme des versions du thème du *Desconeü*. *Mélanges*. — P. 174. Th. Frings, *Französisch und Fränkisch .4. Franz. hache = deutsch Häpe, Hippe*. — P. 178. P. Zumthor, *Notes en marge du traité de l'Amour de André le Chapelain*. Sur le caractère sexuel et mondain de la conception courtoise de l'amour telle qu'elle apparaît dans les analyses et la condamnation même qu'en fait André le Chapelain.

Comptes rendus. — P. 193. Fr. Kainz, *Grundlagen der allgemeinen Sprachpsychologie* (K. Rogger). — P. 195. Giov. Nencioni, *Innovazioni africane nel lessico latino* et *La lingua latina nell' antico Egitto* (M. L. Wagner). — P. 198. Fr. Beguinot, *Di alcune parole di linguaggi nord-africani derivate dal latino* (M. L. Wagner). — P. 201. Ang. Prati, *Voci di gerganti, vagabondi e malviventi studiate nell' origine e nella storia* (Max L. Wagner). — P. 209. *Dicziunari Rumantsch Grischun*, fasc. 2-6 (W.). — P. 212-224. Notices sommaires.

3-5. — P. 225. E. R. Curtius, *Mittelalter-Studien, XVIII*. Cette étude est consacrée à la conception médiévale de l'antique. — P. 275. E. Brugger, *« Der schöne Feigling » in der arthurischen Literatur*, III. Consacré à l'histoire anglaise de *Gareth of Orkeney*. — P. 329. Max L. Wagner, *Iberoromanische Suffixstudien*. Ces études sont d'intéressants essais d'accumulation d'exemples pour déterminer la valeur et l'extension des formations obscures ou de sens mal précisé; elles portent sur deux types, les formations à suffixe en *-p-* ou *-f-* telles que le port. *farrapo* « morceau, lambeau » ou les variantes en *-f-*, telles que esp. *cachafa* à côté de *cachapa*, et les formations en *-rr-*, telles que esp. *cacharro*, port. *botarra*, cat. *dentarra*, gasc. *cagnarrou*, qui ont une valeur augmentative, tandis que le suffixe apparaît dans d'autres cas comme péjoratif ou diminutif. — P. 367. Walter Bröcker. *Ueber die Prinzipien a priori einer allgemeinen Grammatik*. Principes logiques, dialogiques, ontologiques, et sociologiques, et limites de la grammaire.

Mélanges. — P. 384. C. Battisti, *Riposta alla recensione di J. U. Hubschmied al Dizionario toponomastico atesino, Zts. 1942, pp. 108 seg.* M. B. annonce encore une plus ample discussion, dont cette réponse n'est qu'une amorce, sur le caractère méditerranéen ou gaulois ou germanique de la toponymie du Haut Adige. — P. 392. Paul Æbischer, *Matériaux tirés de chartes latines médiévales d'Italie pour l'étude du type blava*. Ici encore l'exploration soi-

gneuse des documents latins vient largement suppléer les témoignages romans, qui nous manquent, pour nous fournir, avec les indications locales et chronologiques souhaitables, un matériel des formes indispensable. M. Æ. conclut (p. 403) : « L'origine de l'italien *biava*, *biada* ne pourra être résolue que le jour où on aura consacré à *bladum*, *blé* en France des recherches approfondies. Il faudra voir où *bladúm* apparaît tout d'abord en domaine gallo-roman, de quelle région il semble originaire, par quels chemins il s'est répandu. Et, ainsi, l'hypothèse de l'origine francique du mot pourra-t-elle être confirmée. Mais peut-être aussi, lorsqu'on disposera de toutes les données du problème, constatera-t-on que le mot italien n'a aucun rapport direct avec le mot français, qu'il n'en dérive nullement. De même qu'il a eu son développement sémantique propre, ainsi a-t-il eu, peut-être, son origine propre : et je ne serais pas étonné que cette origine fût longobarde. » Il y a là un programme de recherches à appliquer à ce problème et à beaucoup d'autres, et le mieux serait d'entreprendre, sur les documents latins du territoire gallo-roman, un travail exhaustif de dépouillement lexical. — P. 403. Paul Æbischer, *La forme métathétique p r e t a < p e t r a en Italie.* Cette forme, qui est représentée aujourd'hui dans toute l'Italie du Nord et au Sud du Latium, dans les Abruzzes, la Campanie et les Pouilles, est attestée dans des documents latins depuis le x^e^ siècle dans la région sud et depuis le IX^e^ dans la région nord ; il est vraisemblable que ces deux régions sont les restes d'une aire unique et *preta* pourrait bien être une forme du latin vulgaire d'Italie. — P. 406. † O. Schultz-Gora, *Prov. Orlhés* (*Orlés*), *Orlei* = *Orléans*. Ces formes se rattachent au français par *Orlens* et *Orlen* où *-n* a subi des traitements attestés ailleurs. — P. 409. † O. Schultz-Gora, *Prov. e s t r a d a*. Dans le *Ferabras* provençal on trouve *pus frex que rosa en estrada*, et il y aurait lieu de donner à *estrada* un sens analogue à celui de son dérivé français, *estrade*, « endroit surélevé ». L'exemple étudié n'en devient pas pour cela beaucoup plus clair.

Comptes rendus. — P. 411. C. Fahlin, *Étude sur l'emploi des prépositions en, à, dans, au sens local* (Alf. Lombard). — P. 420. V. Santoli, *I Canti popolari italiani. Ricerche e questioni* (G. Vidossi). — P. 423. Annonces sommaires. — P. 438-480. Périodiques. Dépouillements précieux de revues de 1939 à 1941 qui ne sont pas encore parvenues dans la plupart des bibliothèques.

A ce triple fascicule est ajouté l'Index du t. LXI.

6. — P. 481. Ph. Aug. Becker, *Die Normannenchroniken : Wace und seine Bearbeiter*. Wace, Benoît et l'anonyme auteur de la *Chronique ascendante* ; rapports des trois œuvres.

Mélanges. — P. 520. M. L. Wagner, *Bemerkungen zu Alberto Menarini, I Gerghi Bolonesi*. — P. 524. M. L. Wagner, *Katalanisches : desori, devassal, esdarnegar, eixarre(h)it*, expressions pour « fente, crevasse », *caramuixa, cotar, desaltar, lladriola, barja, biula, mambrina*. — P. 531. M. L. Wagner, *Zu neap.*

pernacchio (*ZRPh LX, 243-245*). — P. 532. J. Brüch, *It. colascione, südit. calascione* « *Art Laute* ». Rattaché à un latin tardif **calassium*, dérivé du grec *kalathion*, diminutif de *kalathos* « corbeille », en raison de la forme de la caisse de l'instrument bombée comme dans la mandoline.

Comptes rendus. — P. 357. *La vie Saint Edmund li rei*, éd. p. H. Kjellman (H. Gelzer). — P. 539. *Folque de Candie von Herbert le duc de Danmartin*, éd. p. O. Schultz-Gora, III (H. Gelzer). — P. 540. *Le roman du comte de Poitiers*, p. p. Bertil Malmberg (Alf Lombard). — P. 546. Annonces sommaires. — P. 550. Karl Voretzsch, *Oskar Schultz-Gora 1860-1942*, avec portrait. — P. 558-560. Karl Michaëlsson, *Johan Vising*.

Table des matières, sans index.

M. R.

CHRONIQUE

Edward Cooke Armstrong est mort à Princeton (New Jersey) le 5 mars 1944. Depuis plusieurs années sa santé s'était gravement altérée, mais il n'en continuait pas moins à travailler à son édition du *Roman d'Alexandre* avec une ardeur et une persévérance qui ne se sont jamais démenties.

Né à Winchester (Virginie) le 24 août 1871, Armstrong reçut sa formation universitaire à Johns Hopkins, à l'époque déjà lointaine où Marshall Elliott s'efforçait d'implanter aux États-Unis le goût de la philologie romane. Le rêve que caressait Elliott devint par la suite, grâce à Armstrong, une réalité. C'est peut-être chose aisée que d'énumérer les qualités qui firent du disciple d'Elliott à son tour un maître, et un maître écouté : énergie, enthousiasme, mais aussi lucidité et esprit critique très poussé, sévère envers soi-même comme envers autrui. Moins facile, certes, serait la tâche de celui qui voudrait indiquer par quel dosage précis des qualités parfois opposées concouraient à créer le dynamisme d'Armstrong. Élèves, collègues, professeurs dans d'autres universités, amis et même adversaires, tous subissaient la fascination de son esprit, tous cédaient à la force de ses convictions, tous lui doivent une bonne part de leurs méthodes et de leur idéal.

De 1897 à 1917, Armstrong enseigna à Johns Hopkins, puis pendant vingt-deux ans il fut professeur à l'Université de Princeton. De 1911 à 1915 il fut directeur de la revue *Modern Language Notes* ; en 1914, il fonda la Collection des *Elliott Monographs in the Romance Languages and Literatures*, qui compte actuellement une quarantaine de volumes. Il joua un rôle considérable dans plusieurs sociétés savantes, telles que la *Modern Language Association*, la *Mediaeval Academy*, et l'*American Philosophical Society*. Enfin il fut secrétaire, puis président d'un organisme très influent, l'*American Council of Learned Societies*.

Le nom d'Edward C. Armstrong demeurera lié à une série de publications qui se rapportent toutes de près ou de loin au *Roman d'Alexandre*. Il avait su grouper autour de lui une équipe de travailleurs dont le concours rendit plus aisée la tâche ardue qu'il s'était proposée. Voici la liste de ces volumes, qui ont tous paru dans les *Elliott Monographs* et qui permettent de se rendre compte de l'étendue de l'entreprise conçue et dirigée par Armstrong :

10. *The French Metrical Versions of Barlaam and Josaphat* (Armstrong), 1922.

19. *The Authorship of the Vengement Alixandre and of the Venjance Alixandre* (Armstrong), 1926.

20. *A Classification of the Manuscripts of Gui de Cambrai's Vengement Alixandre* (Edwards), 1926.

23. Gui de Cambrai, *Le Vengement Alixandre* (ed. Edwards), 1928.

27. Jehan le Nevelon, *La Venjance Alixandre* (ed. Ham), 1931.

31. *The Relationship of the Spanish Libro de Alexandre to the Alexandreis of Gautier de Châtillon* (Willis), 1934.

32. *El Libro de Alexandre* (ed. Willis), 1934.

33. *The Debt of the Spanish Libro de Alexandre to the French Roman d'Alexandre* (Willis), 1935.

34. *Five Versions of the Venjance Alixandre* (Ham), 1935.

35. *La Prise de Defur* (ed. Peckham) *and Le Voyage d'Alexandre au Paradis Terrestre* (ed. La Du), 1935.

36. *Le Roman d'Alexandre*, vol. I (La Du), 1937.

37. *Le Roman d'Alexandre*, vol. II (Armstrong, Buffum, Edwards, Lowe), 1937.

39. *Le Roman d'Alexandre*, vol. IV (Armstrong, Foulet), 1942.

40. *Le Roman d'Alexandre*, vol. V (Agard), 1942.

Professeur d'histoire de la langue française, Armstrong séjourna plusieurs fois en France, la première fois au cours de l'été de 1896, la dernière lors d'un congé « sabbatique » en 1924. En 1917, lorsque l'Amérique entra dans la guerre, il fut chargé de surveiller l'enseignement du français dans les centres d'instruction militaire ; puis en 1918-19, il fut doyen des soldats américains qui suivirent les cours de l'Université de Bordeaux. C'est à cette époque que le gouvernement français lui accorda la Légion d'honneur. Armstrong aimait passionnément la France, et les tragiques événements de 1940 le bouleversèrent. Ses dernières années s'en trouvèrent assombries, bien qu'il ne perdît jamais l'espoir que sa seconde patrie saurait retrouver son rang traditionnel parmi les nations. Aux heures les plus sombres, il écrivait en tête du volume IV de son édition du *Roman d'Alexandre* : « Contrairement à notre usage antérieur nous employons la langue française dans l'introduction de ce volume. Alors que nos collègues qui sont sur la terre de France ont tant de peine à poursuivre leurs travaux et à en publier les résultats, nous avons tenu à marquer ainsi notre foi en un avenir plus heureux où ils redeviendront libres de contribuer comme par le passé à faire comprendre et apprécier les monuments de leur littérature. » — Alfred Foulet.

Collections et publications en cours.

De la *Bibliothèque de philologie germanique* ont paru :

VI. — Maurice Colleville et Ernest Tonnelat, *La Chanson des Niebelungen, traduction intégrale avec introduction et notes* ; 1945, 389 pages.

VII. — Maurice COLLEVILLE et Ernest TONNELAT, *Le Niebelungenlied, édition partielle avec introduction, notes et glossaire*; 1944, 357 pages.

Le nº V, non reçu, est un choix par Jean FOURQUET de l'*Erec* et de l'*Iwein* de HARTMANN D'AUE avec les textes correspondants de Chrétien de Troyes.

— Nous recevons l'avis que « après un long silence, la *Revue des Langues romanes* recommence à paraître... C'est la Faculté des Lettres de Montpellier qui assume désormais son parrainage. M. Grammont est toujours le directeur en titre. M. Bourciez devient secrétaire général, M. Guiter, secrétaire adjoint ». Nous souhaitons vivement l'apparition prochaine du fascicule « actuellement sous presse ».

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Charles BALLY, *Linguistique générale et linguistique française*, seconde édition entièrement refondue ; Berne, Francke, 1944 ; gr. in-8, 440 pages. — Cette édition d'un livre paru en 1932 est le résultat d'un remaniement profond du plan et de la rédaction qui en fait un livre nouveau plus systématique, et plus étendu aussi, que ne l'était la forme précédente. La lecture en sera toujours précieuse pour l'étude des états modernes du français ; mais il est évident qu'elle éclaire utilement tout le développement historique. — M. R.

Olaf DEUTSCHMANN. *Untersuchungen zum volkstümlichen Ausdruck der Mengenvorstellung im Romanischen* ; Hambourg, 1938 ; in-8, XXXIII-143 pages. — Ce n'est là qu'une partie, le cinquième ou le sixième à ce qu'il semble, d'une dissertation de doctorat de l'Université de Hambourg, et malheureusement c'est la partie préliminaire et la plus générale. Dans une question comme celle de l'expression de la quantité, où la variété formelle et en même temps la ressemblance foncière des formules imaginées sont également remarquables, il est presque indispensable d'avoir sous les yeux le matériel sur lequel se fondent les analyses psychologiques et les essais de classement. Ce n'est pas qu'il n'y ait déjà quelques exemples dans cette impression partielle, mais ils sont assez peu nombreux pour que M. D. n'ait pas jugé utile d'en dresser l'index, et je ne puis guère citer, comme un peu plus développées, que les indications sur l'emploi du mot *masse* et de ses correspondants romans pour exprimer la quantité. Mais les observations générales sur l'expression de la grande quantité indéterminée et notamment sur l'expression par une formule substantive du type « expression de quantité (avec ou sans adjectif) + *de* + nom de l'objet quantifié », p. ex. *une quantité de* ou *des tas de*, etc., qui constituent la première partie, ici publiée, de la dissertation sont d'un intérêt certain. — M. R.

Gunnel LOFGREN, *Étude sur les prépositions françaises* od, atout, avec

depuis les origines jusqu'au XVI^e siècle ; Upsal, Almqvist, 1944 ; in-8, 191 pages. — La thèse de M^lle Löfgren se rattache à l'enseignement de M. J. Melander et elle en est digne par sa minutieuse précision et le caractère prudent et réel de ses hypothèses explicatives. Elle étudie d'abord la préposition *apud* dans le latin gallo-roman et la question du substrat celtique, auquel elle ne croit guère, le remplacement de *cum* comitatif par la préposition locale *apud* paraissant s'être produit progressivement et surtout à partir du VII^e siècle, ce qui peut paraître tardif pour une influence gauloise. M^lle L. examine ensuite successivement, par groupes de deux chapitres, l'emploi avant 1300, puis après cette date, de *od*, de *atout* et *otout*, enfin de *avec* ; elle termine par l'examen de quelques formes dialectales des prépositions *od*, *atout* et *avec*. Pour ces différentes prépositions elle a distingué avec soin et utilement les différentes valeurs sémantiques, notamment ce qu'elle appelle, avec des formules qui ne sont pas immédiatement claires, la « concomitance d'égalité » lorsque les deux termes réunis par la préposition participent à l'action exprimée par le verbe, et la « concomitance de subordination » lorsque le terme introduit par la préposition ne participe pas à l'action de façon directe et sur le même plan que l'autre terme, ainsi : *Le singe avec le léopard gagnaient de l'argent* contre *Et cil i est venuz o belle compaignie*. D'autres distinctions sont moins claires ou la répartition des exemples entre les diverses variétés sémantiques peut être discutée, mais il y a presque toujours dans l'exposé de M^lle L. d'intéressantes indications de nuances : ainsi il est peut-être excessif de dire que *od* (p. 29) ou *avec* (p. 148) marquent la direction dans *Alez od le diable que vus servi avez* ou dans *Va en enfer avecques les ames damnées*, mais il est certain que les prépositions en combinaison avec certains verbes marquent une concomitance-résultat et non une concomitance initiale. M^lle L. a trouvé sur sa route bien des problèmes d'étymologie ou d'interprétation de graphies d'autant plus difficiles à résoudre qu'il s'agit de mots courts et sans famille ; sur bien des points ses observations méritent d'être retenues. Ainsi, sur la forme *ab* du Serment de Strasbourg (*Et ab Ludher nul plaid nuquā prindrai*), elle conclut qu'il s'agit là d'une graphie faussement régressive sous influence latine et que *ab* doit être ici compris comme étant *a* < ad. Pour *atout*, M^lle L. propose d'y voir un *aput tot (cf. reputare > *reter*) d'où viendrait aussi le provençal *abtot*, modification de **aptot* sous l'influence de la préposition simple *ab* ; quand au fr. *otout* il serait dû à l'influence de *od* sur *atout*. Citons encore, p. 126-129, une note sur la confusion de *a ues* et de *avec* et, p. 158-170, un aperçu des formes dialectales de *od*, *atout* et *avec*. — M. R.

Le Roman en prose de Lancelot du Lac, le Conte de la Charrette édité par Gweneth HUTCHINGS ; Paris, E. Droz, 1938 ; LX-148 pages. — Voici encore un fragment d'édition plus ou moins critique du *Lancelot* en prose,

qui vient après le triple essai des élèves d'Ed. Wechssler publié dans les *Beiträge* de Marburg (G. Bräuner, 1911 ; H. Becker, 1912 ; H. Bubinger, 1912), mais qui ne lui fait pas suite et qui est établi sur d'autres bases. L'essai allemand avait pris le *Lancelot* en prose au commencement et l'avait suivi jusqu'au début de l'épisode de *la Douloureuse Garde* ; il était fondé sur le ms. fr. 768 de la Bibliothèque Nationale, dont on sait l'importance, et donnait les variantes essentielles de cinq autres mss appartenant à la même version que le ms. 768. Le présent éditeur a choisi au milieu du *Lancelot* un épisode spécial, le *Conte de la Charrette*, particulièrement intéressant en ce qu'il permet, avec le *Roman de la Charrette* de Chrétien de Troyes qui en est la source, des comparaisons de fond et de forme ; pour le fond Mme Lot-Borodine a déjà examiné les rapports de la prose et du poème (*Trois essais sur le roman de Lancelot du Lac...*, 1921) ; pour la forme, le rapprochement de la prose et du poème peut être un élément capital pour le classement des manuscrits de la version en prose, encore que théoriquement, et c'est aussi réellement le cas, tels manuscrits, plus proches que les autres du poème original, ne représentent pas de toute nécessité un état plus ancien de la version en prose, mais des remaniements postérieurs de celle-ci destinés à la rapprocher de l'original connu. La liste des mss utilisés par la présente édition n'est pas exactement la même que celle des éditeurs allemands ; l'on ne s'en étonnera pas si l'on se rappelle que les mss du *Lancelot* en prose sont souvent incomplets et par conséquent ne peuvent pas être tous pris en considération pour des passages différents ; l'essai de classement fait ici par des méthodes diverses, — parmi lesquelles la méthode de dom Quentin ne paraît pas avoir donné de résultat bien utile, — aboutit à déterminer trois grands groupes qui laissent de côté un certain nombre de manuscrits aberrants. L'éditeur a choisi de publier intégralement un représentant de chacun des deux premiers groupes, le troisième étant sans doute le plus altéré ; les deux manuscrits retenus sont ceux que l'éditeur avait décrits, en 1934, dans un article de *Medium Ævum* (III, 189-194), *Two hitherto unnoticed manuscripts of the French Prose Lancelot*, c'est-à-dire le ms. 45 de la bibliothèque de Corpus Christi College à Cambridge, ms. des environs de 1250, et le ms. Rawlinson Q. b. 6 de la Bodléienne, ms. picard du premier tiers du XIVe siècle. Les deux textes sont imprimés l'un au-dessous de l'autre quand ils diffèrent gravement ; sinon le texte donné est celui du ms. de Cambridge avec indication des variantes du ms. d'Oxford ; les interpolations du ms. d'Oxford sont imprimées en appendice. Suivent quelques notes, un index des noms propres et un glossaire sommaire. L'impression des textes dénote quelque inexpérience : il est difficile de comprendre quel principe a dirigé la coupe des mots et p. ex. pourquoi on lit *audesos* 72, 11 et 76, 11, mais *al desus* 74, 11, *lachauciee* 36, 15, mais *la chaucie* 36, 14 ; *devos* 54, 18, et *de vos* 58, 16 ; l'emploi de l'accent aigu sur *é* est

quelque peu fantaisiste ; il semble que l'éditeur ne soit pas averti de la valeur de la finale *-ie* (= *-iee*) où l'*e* ne doit naturellement pas porter d'accent (*chaucie* et non *chaucié*, subst. 36, 13 et 14, etc. ; *plaissie* 66, 13 et non *plaissié* ; *enpoignies* 6 et non *enpoigniés* 71, 9 ; *desconseillie* 103, 22) ; *quités* 39, 8, fait contre-sens au lieu de *quites*. Il faut certainement lire *je iroie* et non *je croie* à 35, 9 ; *poïst* 64, 16, doit être lu *poist* de *peser* ; *li* et non *il* 68, 6 ; *anquenuit* et non *auque nuit* 93, 24 et 28. — Il serait utile qu'un éditeur bien préparé nous donnât enfin le texte du *Lancelot* en prose, fût-ce comme ici d'après deux mss seulement, sous une forme plus commode que l'éd. Sommer. — M. R.

The Old French lives of St. Agnes and other vernacular-versions of the Middle Ages, edited with an Introduction by Alexander Joseph Denomy ; Cambridge, Harvard University Press, 1938 ; in-8, xi-285 pages [*Harvard Studies in Romance Language*, 13]. — Ce volume aurait le mérite de nous donner tout un groupe de textes français relatifs à sainte Agnès et restés jusqu'ici inédits ; malheureusement ces textes sont défigurés par des erreurs de lecture et d'interprétation fâcheuses et vraiment si abondantes que je renonce à donner ici la liste certainement très incomplète des corrections indispensables que j'ai notées. On trouvera dans *Modern Philology*, XXXVI, 4 (may 1939), pp. 432-438, un ensemble de rectifications à cette édition, dû à M. W. Roach, qui a collationné sur les manuscrits de la Bibliothèque Nationale trois des textes imprimés par M. Denomy. Je ferai remarquer seulement que, s'il est très légitime de vouloir réduire la part faite dans l'édition de textes anciens aux habitudes d'accentuation et de ponctuation du français moderne, encore faut-il que ce ne soit pas au détriment de l'intelligibilité. Quand, par exemple M. Denomy imprime, v. 85-86 de son premier texte :

> Fuite de moi, cuier ailleurs ton deport,
> car tes paroles me sont fille de mort.

où d'ailleurs il emploie les ponctuations que j'ai reproduites, on peut se demander pourquoi il laisse à son lecteur le soin de se rendre compte que *Fuite* doit se comprendre *Fui te* et que *fille* n'est pas filia, mais doit sans doute se lire *fillé*, et si lui-même s'en est exactement rendu compte. S'il ne voulait pas moderniser l'aspect de son texte, il avait la ressource de s'expliquer dans les notes qui suivent ce texte, notes abondantes, mais parfois inutiles et souvent insuffisantes. L'édition des textes implique une technique et des obligations : il conviendrait d'y satisfaire avant de livrer une étude à une impression d'une aussi belle qualité que celle des *Harvar Studies*.

Voici la liste des textes publiés par M. Denomy : 1. Vie en quatrains de décasyllabes, d'après le ms. Bibl. nat. fr. 1553 (n° 1 de la liste de P. Meyer, *Hist. litt.*, XXXIII, 357) ; xiiie siècle.

2. *Le Martire de sainte Agnès*, d'après le ms. 106 de Carpentras (n° 2 de P. Meyer) ; XIII^e siècle ; cette pièce est en dizains monorimes d'alexandrins et non en quatrains comme le dit P. Meyer.
3. *Vie seinte Angneys* par Nicole Bozon en octosyllabes, d'après le ms. Brit. Mus. Cotton, Domitien XI (n° 3 de P. Meyer) ; XIV^e siècle.
4. *Vie et passion de seinte Agnies* en prose, d'après le ms. B. N. fr. 412 (P. Meyer, *op. cit.*, p. 412) ; ms. de 1285. C'est une traduction des *Gesta sanctae Agnetis* du pseudo-Ambroise.
5. *De sainte Agnes vierge et martire* en prose, d'après le ms. B. N. fr. 23114 ; traduction de la vie de sainte Agnès dans la *Legenda Aurea* faite pour Beatris de Bourgogne, comtesse de la Marche et d'Angoulême († 1303).

M. D. a en outre imprimé une version irlandaise dont on ne voit pas le rapport avec les textes français précédents, et il a intercalé dans les quatrains de la Vie n° 1 le texte des *Gesta*, disposition singulière et qui n'ajoute pas à la facilité de lecture. Les textes français sont précédés d'introductions, notamment le premier d'une introduction philologique inutilement développée ; à ce même texte correspond, à la fin du volume, un glossaire sans grand intérêt et non sans lacunes ou erreurs. Une étude sur l'origine et les formes anciennes de la légende ouvre le volume, une autre sur les versions de la légende en langue vulgaire au moyen âge : ancien français, ancien provençal (*Jeu de sainte Agnès*), ancien et moyen anglais, ancien italien, irlandais, sépare le texte français principal (en quatrains d'octosyllabes) des autres textes, français et irlandais, rejetés en appendice. — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon, C.O.L. 31.1998. — Janvier 1946.
Dépôt légal 1^er trimestre 1946.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 1772. — N° d'ordre chez l'éditeur : 271.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1944-1945 en un tome, t. LXVIII, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX D'ABONNEMENT ET DE VENTE EN 1944

ABONNEMENT AU TOME LXVIII :

Pour Paris, les départements et les colonies françaises	**250** fr.
Pour les pays étrangers	**280** fr.

FASCICULES ISOLÉS DU T. LXVIII :

Paris, départements et colonies françaises	**75** fr.
Étranger	**80** fr.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre en 1946 sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXVIII (1944-45).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ " ROMANIA ".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

PREMIER FASCICULE

A-H

Le second fascicule **H-Z** pourra être publié dans le cours de l'année 1945.

Un volume de 256 pages, format de la *Romania*..... **180 fr.**